

**Direction générale des pêches et de l'aquaculture
Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture de la
République gabonaise**

**ETUDE DU PLAN DIRECTEUR
DE DEVELOPPEMENT INTEGRE
DE LA PECHE ARTISANALE
ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE
EN
REPUBLIQUE GABONAISE**

RAPPORT FINAL

JUIN 2009

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
OVERSEAS AGRO-FISHERIES CONSULTANTS CO., LTD.**

Avant-propos

En réponse à la requête du Gouvernement de la République gabonaise, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) une étude de développement sur le Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise.

Pour les six études sur place réalisées du mois d'avril 2007 au mois de mai 2009, la JICA a délégué en République gabonaise une mission d'étude menée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO d'Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., LTD.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué des études sur place. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du Plan et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République gabonaise pour leur coopération avec les membres de la mission.

Juin 2009

Ariyuki MATSUMOTO
Vice-président
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Monsieur Ariyuki MATSUMOTO
Vice-président
Agence Japonaise de Coopération Internationale
Tokyo, Japon

Juin 2009

Lettre de présentation

Monsieur le Vice-président,

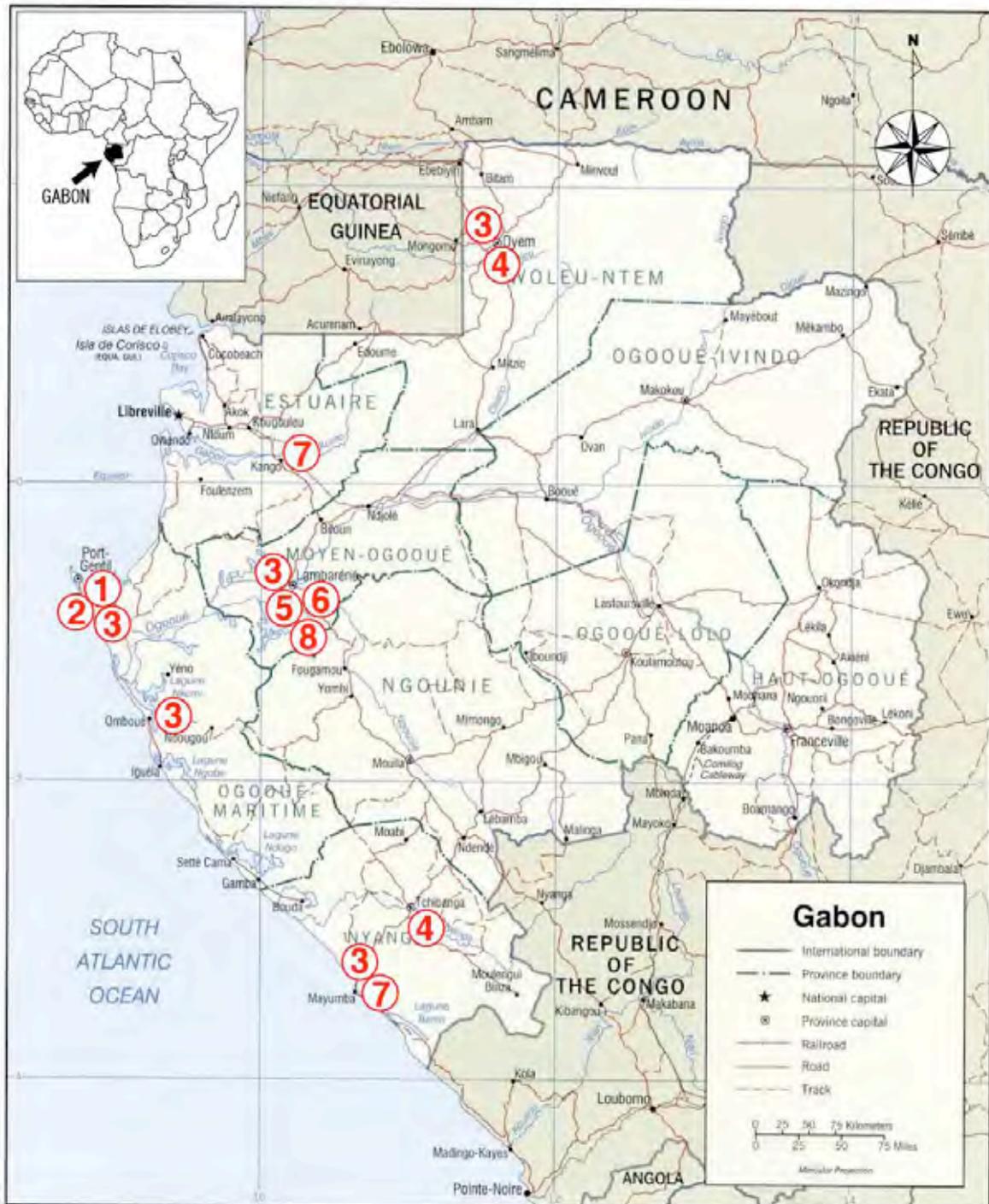
Nous avons l'honneur de vous soumettre le Rapport final du « Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale (PDDI) » en République gabonaise. Le présent Rapport de l'étude de développement, réalisée en relation étroite avec les organismes concernés, à commencer par la Direction générale des pêches et de l'aquaculture (DGPA) du Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture de la République gabonaise, compile les résultats de l'étude effectuée par la mission d'étude pendant la période entre avril 2007 et juin 2009.

Le Gabon est riche en ressources naturelles comme le pétrole, le manganèse, l'uranium et le bois, ce qui place le pays comme celui à revenu moyen. Toutefois, environ un tiers de la population vit au-dessous du niveau de pauvreté, le pays a considéré « la libération de la dépendance du pétrole par la diversification de l'industrie » comme pilier de la croissance économique et de la politique de réduction de la pauvreté dans le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) (2005). En particulier la pêche, qui dispose de ressources halieutiques riches à la fois maritimes et continentales, est considérée comme un domaine à capacité de développement élevé, au même niveau que le tourisme. La présente étude a été réalisée pour formuler le Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale de tout le pays qui contribuerait à l'augmentation du revenu des agriculteurs et des pêcheurs, à l'approvisionnement stable en vivres et à l'utilisation durable des ressources halieutiques pour l'année cible 2020.

Nous tenons à remercier en particulier, les personnes concernées de votre agence, ainsi que celles du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Japon de leur compréhension et de leur collaboration au cours de cette étude. Nous vous informons également que nous avons bénéficié de la collaboration des organismes concernés du Gouvernement gabonais, et que, en particulier, la DGPA a positivement participé à l'étude sur terrain. Nous souhaitons exprimer nos plus profonds remerciements pour les conseils et la collaboration considérable que nous a apportés le personnel de l'Ambassade du Japon au Gabon ainsi que du bureau de la JICA au Gabon.

En espérant que ce Rapport sera utile à la JICA, aux bailleurs de fonds concernés et au Gouvernement gabonais pour la promotion du Plan directeur, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Yasuo ISHIMOTO
Chef de la mission d'étude
Etude pour le PDDI
Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.



Base 802460A (C00370) 8-02

Sites des projets pilotes

- 1) Projet d'introduction de la pêche au filet fixe
- 2) Projet de développement de la pêche côtière
- 3) Projet de micro-crédit
- 4) Projet de pisciculture intégrée
- 5) Projet de pisciculture en cages
- 6) Projet de valorisation du sans-nom
- 7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques
- 8) Projet d'introduction expérimentale du moteur à longue queue

Résumé

Résumé

1. Positionnement de la présente étude de développement

La République gabonaise (ci-après désignée « le Gabon ») a une population de 1.548.000 d'habitants (2003), et son territoire est de 267.667 km² - ce qui correspond aux 3/4 du Japon. Il est riche en ressources naturelles comme le pétrole, le manganèse, l'uranium et le bois, et le RNB par habitant est de 4.080 \$US (2004), élevé comparé aux pays voisins, ce qui place le Gabon comme pays à revenu moyen. Par ailleurs, la production de pétrole a diminué après avoir atteint son pic en 1997, et en 2003, le pourcentage du secteur pétrolier dans le revenu était inférieur à celui des secteurs non-pétroliers. En 1986, le pays a considéré « la libération de la dépendance du pétrole par la diversification de l'industrie » comme pilier de la politique économique, la promotion concrète de cette politique a été déclarée dans le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR). En particulier la pêche, qui dispose de ressources halieutiques riches à la fois maritimes et continentales, est considérée comme un domaine à capacité de développement élevé, au même niveau que le tourisme.

La pêche ne représente que 1,5% du PIB, avec une population active de seulement 21.700 personnes, mais la consommation de poisson par personne est de 25 à 30 kg par an, ce qui est très élevé par rapport aux pays voisins, et les produits halieutiques sont une source nutritive essentielle correspondant à 40% des protéines animales absorbées par les habitants. La demande intérieure de produits halieutiques est estimée à 70.000 t par an, mais les captures annuelles évoluent entre 40.000 à 50.000 t, et le complément est apporté par les importations. La fourniture d'un volume stable est exigée pour éviter la sortie de devises.

Les pêcheurs de l'intérieur des terres (aquaculteurs y compris) pratiquent la pêche, combinée à l'agriculture pour la consommation domestique, mais depuis les années 1980, les emplois en ville ont augmenté à cause des industries d'exportation, et avec l'exode rapide de la population, la différence de salaire avec les zones urbaines s'élargit. Dans ce contexte, la correction des déséquilibres par le biais du développement régional en utilisant les ressources naturelles est exigée. Par ailleurs, dans les zones côtières, des étrangers venus des pays voisins ont formé des communautés, et ce sont eux principalement qui s'occupent de la production de la pêche. Le problème à résoudre pour l'administration de la pêche n'est pas de rejeter ces pêcheurs étrangers, mais de travailler activement pour qu'ils coexistent avec les pêcheurs gabonais.

Vu ce contexte, le gouvernement gabonais a demandé au Japon l'établissement d'un plan directeur de développement durable des ressources halieutiques. En réponse à cette demande, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a effectué une étude préliminaire en octobre 2006, et après accord sur le Compte-rendu des discussions (M/M), a effectué une étude préparatoire en janvier 2007 et le Cadre de travail (S/W) compilant le contenu de cette étude de développement a été signée par les deux parties et échangée. Ainsi a commencé l'étude pour le Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale.

Cette étude a été réalisée par Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd. désigné par la JICA, en collaboration avec la Direction générale des pêches et de l'aquaculture (ci-après désignée « la DGPA ») du Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture, organisme responsable de la partie gabonaise.

2. Potentiel de développement

2.1 Demande de produits halieutiques

La consommation de poissons moyenne par personne et par an au cours des 5 (2001-2005) et 10 (1996-2005) dernières années est estimée respectivement à 27,7 et 33,9 kg. La tendance à long terme est que le volume fourni dans le pays diminue au fil des années, mais cela est dû au fait que la production nationale stagne à 41.000 - 46.000 t par an depuis 2000, et que 7.000 - 10.000 t environ de

produits halieutiques sont importés par an pour combler l'insuffisance de la production nationale. La demande est donc actuellement de 50.000 - 55.000 t par an.

Si l'on pense que la consommation par personne à venir évolue entre 20 et 30 kg, qui est le niveau de consommation actuel, la demande de la consommation nationale sera d'environ 43.000 - 64.000 t en 2020. Par ailleurs, le volume des exportations de produits halieutiques est estimé à 7.000 - 10.000 t par an ces dernières années. Comme mondialement les ressources halieutiques ont tendance à baisser et que la demande du Cameroun, du Congo et du Nigeria augmente, on peut désormais prévoir l'augmentation graduelle de la demande de l'exportation et son volume estimé à 10.000 - 15.000 t par an. En conséquence, la demande totale en produits halieutiques est estimée à 48.000 - 69.000 t par an en 2020.

2.2 Ressources halieutiques

La ZEE du Gabon est de 213.000 km², et la ligne côtière de Cocobeach à l'extrême Nord à Ndindi à l'extrême Sud est d'environ 750 km. Le plateau continental de moins de 200 m de profondeur s'étend approximativement jusqu'à 60 km au large, avec une surface d'environ 40.600 km². Par ailleurs, la plupart des plans d'eau continentaux traversent la partie centrale du pays et se situent dans le bassin fluvial du fleuve Ogooué qui représente 72% du territoire national. Ce fleuve, d'une longueur totale de 1.200 km, a un bassin fluvial de 215.000 km² (dont 193.000 km² au Gabon), et son débit à l'embouchure atteint 100.000 m³/sec. Le bassin fluvial du fleuve compte un grand nombre de lacs/marais qui sont des pêcheries essentielles pour la pêche continentale.

Les ressources halieutiques du pays ont été étudiées 12 fois dans le passé par le FAO/NORAD, ORSTOM, N.O.F. Nansen etc. Le volume de captures permmissible annuel est estimé à environ 300.000 t alors que le volume annuel réel est d'environ 45.000 t, ce qui montre que dans l'ensemble le taux d'exploitation des ressources ne dépasse pas environ 15%.

2.3 Objectifs de production halieutique

L'objectif de production halieutique du Gabon a été estimé à environ 58.000 – 79.000 t par an en présumant la satisfaction de la demande prévue en 2020 sur la base de l'exploitation durable des ressources. Les espèces objets de l'augmentation de la production sont les sardines, les semi-pélagiques et les poissons démersaux. Les sardines capturées par la pêche artisanale côtière seront utilisées pour la consommation (fumés), et des entreprises de fabrication de farine de poisson seront implantées. La demande de farine de poisson devrait augmenter dans l'avenir comme ingrédient des aliments pour l'aquaculture. Par ailleurs, un système d'augmentation de la production des poissons démersaux par les pêcheurs artisanaux sera établi. De plus, comme il semble difficile d'atteindre l'objectif d'augmentation de la production défini pour les poissons semi-pélagiques seulement par la pêche artisanale, le développement présumant l'implantation d'entreprises semble prometteur. La production et la transformation ci-dessus laisse grosso modo espérer l'effet économique à 7,38 milliards de FCFA/an et les créations d'emploi à 4.900 à 5.700 personnes.

3. Cadre de développement

3.1 Année cible

Le présent Plan directeur indique un plan de développement pendant 10 ans (2011 à 2020).

3.2 Objectifs du développement

(1) Problèmes de développement

1) Problèmes concernant la pauvreté des agriculteurs-pêcheurs

L'étude socioéconomique des communautés rurales exécutée dans le cadre de cette Etude a montré que le revenu mensuel moyen des agriculteurs-pêcheurs était comme suit: de 46.847 FCFA/personne pour les pêcheurs côtiers, de 36.764 FCFA/personne pour les pêcheurs lagunaires et de 41.719 FCFA/personne pour les pêcheurs continentaux. Bien que ces chiffres dépassent légèrement le seuil de pauvreté absolue (revenu de moins de 29.000 FCFA/personne), 50,1% des pêcheurs côtiers, 48,4% des pêcheurs lagunaire et 63,2% des pêcheurs continentaux sont au-dessous du seuil de pauvreté.

2) Problème lié au retard pris dans l'organisation des pêcheurs

La DGPA a pris du retard dans l'organisation des « coopératives de pêche » promues dans le cadre du développement de la pêche. Et même s'il existe une organisation, comme elle ne réalise pas des activités économiques, elle manque de viabilité et les membres ne ressentent pas les avantages d'être membre. Pour ces raisons, le coût de la production est relativement élevé pour la pêche et l'aquaculture, la vente des produits est impossible, ou bien même si on peut les vendre, c'est à bon marché, ce qui conduit à des pertes financières.

3) Problèmes liés au non-aménagement du système de gestion des ressources halieutiques

Les zones côtières et les zones continentales sont libres d'accès, et tout Gabonais peut y pêcher. Les règles concernant les engins et les zones de pêche sont définies par le gouvernement, mais la pêche illégale est fréquente parce que les pénalités ne sont pas fixées. Le Gabon est riche en ressources halieutiques, et bien qu'il y ait actuellement une certaine marge de ressources, elles diminuent ou disparaissent partiellement dans une partie des lacs et petits cours d'eau. De plus, selon les espèces, les fruits de mer nobles comme les crevettes, crabes et homards sont pêchés en nombre par pêche industrielle, et des mesures de gestion des ressources sont nécessaires rapidement.

4) Problèmes liés au non-aménagement de services de soutien et d'infrastructure de pêche

Comme installations de services de soutien dans le domaine de la pêche artisanale et de la pisciculture, il y a (i) 4 Centres communautaires des pêches (6 autres Centres devront être aménagés), (ii) 10 Stations piscicoles (certaines Stations devront être unifiées), (iii) un CMPA (certaines installations devront être construites).

5) Problèmes liés à la stagnation de la production de la pêche et de la pisciculture

La production domestique de la pêche stagne, et la quantité moyenne de poisson consommé par habitant qui était d'environ 40,0 kg par an en 1996-2000 a baissé à 27,7 kg en 2001-2005. Par ailleurs, la demande de produits halieutiques bon marché comme les ethmaloses fumés de pays voisins comme la Guinée-Equatoriale ou le Cameroun augmente depuis quelques années.

(2) Objectifs du développement

La résolution des problèmes précités est fortement liée au Document stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) et au PSFE. Les objectifs de développement de la présente Etude dans cette corrélation sont indiqués comme suit.

i) Augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles

Réduire le pourcentage d'agriculteurs-pêcheurs au-dessous de la ligne de pauvreté (29.000 FCFA/personne/mois) pour 2020.

- Pêche côtière: 50,1% -> moins de 25%
- Pêche lagunaire : 48,4% -> moins de 25%
- Pêche continentale (tout le territoire): 63% -> moins de 30%

ii) Fourniture stable de produits halieutiques dans le pays et aux pays voisins pour assurer la sécurité alimentaire

Augmenter la production halieutique d'environ 5.000 tonnes pour satisfaire la demande de produits halieutiques intérieure en 2020. De plus, augmenter la production d'environ 10.000 t pour satisfaire les besoins d'exportation aux pays voisins.

iii) Gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques

Les objectifs à réaliser pour 2020 seront comme suit.

- Etablir un système de surveillance commun des 3 milles marins de la côte (système de surveillance conjoint du gouvernement et des habitants)
- Etablir un système de gestion autonome par associations de pêcheurs pour les activités de pêche locales (au moins 2 sites)
- Etablir des réglementations pour les méthodes de pêche et les engins de pêche dans les zones de pêche continentale

3.3 Approche de développement

Dans le PDDI, les approches ci-dessous seront adoptées pour résoudre les problèmes au niveau du développement général de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale.

(1) Augmentation du revenu des agriculteurs-pêcheurs

i) Promotion d'une gestion agricole intégrée

La gestion agricole intégrée permettant d'obtenir divers produits comme des produits agricoles, des produits halieutiques, des produits d'élevage sera vulgarisée pour permettre d'obtenir un revenu en liquide stable, en plus de la production des produits alimentaires d'autosuffisance. La pêche et la chasse seront positionnées comme activités économiques durables et importantes permettant des rentrées d'argent ponctuelles, et leur développement durable sera assuré.

ii) Amélioration de la prise de conscience de l'exploitation agricole

Les instructions seront données aux agriculteurs-pêcheurs pour la tenue d'un registre, afin de leur faire prendre conscience de la gestion et d'améliorer le degré de confiance.

iii) Vulgarisation de techniques de production à coût bas

Des techniques de production sans alimentation seront vulgarisées auprès des petites fermes. L'augmentation de l'efficacité de capture par amélioration des techniques de pêche et l'amélioration du kilométrage par litre de carburant par introduction de petits moteurs diesels seront assurées pour les pêcheurs.

(2) Formation/renforcement de l'organisation des pêcheurs

i) Incitations aux activités collectives

Des incitations économiques pour encourager les activités collectives des pêcheurs seront mises en place. Des leaders de village seront aussi formés pour promouvoir les activités communes. Pour le développement des activités collectives, on laissera les agriculteurs-pêcheurs décider librement sans contraindre à former des groupes en fixant des conditions pour que les membres puissent établir des relations de confiance mutuelle.

ii) Aménagement et gestion d'installations pour l'organisation des pêcheurs

Les organisations des pêcheurs seront formées et renforcées, et participeront activement à la gestion. Jusqu'à l'année cible du projet (2020), des Centres communautaires des pêches seront aménagés à 10 emplacements dans le pays, et les organisations de pêcheurs autonomes seront établies par la formation par le biais de la gestion conjointe avec la DGPA.

(3) Etablissement d'un système de gestion des ressources halieutiques

i) Système de surveillance conjoint des 3 milles de la côte

L'introduction d'un système de surveillance quotidienne par le biais des activités de pêche et son exécution efficace seront assurées pour faire prendre conscience les pêcheurs de « protéger eux-mêmes leurs pêcheries côtières de 3 milles ».

ii) Limitation autonome des activités de pêche centrée sur les pêcheurs et fourniture de sources de revenu de remplacement par le gouvernement

Le soutien pour donner des informations, échanger des avis et fournir des sources de revenus de remplacement complétant la diminution du revenu à cause de la réglementation sera assuré aux pêcheurs. Au travers de ces activités, le système d'attribution du droit de pêche sera établi et la cogestion sera introduite et vulgarisée.

(4) Amélioration du système de services de soutien

i) Gestion et utilisation du micro-crédit

Le crédit sera assuré aux individus ou groupes remplissant les conditions de crédit et jugés avoir une capacité de remboursement. De plus, les conditions de crédit seront diversifiées selon le niveau de maturation de l'individu et du groupe.

ii) Révision du système de permis de pêche artisanale et de pisciculture

Le niveau de formation sera amélioré en faisant prendre conscience du fait que la pêche et la pisciculture sont des activités attrayantes. Pour cela, le système de permis de pêche artisanale et de pisciculture actuel sera révisé par classement.

iii) Etablissement d'un système efficace de vulgarisation des techniques

Les Centres communautaires des pêches et Stations piscicoles seront aménagés ou agrandie dans chaque zone, et l'accent sera mis sur les conseils et la vulgarisation sur place en invitant les pêcheurs et fermes piscicoles à participer à la pratique de la pêche et de la pisciculture.

iv) Renforcement du système de production d'alevins et de développement technique

La Station piscicole de la Peyrie sera développée et renforcée en centre de recherche piscicole et de développement technique, et des essais seront réalisés activement sur les espèces de poissons pouvant être élevés.

(5) Fourniture stable de produits halieutiques

i) Promotion de l'élargissement des pêcheries et aménagement d'une pêche semi-industrielle

Pour élargir les pêcheries, il faut promouvoir l'agrandissement et la modernisation des bateaux de pêche, l'introduction de moteurs diesels, l'amélioration des engins de pêche, etc. et commencer le lancement d'une pêche semi-industrielle jusqu'à l'année cible (2020).

ii) Fourniture de poissons marins à bas prix

Les possibilités d'exploitation des ressources en petits pélagiques par la pêche artisanale sont importantes, ce qui pourrait permettre l'augmentation des exportations vers les pays voisins, ainsi que la fourniture stable par le Gabon de produits halieutiques aux pays du Centre-Ouest de l'Afrique.

iii) Attraction d'entreprises privées

Des projets de pisciculture intensive ou de distribution des poissons marins frais et congelés seront prévus, et des mesures de faveur seront prises pour assurer la participation active d'entreprises privées.

4. Concept de développement

4.1 Concept de développement par région

Le concept de développement par région pour l'année cible (2020) est comme suit.

(1) Zone de développement combiné (Libreville, la capitale et la province de l'Estuaire)

Base de production stratégique, Libreville sera développé en insistant principalement sur la distribution et la transformation, compte tenu de son rôle dans les expéditions groupées de produits halieutiques de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Et tirant avantage de la proximité des lieux de consommation, on insistera sur le développement de la pêche et de la pisciculture intensives dans les limites autorisées par les ressources.

(2) Zone centrée sur le développement de la pêche côtière (provinces de l'Ogooué-Maritime, de la Nyanga)

Avec comme bases de production stratégiques Port-Gentil et Mayumba, le développement des ressources inexploitées aura lieu centré sur les zones côtières du Centre-Sud du Gabon. La collaboration sera aussi assurée avec les Centres communautaires des pêches d'Omboué et de Gamba, servant de bases de soutien de la pêche dans les zones de lagunes côtières.

(3) Zone centrée sur le développement de la pêche continentale (partie centrale du pays: provinces du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Ivindo)

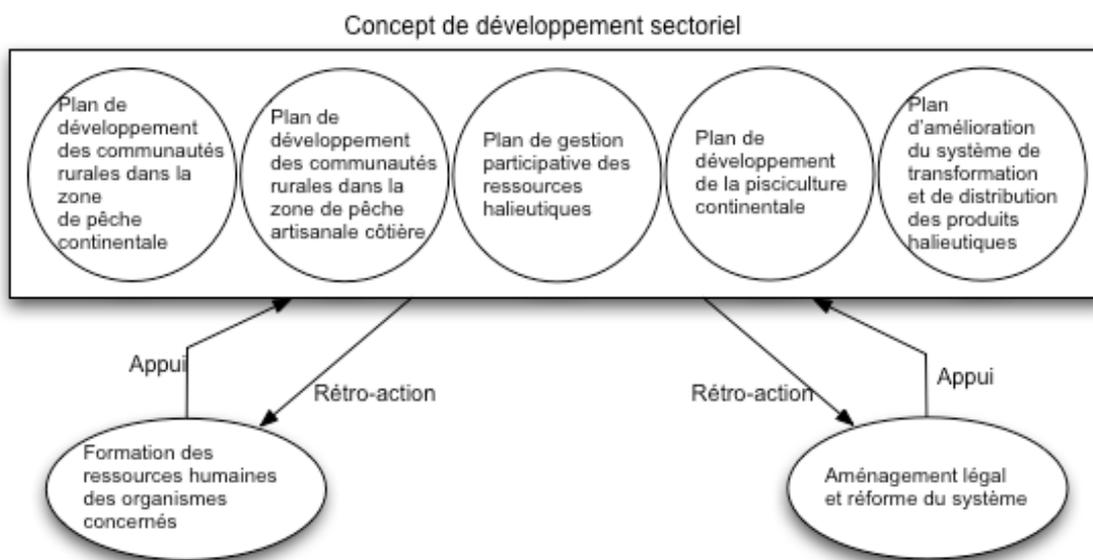
Le développement/soutien durable de la pêche continentale aura lieu avec comme bases de production stratégiques Lambaréné et Makokou. La première servira de base d'expédition vers Libreville, et la seconde de base de distribution des produits halieutiques dans la zone.

(4) Zone centrée sur le développement de l'aquaculture continentale (provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué-Lolo, du Haut-Ogooué et de la Ngounie)

Le développement de l'aquaculture aura lieu avec comme base de production stratégique Oyem, et les exportations de poissons d'élevage seront promues. Par ailleurs, le développement de l'aquaculture aura lieu dans les 3 provinces Sud-Est de l'intérieur pour établir un système d'autoconsommation de produits halieutiques dans la zone.

4.2 Concept de développement sectoriel

Comme l'indique la figure ci-dessous, ce Plan directeur se compose de 5 plans sectoriels conformes à la stratégie de développement et de 2 plans d'appui. Les plans d'appui sont des plans concernant la « formation des ressources humaines » et « l'aménagement légal et la réforme du système » pour soutenir l'exécution des plans de développement sectoriels; le retour d'information de l'état de progression des plans de développement sectoriels permettra d'assurer un appui mieux adapté.



Structure du Plan directeur

4.2.1 Plan de développement des communautés rurales dans la zone de pêche continentale

Objectif du développement: Améliorer la situation financière des pêcheurs pratiquant la pêche continentale.

Orientation du développement:

Dans la zone de la pêche lagunaire, la production de produits à valeur ajoutée, comme les légumes, les fruits et des produits locaux spéciaux seront encouragées. Aux cours moyen du fleuve Ogooué (province du Moyen-Ogooué), la pisciculture sera développée comme principale source de revenu de remplacement. Dans la Province du Woleu-Ntem, l'introduction d'une gestion diversifiée combinant pêche, agriculture, élevage et pisciculture est proposée. Dans les zones de plans d'eau continentaux des autres provinces, il faut augmenter la demande locale en poissons d'eau douce en promouvant la diffusion de la consommation de poissons et le défrichement de débouchés.

Concept du développement:

1) Soutien des activités en commun de pêcheurs continentaux combiné au micro-crédit

Comme dans la société gabonaise, l'idée de la nécessité d'un organisme d'entraide n'est pas largement répandue, nous encouragerons la formation de coopératives de pêche en tant qu'organisme pour des activités économiques visant une amélioration du revenu. Le micro-crédit sera introduit pour l'achat en commun d'engins de pêche et des équipements nécessaires pour promouvoir l'organisation, afin que la coopérative de pêcheurs ait la capacité de gérer des fonds en commun.

2) Promotion de la vente et de l'achat collectifs par l'organisation des pêcheurs

Pour augmenter le revenu et améliorer les activités de pêche dans le village et la région, il faut encore développer les capacités de la coopérative de pêcheurs formée dans « 1) Soutien des activités en commun de pêcheurs continentaux combiné au micro-crédit », et soutenir financièrement et techniquement les pêcheurs pour qu'ils puissent effectuer des expéditions collectives, des achats collectifs et développer des produits transformés.

3) Création de sources de revenu de remplacement pour les périodes de pêche maigre

Pour assurer un revenu familial stable et plus élevé tout au long de l'année, diverses activités familiales permettant d'obtenir un revenu en liquide en dehors de la pêche comme l'agriculture, l'élevage, la pisciculture seront promues.

4.2.2 Plan de développement des communautés rurales dans la zone de pêche artisanale côtière

Objectif du développement: Améliorer les conditions de vie des familles de pêcheurs artisanaux de la zone côtière.

Orientation du développement:

Il faut rendre les activités de pêche plus efficaces et développer de nouvelles pêcheries par l'introduction de nouveaux engins et méthodes de pêche. La création d'un environnement où les étrangers et les Gabonais pourront pratiquer la pêche en commun en toute sécurité sera promue.

Concept du développement:

1) Renforcement des activités des organisations de pêcheurs

Les associations de pêche existantes seront stimulées par l'aménagement de petites installations et l'achat de bateaux, de moteurs et d'engins de pêche avec l'introduction du service de financement. Les capacités des associations de pêche existantes seront encore développées, et un soutien financier et technique sera fourni pour que les pêcheurs puissent expédier et acheter en commun, et développer des produits transformés.

2) Augmentation de l'efficacité de la pêche côtière

Pour la pêche artisanale maritime, il est prévu (1) de créer des sources de revenus secondaires pour les pêcheurs et réduire le coût de la pêche, et (2) défricher de nouvelles pêcheries et développer les ressources inexploitées.

3) Aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs

Dans les villages de pêche côtière, il faut assurer et garantir de manière permanente le lieu d'habitation actuel. Il faut assurer des terrains adaptés pour la pêche et la vente du poisson et aussi comme logements, et aménager des lieux de production de la pêche. Dans les villages des lagunes et les campements de pêcheurs côtiers, il est souhaitable que l'accès aux marchés et les contacts puissent être améliorés.

4.2.3 Plan de gestion participative des ressources halieutiques

Objectif du développement: Gérer régulièrement l'environnement des pêcheries et le volume des captures par les habitants.

Orientation du développement:

L'application de l'approche scientifique pour la gestion des ressources du Gabon (gestion de type « top-down » s'appuyant sur des résultats d'étude sérieux) devrait exiger dorénavant beaucoup de temps et d'argent. Par conséquent, une approche sociale (gestion de type « bottom-up » participative des zones d'eau par unité de village) sera établie dans ce Plan directeur.

Concept du développement:

1) Amélioration de la méthode de collecte de données de pêche

Une vulgarisation technique pour l'inscription quotidienne dans un registre par les pêcheurs eux-mêmes de notes concernant les activités de pêche et la gestion des finances familiales sera effectuée. Les mesures de longueur et de poids des espèces concernées par pêcherie principale seront

aussi effectuées pour vérifier les variations par pêcheurie et par saison. Les données collectées et analysées scientifiquement au cours de cette étude seront communiquées aux pêcheurs sous forme d'informations, et combinées aux résultats d'analyse des données des registres des pêcheurs ci-dessus. Puis, elles permettront à la fois aux pêcheurs locaux et à l'administration de vérifier les tendances des captures et des ressources, et si nécessaire, seront utilisées pour définir des règlements locaux pour limiter de manière autonome les activités de pêche.

2) Stabilisation du revenu par la diversification des sources

Les activités de gestion participative des ressources ont strictement pour condition d'exécution que les pêcheurs conscients de leur nécessité soient coopérateurs pour diverses activités de gestion des ressources. D'autre part, afin que les pêcheurs eux-mêmes gèrent les ressources avec la compréhension de cette valeur, il est important de réaliser la diversification des sources de revenu qui contribue à améliorer la situation financière des pêcheurs.

3) Etablissement d'un système de gestion participative des ressources halieutiques

Pour la surveillance de la zone maritime côtière, il faudra assurer une surveillance plus efficace en diffusant un système de surveillance et de notification quotidien par les habitants, en collaboration avec le système de surveillance de l'administration. De plus, il est envisageable de mettre en place de récifs artificiels aux environs de pêcheries, qui permettront de créer de nouvelles pêcheries, mais aussi de contrôler physiquement la pêche des chalutiers. Simultanément, il sera aussi important, comme actions pour maintenir des ressources halieutiques, d'effectuer le suivi des tendances des ressources et, si nécessaire, de limiter des activités de pêche de la propre initiative de pêcheur.

4.2.4 Plan de développement de la pisciculture continentale

Objectif du développement: Améliorer l'état de gestion des exploitations piscicoles

Orientation du développement:

Il est jugé souhaitable d'augmenter la production piscicole en réutilisant les étangs de pisciculture abandonnés pour fournir du poisson aux marchés. Le rétablissement de la pisciculture permettra l'augmentation du revenu secondaire des petits agriculteurs qui autrefois pratiquaient la pisciculture, la pisciculture étant pour les petits agriculteurs de l'intérieur des terres un moyen d'obtenir un revenu en liquide. Une fois les activités piscicoles développées dans une certaine mesure, des personnes souhaitant pratiquer la pisciculture apparaîtront certainement, ce qui constituera une amorce pour la vulgarisation de la pisciculture. Les Stations piscicoles existantes seront aménagées et intégrées pour permettre le déploiement efficace de leurs fonctions en tant que base de la recherche, du développement et la vulgarisation sur les techniques piscicoles.

Concept du développement:

1) Etablissement d'un système de recherche et développement sur les techniques piscicoles

La Station piscicole de la Peyrie sera positionnée comme centre des recherches piscicoles, et des techniques piscicoles adaptées au Gabon seront développées en collaboration avec les Stations piscicoles régionales.

2) Elargissement et renforcement des Stations piscicoles

Les 3 Stations piscicoles de la Peyrie (province de l'Estuaire), d'Oyem (province du Woleu-Ntem) et de Tchibanga (province de la Nyanga) seront utilisées en leur attribuant respectivement des fonctions de « recherche et développement de techniques, formation », « vulgarisation de la pisciculture extensive dans le Nord » et « vulgarisation de la pisciculture extensive dans le Sud ». La Station piscicole de Koulamoutou (province du Woleu-Ntem) sera aussi rétablie comme Station pour la vulgarisation de la pisciculture dans l'avenir à l'intérieur des terres. D'autre part, la Station piscicole de Lambaréné sera aménagée comme base de pisciculture en cage, et la Station piscicole de Makokou pour diversifier les sources de revenu en tenant compte de l'établissement d'un parc national.

3) Vulgarisation de la pisciculture au secteur privé

La vulgarisation de techniques piscicoles adaptées à chaque région aura lieu, les Stations piscicoles servant de modèle. Simultanément, le retour d'informations sur les résultats obtenus sera fait, et un

manuel de vulgarisation de la pisciculture sera rédigé. En outre, la pisciculture en cages sera vulgarisée au secteur privé sur la base des résultats du projet pilote.

4.2.5 Plan d'amélioration du système de transformation et distribution des produits halieutiques

Objectifs du développement: Promouvoir la production de produits halieutiques transformés et aménager leur système de distribution.

Orientation du développement:

1) Fourniture de poissons dans l'intérieur du pays

L'approvisionnement en produits halieutiques dans les provinces autres que celle du Moyen-Ogooué devrait être amélioré par la distribution de poissons de mer à captures importantes et à bas prix, et non des poissons d'eau douce dont une augmentation de la production ne peut pas être espérée à court terme.

2) Goût du gibier

Des activités de sensibilisation et vulgarisation seront faites avec la fourniture suffisante de produits halieutiques en tant que protéines de remplacement pour réduire le nombre d'animaux sauvages capturés.

3) Valorisation

Non seulement l'amélioration de la qualité des produits transformés existants (poissons fumés, poissons salés-séchés), mais aussi la transformation halieutique avancée comme la conserverie, la stérilisation en autoclave, la surgélation « IQF » seront exécutées quand le coût énergétique diminuera dans l'avenir.

Concept du développement:

1) Amélioration du système de distribution du poisson frais

Les installations de débarquement et de distribution seront aménagées/agrandies/développées sur les principales bases de pêche que sont Cocobeach, Mayumba, Kango, Lambaréné, Ebel-Abanga, Ndjolé et Makokou. Pour améliorer l'hygiène sur le traitement de poissons frais, une norme concernant le matériel de caisses de poisson, le véhicule de transport de poissons et le rapport glace/poisson sera établie et appliquée d'abord à Libreville et à Port-Gentil.

2) Promotion de la transformation halieutique et de la distribution des produits transformés

Il est important de transférer les diverses techniques de transformation du sans-nom développées, et de développer activement la diffusion de la consommation de poisson et les activités de promotion des ventes. De plus, l'amélioration de la qualité des sardines fumées aura lieu.

3) Gestion de la qualité et de la salubrité des produits halieutiques

La formation et l'augmentation du nombre des inspecteurs et techniciens du SQIS, ainsi que le renforcement de leurs connaissances et techniques auront lieu. Des ajustements seront faits pour que la gestion de la qualité et de la salubrité des produits halieutiques à l'étape de la distribution ne soit pas seulement l'attribut du SQIS, mais soit réparti entre le Ministère de la Santé Publique, les centres médicaux et des villes.

4.2.6 Formation des ressources humaines des organismes concernés

Objectif du développement: Acquisition par la DGPA des capacités techniques et administratives permettant le bon déroulement du projet de développement de la pêche

Orientation du développement:

Pour la formation efficace du personnel de l'organisme de contrepartie, les stages en collaboration avec la Coopération sud-sud ou les pays voisins (pays de la CEEAC) seront promus. Concernant la recherche et le développement technique, il est souhaitable d'établir au Gabon quelque chose comme un centre de développement de la pêche en Afrique centrale (nom provisoire) et qu'il joue un rôle clé dans la recherche régionale.

Concept du développement:**1) Renforcement des capacités techniques du personnel DGPA (en particulier du personnel régional)**

Les occasions de stages et de formation afin d'améliorer les capacités seront prioritairement données au personnel de la classe des chefs de section et au-dessous et au personnel régional, parce qu'ils ont peu d'occasion dans le travail quotidien.

2) Aménagement des Centres communautaires des pêches et des Stations piscicoles en tant que bases de vulgarisation des techniques

Il faut d'abord commencer par former des instructeurs pour former les promoteurs et graduellement consolider un système de formation de promoteurs à la fois au siège et dans les régions. Il faut aussi prévoir le budget et les moyens de transport nécessaires aux visites périodiques des villages d'agriculteurs/pêcheurs tels que motos, bateaux, voitures etc.

3) Aménagement du système de communications entre le siège de la DGPA, les Bureaux d'inspections provinciales, les Brigades des pêches et les Centres/Stations

Il faudra installer les équipements nécessaires pour rendre efficaces les communications et les fonctions de traitement des données des Bureaux d'inspections provinciales et des Brigades des pêches.

4.2.7 Aménagement légal et réforme du système

Objectif de l'aménagement: Aménager les droits et le système légal nécessaires au développement durable de la pêche au Gabon et à l'exécution adaptée et efficace du Plan directeur

Orientations de l'aménagement:

Un arrangement/révision des droits/systèmes concernant la pêche définis et promulgués jusqu'ici sera effectué, et les parties manquantes seront mises au clair tout en se référant aux droits et systèmes des pays de pêche avancé et des pays voisins.

Concept de l'aménagement:

L'aménagement légal jugé nécessaire dans l'immédiat est comme suit.

(1) Aménagement légal

- i) Règlement concernant la gestion des zones de pêche
 - Règlement pour le droit de pêche et les frais d'utilisation de la zone de pêche.
 - S'il est jugé que le niveau permettant la gestion quotidienne d'une pêcherie côtière existante par les pêcheurs locaux est atteint, le droit de pêche réservé de la pêcherie sera donné à l'association locale.
- ii) Définition de sanctions pour les infractions au règlement
 - Des sanctions pour la violation de la loi par les chalutiers pêchant dans les 3 milles marins de la côte seront mises en place.
- iii) Limitations concernant les engins/méthodes de pêche, les espèces de poissons, les zones/périodes de pêche
 - Des arrêtés municipaux pourront être émis sur la base des résultats par région du projet pilote « projet de gestion participative des ressources halieutiques ».
 - En pêche continentale aussi, la formulation et la promulgation de l'interdiction des filets monofilament et de la réglementation claire concernant les mailles de filet adaptées à la pêche côtière seront effectuées.
 - Un système de collecte des anciens filets sera établi.

(2) Système de soutien des pêcheurs-agriculteurs

- i) Système de permis de pêche
 - Pour la pêche côtière, un permis sera accordé en fonction des cours de formation suivis, et des distinctions seront faites pour le soutien comme le financement de la pêche.

- Pour la pêche continentale, il est urgent d'enregistrer les pêcheurs et pisciculteurs et de délivrer des permis de pêche.
- ii) Système de financement de la pêche (micro-crédit, crédit long terme, subvention)
- Un système de micro-crédit opéré par les associations de pêcheurs sera mis en place.
 - Un système de prêts à long terme sera établi. Un système de prise en charge (partielle) des intérêts concernant le prêt sera étudié.
 - Une certaine subvention sera donnée lors de l'augmentation des coûts comme la hausse du carburant.
- iii) Système de soutien des entreprises privées
- Des mesures de faveur, seront établies pour les entreprises privées qui proposent des emplois dans la zone concernée et peuvent collaborer à la formation des ressources humaines et l'augmentation de la production alimentaire.

5. Aperçu et résultat des projets pilotes

Les projets pilotes, ayant pour objectif de mettre au clair l'efficacité (pertinence, processus, méthode) du Plan directeur, ont été mis en œuvre pendant 6 mois entre mai et novembre 2008.

5.1 Projet d'introduction de la pêche au filet fixe

Objectif: Mettre au clair le fait que la pêche au filet fixe est adaptée comme source de revenu secondaire pour les pêcheurs artisanaux côtiers.

- Activités: i) Mettre en place un filet fixe modèle, fabriquer en utilisant des matériaux locaux et les mettre en place.
- ii) Gérer les filets fixes, enregistrer les résultats de chaque pêche et vente.
- iii) Calculer et répartir le montant des ventes, et épargner une partie comme le fonds de vulgarisation et gestion des filets.
- iv)-1 Donner des conseils aux homologues en pratiquant les opérations.
- iv)-2 Sensibiliser les autres groupes de pêcheurs intéressés par le filet fixe.

- Résultats: i) Les filets ont été bien fabriqués, installés et maintenus, l'utilité de ces engins de pêche a été reconnue. Pourtant il s'est avéré que l'efficacité de ce filet fixe n'était pas à la hauteur. Il sera nécessaire de changer de localisation des filets régulièrement. A la longue, il sera demandé d'étudier d'autres filets plus efficaces et mieux adaptés aux pêcheries, en réfléchissant à une nouvelle structure du filet.
- ii) Les captures baissant considérablement dès juillet, la part du CCPAP a été aussi peu. Cependant, il touchait jusqu'à septembre sa part qui a augmenté le reliquat du fonds de gestion.
- iii) Les responsables gabonais sont capables d'expliquer sur la structure, la fabrication, l'installation, l'exploitation et l'entretien des filets fixes introduits par ce projet auprès des pêcheurs.

5.2 Projet de développement de la pêche côtière

Objectif: L'introduction de la pêche avec bateau à moteur interne permet la réduction des frais de pêche et l'élargissement des pêcheries de poissons démersaux.

- Activités: i) Effectuer l'encadrement technique varié du groupe de pêcheurs (exploitation/maintenance des bateaux de pêche, fabrication d'engins de pêche).
- ii) Effectuer une étude des pêcheries et pêche expérimentale, enregistrer les résultats de la pêche (volume des captures, frais et montant des ventes).
- iii) Calculer et répartir le montant des ventes, et épargner une partie comme le fonds de gestion des bateaux de pêche et le gérer.
- iv)-1 Donner un encadrement pratique aux homologues.
- iv)-2 Sensibiliser les autres groupes de pêcheurs intéressés par ce projet.

- Résultats: i) Les efficacités des avantages de l'embarcation de petit modèle à moteur in-bord (tenue de mer, inavigabilité, basse consommation de carburant, l'élargissement de la zone de navigation, la prolongation du séjour dans les pêcheries) ont été démontrées,

et le potentiel des zones côtières (exploitation des pêcheries et des ressources halieutiques) a été vérifié. Il n'y a pas de problème de l'apprentissage des groupes de pêcheurs sur les techniques de navigation de l'embarcation et de manipulation de nouveaux équipements.

- ii) Les captures réalisées avec l'embarcation modèle ont permis d'avoir des recettes de vente supérieures au coût direct d'exploitation. Toutefois, la rentabilité est très serrée, lorsqu'on tient compte de l'amortissement de ladite embarcation. Il faudra poursuivre les sorties à la pêche afin d'évaluer les captures et la rentabilité pour des jeunes peu expérimentés en se servant de l'embarcation modèle (réexamen de la rentabilité).
- iii) Un système de gestion par le groupe de pêcheurs sous la direction du CCPAP et de distribution du bénéfice entre le CCPAP et le groupe (50% - 50%) a été établi.
- iv) Les responsables de l'autorité et le groupe de pêcheurs sont capables eux-mêmes de naviguer l'embarcation modèle, de l'entretenir ainsi que de former d'autres pêcheurs.

5.3 Projet de micro-crédit

Objectif: i) Un système de crédit durable est établi, ce qui stabilise les finances des pêcheurs.
ii) Le sens de la gestion des pêcheurs artisanaux et la précision des statistiques de la DGPA sont améliorés.

Activités: i) Récupérer une fois par mois le crédit consenti et le conserver dans le fonds de fonctionnement.
ii)-1 Distribuer une fiche d'activités de la pêche aux pêcheurs et leur expliquer et donner des conseils pour l'inscription sur les registres.
ii)-2 Collecter tous les mois la fiche d'activités des pêcheurs pour le vérifier, et donner des conseils pour l'amélioration.
iii) Conclure un contrat de crédit avec les groupes de pêcheurs et fournir les matériels de pêche.

Résultats:

Compte tenu des résultats de ce projet pilote, les éléments ci-dessous doivent être pris en considération :

- Le montant de crédit avec lequel le groupe peut se procurer l'ensemble des matériels nécessaires sera déterminé après avoir examiné les revenus issus des activités de pêche.
- Il faudra accorder un fonds d'activités correspondant au maximum à 10% du crédit et qui sera versé en liquide pour dépenser le montage des filets etc.
- La période de remboursement devrait coïncider avec la meilleure saison de pêche. Et le délai de remboursement peut s'étaler jusqu'à 12 mois en fonction du montant du crédit. La mensualité idéale est entre 200.000 et 300.000FCFA pour la pêche côtière et 100.000FCFA pour les pêches lagunaire et continentale.
- Le taux d'intérêt mensuel idéal sera de 2 à 3% selon le montant du crédit accordé.
- Il vaudra mieux prévoir un délai de grâce d'entre 30 et 45 jours pour que les engins de pêche soient prêts avant le début de remboursement, même si les pêcheurs demandent aux autres le montage de leurs filets.
- Le crédit sera versé, en principe, sous forme des équipements et des matériels, et non sous forme de l'argent en liquide.
- Dans le cas où l'achat des équipements et des matériels serait effectué dans une ville lointaine, telle que Libreville, et que leur transport serait confié à la DGPA, les frais de transport, ainsi que la commission seront inclus dans le crédit.
- Il sera souhaitable que le crédit soit accordé à un petit groupe d'environ 5 personnes. Dans le cas où le crédit devrait être accordé à un groupe familial, un garant en dehors de ladite famille sera exigé afin d'assurer le remboursement. Toutefois, du point de vue d'initier à former des organisations des pêcheurs, un crédit aux individus ne sera pas admis.
- Si une association des pêcheurs existe déjà, il vaudra mieux examiner un crédit pour l'association, au lieu de former de nouveaux petits groupes. Dans tel cas, tous les membres de ladite association doivent assumer la responsabilité du remboursement du crédit, et un audit et un encadrement de gestion mensuels de la part de la DGPA seront obligatoires.

- Le groupe de pêcheurs bénéficiant d'un crédit sera tenu de mentionner les données comptables, ainsi que les captures et de les présenter.
- Les agents des Bureaux d'inspection provinciale, ainsi que des Brigades des pêches doivent se rendre visite aux groupes de pêcheurs bénéficiant du crédit chaque mois, afin de collecter leurs fiches remplies et leur mensualité.
- Il faudra organiser des formations et cours sur le montage et la réparation des filets.

5.4 Projet de pisciculture intégrée

Objectif: Améliorer des techniques de pisciculture adaptées et une méthode de vulgarisation aux petits pisciculteurs.

- Activités:
- i) Démontrer, au travers de l'élevage d'essai, aux pisciculteurs les productivités des étangs de diverses profondeurs.
 - ii)-1 Effectuer des essais de fumure en utilisant diverses déjections animales.
 - ii)-2 Effectuer des essais d'élevage du bétail.
 - iii) Effectuer des essais de culture en utilisant la boue déposée au fond des étangs et les déjections animales.
 - iv) Former le personnel des Stations « sur le tas ».
 - v) Effectuer une formation initiale et une formation sur le tas aux agriculteurs-pisciculteurs participants.
 - vi) Elever des géniteurs et produire des alevins aux Stations.
 - vii) Vendre la récolte et comparer et étudier le bilan.
 - viii) Epargner la moitié du profit comme le fonds nécessaire aux activités de vulgarisation.

Résultats: Ce projet pilote a démontré que la pisciculture intégrée peut diversifier des sources de revenu (périodes de revenus), et qu'elle contribue à stabiliser la gestion de fermes. La connaissance et les techniques chez les pisciculteurs participants et les agents des Stations piscicoles ont été renforcées, et leur motivation vis-à-vis des activités de pisciculture a été renforcée. Les stations piscicoles ont redynamisé les activités.

5.5 Projet de pisciculture en cages

Objectif: Mettre au clair les possibilités de pisciculture en petites cages (embouche) en utilisant des poissons capturés.

- Activités:
- i) Effectuer une enquête orale auprès des pêcheurs pour examiner les possibilités d'obtenir des alevins et essayer d'acheter des alevins.
 - ii) Effectuer un élevage d'essai en utilisant des aliments bon marché et disponibles sur place (restes de la transformation des sans-noms, petits poissons, viscères de gibier).
 - iii) Former le personnel du CCPAL « sur le tas ».
 - iv) Analyser les données du projet, étudier la rentabilité.

Résultats: Ce projet pilote a démontré que la pisciculture en cage peut constituer une source de revenus secondaires. La connaissance et les techniques chez les agents du CCPAL participant à ce projet ont été renforcées. Inspirés par le projet, certains ont déjà démarré leur pisciculture en cage, ce qui indique la possibilité de vulgarisation à venir.

5.6 Projet de valorisation du sans-nom

Objectif: Développer et vulgariser les produits transformés de bonne qualité à base de sans-nom.

- Activités:
- i) Former les groupes de transformateurs concernant la gestion de la qualité et de l'hygiène.
 - ii) Aménager une salle de transformation et des équipements, et conseiller dans la gestion/maintenance adéquate.
 - iii) Enseigner les techniques de transformation du sans-nom aux groupes de transformateurs.
 - iv) Produire périodiquement des produits transformés et promouvoir la vente à Libreville.
 - v) Inventer les nouveaux produits transformés à base de sans-nom et organiser des réunions de dégustation.
 - vi) Installer un four amélioré et comparer ses performances avec celles du four existant.
 - vii) Conseiller dans les méthodes adéquates de traitement des produits au cours de

transformation ainsi que de conservation des produits.

- Résultats: i) Les techniques concernant les différentes transformations du sans-nom et le contrôle sanitaire ont été généralisées. De plus, les produits finis sont appréciés par les consommateurs et leur réseau de redistribution a été déjà identifié, bien que la vente soit encore en phase expérimentale.
- ii) Au niveau de la rentabilité, ces activités pourraient constituer une petite industrie saisonnière, à condition de réduire le coût de production en améliorant l'efficacité de travail et de fixer un prix raisonnable après la promotion de vente.
- iii) Il est aujourd'hui demandé de développer ces activités, avec les procédures et modes d'exécution similaires, en mettant en place d'autres modes de transformation et en utilisant d'autres espèces dont les captures sont importantes.
- iv) Ce projet pilote a été réalisé comme activités du Centre des pêches en collaboration et sous la direction du SQIS. Le Centre emploie des transformatrices locales pour la fabrication et procède à la vente promotionnelle en collaboration avec une ONG locale à Libreville. Ce système a été efficace.

5.7 Projet de gestion participative des ressources halieutiques

Objectif: Créer un modèle d'activités pour la gestion participative des ressources.

- Activités: i)-1 Distribuer une fiche d'activités de la pêche aux pêcheurs et expliquer/encadrer pour l'inscription.
- i)-2 Collecter et vérifier des fiches d'activités une fois par mois, et analyser les données.
- ii)-1 Effectuer une étude biologique des zones de capture des missalas et langoustes.
- ii)-2 Effectuer une étude de la qualité de l'eau des zones de pêche.
- ii)-3 Effectuer des essais de capture par la pêche au casier (Mayumba seulement).
- iii)-1 Fournir aux groupes de pêcheurs les équipements contribuant à la diversification des sources de revenu et à l'amélioration de l'environnement de travail, et vérifier l'état d'utilisation de ces équipements.
- iii)-2 Créer et enraciner des sources de revenu de remplacement.
- iii)-3 Effectuer des activités d'amélioration de l'environnement de travail des pêcheurs.
- iii)-4 Surveiller la zone côtière par le biais des activités des pêcheurs artisanaux (Mayumba seulement).
- iii)-5 Former une unité de gestion des ressources pour discuter de la nécessité des mesures de gestion.

- Résultats: i) Pour les activités de recherche, une méthode, valorisant au maximum des informations fournies par les pêcheurs et collectant des échantillons pour l'étude biologique en coopération avec les pêcheurs, rend faciles les activités d'étude continues. Il a été constaté, d'autre part, un certain effet dans les conditions de travail des pêcheurs, ainsi que dans la diversification des espèces de poissons et des pêcheries, grâce à l'introduction des équipements et des matériels de pêche. Le remboursement de la part des pêcheurs du crédit équivalent du prix d'achat des équipements et matériels fournis se passe bien dans l'ensemble. Un système d'exécution continu pour les activités d'amélioration des revenus et des conditions de vie des pêcheurs est en cours d'être aménagé avec un fonds qui sera formé à partir de ce remboursement.
- ii) Un mode de partage, par l'administration et le secteur privé, des informations issues des analyses des données collectées par l'intermédiaire des fiches remplies par les pêcheurs et des données scientifiques obtenues au cours de l'étude biologique a été effectué. Sur la base de ces résultats, un comité de gestion des ressources halieutiques régionales qui a pour objectif de discuter et de décider des mesures à prendre pour la gestion des ressources a été formé.
- iii) Grâce à la participation de l'ONG locale et d'un chercheur d'IRAF, les deux types d'activités socio-économiques, indispensables pour la pratique de la gestion des ressources, et biologiques ont pu être menés de façon efficace. D'autre part, la DGPA a fourni le service administratif. De ce fait, il est jugé qu'un système d'exécution à trois parties, soit l'ONG locale, IRAF et la DGPA, est optimal pour développer des

activités de la gestion des ressources halieutiques similaires.

5.8 Projet d'introduction expérimentale du moteur à longue queue

Objectif: Introduire un moteur à petit investissement initial et à coût d'opération bas pour les pêcheurs.

Activités: i) Installer le moteur à longue queue sur le bateau modèle (un bateau en FRP du CCPAL) et effectuer des navigations d'essai.
ii) Vérifier le mode de maniement du moteur.
iii) Organiser des navigations d'essai auprès des pêcheurs locaux s'intéressant au moteur.
iv) Comparer le montant d'investissement et le coût d'opération du moteur à longue queue avec ceux du moteur hors-bord à kérosène (40 CV) utilisé normalement sur place.
v) S'appuyant sur les résultats des activités ci-dessus, examiner les possibilités de vulgarisation du moteur à longue queue et établir un plan d'activités.

Résultats: i) Le moteur à longue queue présentant une consommation en carburant de 2,0 à 2,2l/h (environ 1.200FCFA/h) est plus économique de 3/4 que celle du moteur hors-bord de 40cv de kérosène qui est de 19,5l/h (environ 4.800FCFA/h)..
ii) Le moteur à longue queue peut être installé sur un bateau en FRP ordinaire, et une navigation stable est possible.

6. Stratégie de développement et programmes

6.1 Orientation de base pour l'établissement des axes stratégiques et des programmes

L'orientation de base pour l'établissement des axes stratégiques et des programmes a été définie en tenant compte des particularités du Gabon (population peu nombreuse, ressources humaines limitées, industries et marché limités) et d'un contenu et d'une étendue qui ne constitueront pas une charge excessive pour la DGPA, l'organisme responsable.

6.2 Stratégie de développement

En tenant compte des spécificités du Gabon, les 3 axes stratégiques suivants ont été établis pour atteindre les objectifs de développement conformément au concept de développement.

[Axe 1] : Gestion rationnelle et utilisation durable des ressources halieutiques et renforcement du système de protection de la ressource et des habitats

[Axe 2] : Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des capacités des acteurs du secteur

2-1. La pêche artisanale et l'aquaculture seront enracinées dans toutes les zones en fournissant les services de soutien centrés sur les Centres communautaires des pêches et les Stations piscicoles.

2-2. Les activités d'éducation, de formation et de vulgarisation seront renforcées pour améliorer la productivité des pêcheurs / pisciculteurs ainsi que les fonctions administratives.

[Axe 3] : Augmentation et diversification de la production nationale et amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture

3-1. Le développement des ressources inexploitées sera promu par amélioration des techniques de pêche et d'aquaculture.

3-2. Les produits halieutiques seront valorisés en aménageant l'infrastructure de distribution et en développant la transformation.

6.3 Programmes de développement et projets prioritaires

6.3.1 Structure des programmes de développement

[Axe 1] : Gestion rationnelle et utilisation durable des ressources halieutiques et renforcement du système de protection de la ressource et des habitats

Programme 1 : Recherche halieutique et aquacole

1-i Evaluation des stocks halieutiques

1-ii Renforcement des moyens de recherche halieutique

1-iii Mise en place d'un système d'information sur les pêcheries

1-iv Domestication des espèces pour la pisciculture

1-v Evaluation des impacts environnementaux

- 1-vi Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- 1-vii Construction d'un Centre régionale de recherche halieutique en Afrique du Centre-Ouest (maritime et continental)

Programme 2 : Aménagement participatif des pêcheries

- 2-i Aménagement des pêcheries et d'utilisation des ressources
- 2-ii Gestion participative des ressources halieutiques (projet Kango et Mayumba)
- 2-iii Développement de la pêche et de l'aquaculture dans les zones de production secondaire
- 2-iv Développement de l'aquaculture maritime

Programme 3 : Renforcement de statistique nationale de pêche au Gabon

- 3-i Mise en place d'un système de collecte et d'analyse de statistique au Gabon
- 3-ii Recyclage et renforcement organisationnel

[Axe 2] : Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des capacités des acteurs du secteur

Programme 4 : Mise en place des infrastructures de base de la pêche et de l'aquaculture

- 4-i Construction des centres d'appui à la pêche artisanale (CCPAP, CCPAL, CAPAL, CMPA et Centre d'inspection de la qualité des produits halieutiques)
- 4-ii Construction des Stations / Centres piscicoles (PSPA)
- 4-iii Aménagement des points de débarquement de la pêche (PSPA)

Programme 5 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur

- 5-i Mise en place de mécanismes durables de financement du secteur (micro-crédit) et organisation des circuits de commercialisation
- 5-ii Formation et renforcement organisationnel
- 5-iii Développement socio éducationnel, sanitaire et de l'accès aux services publics

Programme 6 : Renforcement des capacités de l'administration des pêches / aquaculture

- 6-i Construction des structures administratives décentralisées et renforcement des moyens logistiques et financiers
- 6-ii Perfectionnement, recyclage et formation du personnel technique
- 6-iii Restructuration de l'organigramme (Département d'Aménagement de pêche et recherche halieutique)

Programme 7 : Renforcement de la réglementation

- 7-i Elaboration des textes d'application du code des pêches
- 7-ii Révision des textes réglementaires existants

[Axe 3] : Augmentation et diversification de la production nationale et amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture

Programme 8 : Augmentation et diversification de la production

- 8-i Développement de la pêche artisanale côtière (motorisation in-bord et semi-industrialisation pour la pêche pélagique et démersale)
- 8-ii Diversification des techniques de production (filet fixe etc.)
- 8-iii Augmentation et diversification de la production aquacole (élevage de poissons douces dans petites cages flottantes etc.)

Programme 9 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

- 9-i Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- 9-ii Amélioration des réseaux commerciaux des produits de la pêche et diversification des marchés
- 9-iii Mise aux normes sanitaires internationales de la filière poisson
- 9-iv Un village, un produit

6.3.2 Etablissement des projets prioritaires

Pour réaliser le plus efficacement les projets composants de chaque programme précité, un ou plusieurs projets composants ont été regroupés en 14 projets prioritaires comme indiqué ci-dessous. Alors qu'il y a des composants qui ne sont pas inclus dans les projets prioritaires, ils sont également positionnés comme éléments indispensables pour atteindre les objectifs du Plan directeur.

Chaque projet prioritaire est proposé en tenant compte des résultats des projets pilotes, et il a une

corrélation étroite avec les approches pour le développement.

6.4 Contenu des projets prioritaires

6.4.1 Projet de financement de la pêche artisanale

(1) Aperçu

Un système de financement de la pêche permettant aux pêcheurs artisanaux d'obtenir un financement quand ils ont besoin d'un capital assez important sera établi. Deux types de financement seront établis pour les pêcheurs artisanaux: un micro-crédit centré sur l'aide à l'achat de matériel de pêche, et un crédit à long terme de soutien pour l'achat d'équipements chers comme un bateau ou un moteur hors-bord. Ces systèmes de crédit à la pêche seront gérés par un Comité de gestion des fonds, composé des responsables de la DGPA, de représentants des pêcheurs, etc.

(2) Zones concernées et personnes concernées

Tout le Gabon (100 villages de pêcheurs), 500 groupes de pêcheurs (50 groupes/an x 10 ans, 5 pêcheurs/groupe)

Zones prioritaires :

Province de l'Estuaire, Province de l'Ogooué-Maritime, Province de la Nyanga, Province du Moyen-Ogooué, Province de Woleu-Ntem

(3) Période

- Micro-crédit : 2009 à 2020 (12 ans)
- Crédit à long terme : 2012 à 2020 (9 ans)

(4) Objectifs

A. Micro-crédit

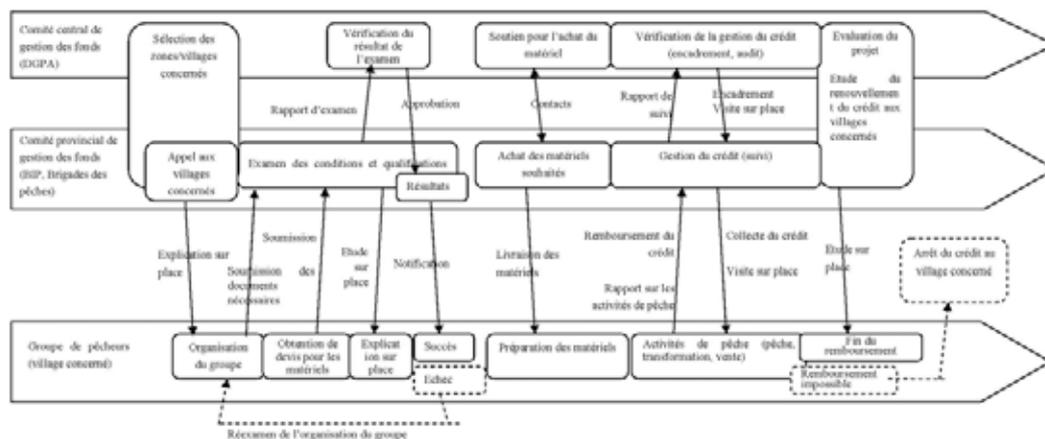
Le système de micro-crédit a été établi comme projet de soutien aux pêcheurs artisanaux par la DGPA, et le fonds est utilisé adéquatement pour l'acquisition des engins et matériels nécessaires aux activités de pêche des pêcheurs artisanaux.

B. Système de crédit à long terme

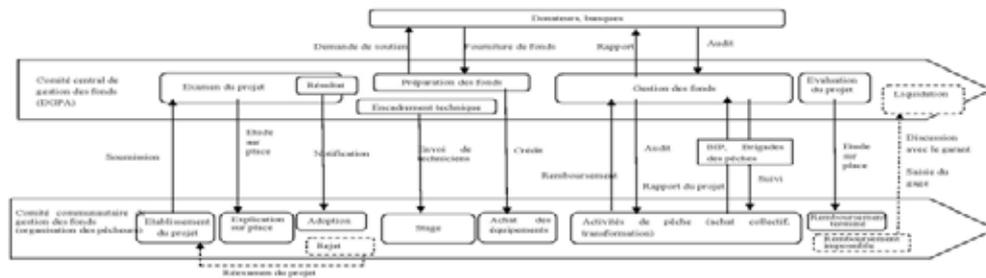
Les groupes de pêcheurs établis dans le projet de micro-crédit pourront obtenir un ample profit par des activités conjointes comme la vente conjointe, l'achat conjoint, le développement de produits transformés, etc.

(5) Contenu

A. Micro-crédit



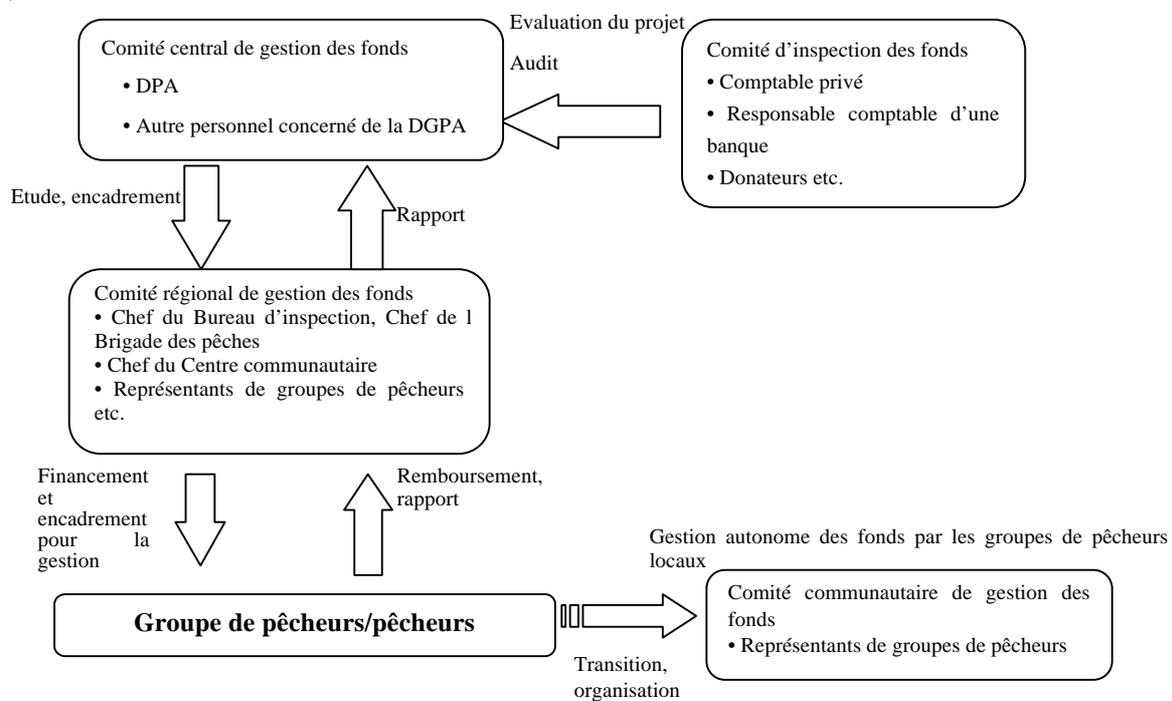
B. Système de crédit à long terme



(6) Equipements

3 bateaux à moteur hors-bord, 4 pickups, 7 ordinateurs, 7 modems de communication pour téléphone portable

(7) Gestion



(8) Personnel

- 5 agents de la DGPA, 5 agents des Bureaux d'inspection x 7 sites
- 5 personnes du secteur privé, 1 expert, 7 volontaires

6.4.2 Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs

(1) Aperçu

Les organisations de pêche existant dans les villages de pêcheurs côtiers seront valorisées pour la formation et le renforcement de l'organisation des pêcheurs au niveau de la région. Pour les villages de pêcheurs continentaux et lagunaires, les efforts seront concentrés sur la formation de groupes de pêcheurs au niveau des villages et la création de réseaux entre ces groupes.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Zone côtière: Province de l'Estuaire, province de l'Ogooué-Maritime, province de la Nyanga
- Zone lagunaire: Province de l'Ogooué-Maritime, province de la Nyanga

- Zone de pêche continentale: Province du Moyen-Ogooué, province du Woleu-Ntem
- Personnes concernées : Pêcheurs artisanaux liés aux Centres communautaires des pêches artisanales, pêcheurs affiliés à des associations et organisations de pêcheurs

(3) Période

2011 à 2020 (10 ans)

(4) Objectifs

- Les associations et organisations de pêcheurs côtiers renforceront les services aux pêcheurs artisanaux.
- Les associations de pêcheurs des zones lagunaires et continentales seront formées et un système de soutien pour les activités de pêche et le revenu sera mis en place.

(5) Contenu

A. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages côtiers

En tirant avantage de ces associations et organisations de pêcheurs existantes, le système de gestion de l'association/organisation et ses activités seront renforcés en collaboration avec la DGPA. En définitive, un organe gestionnaire indépendant pouvant gérer les services aux pêcheurs locaux membres de l'association en tant qu'entreprise lucrative sera formé.

B. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages des zones lagunaires et continentales

Pour améliorer le revenu des familles de pêcheurs artisanaux, il est essentiel que les pêcheurs de la même zone/village collaborent, effectuent la vente et la transformation conjointement, et collaborent pour augmenter la valeur ajoutée des captures. A cet effet, les villages de la zone ou du village devront d'abord s'organiser, former des groupes de pêcheurs (5 au moins) qui pourront devenir récepteurs des services de soutien de la DGPA. Ensuite, un micro-crédit pour soutenir les activités conjointes de ces groupes de pêcheurs devra être introduit.

(6) Equipements

3 bateaux à moteur hors-bord, 4 pickups, 7 ordinateurs, 7 modems de communication pour téléphone portable

(7) Gestion

DGPA

(8) Personnel

- 2 agents de la DGPA, 7 agents des Bureaux d'inspection
- 1 expert, 7 volontaires

6.4.3 Projet de diversification des sources de revenu

(1) Aperçu

Pour stabiliser voire augmenter leur revenu pendant toute l'année, la diversification des revenus, permettant d'obtenir un revenu en dehors de la pêche, par exemple par l'agriculture, l'élevage ou l'aquaculture, sera promue auprès des familles de pêcheurs. De plus, la réduction de leur degré de dépendance du revenu de la pêche laisse espérer une diminution de la pêche intensive sur les pêcheries continentales de dimensions limitées.

(2) Zones concernées et personnes concernées

30 villages seront sélectionnés dans tout le pays, et un groupe de pêcheurs (20 à 30 personnes environ) par village sera concerné.

- Province de Woleu-Ntem (pêche continentale) 10 villages
- Province du Moyen-Ogooué (pêche continentale) 5 villages
- Province de l'Ogooué-Maritime, secteur d'Omboué (pêche lagunaire) 5 villages

- Autres villages demandeurs (pêche continentale ou lagunaire) 10 villages

(3) Période

2016 à 2020 (5 ans)

(4) Objectifs

Comme source de revenu pendant les périodes où les ressources sont limitées, les pêcheurs pratiquant la pêche lagunaire ou continentale pourront obtenir d'autres revenus en espèces en dehors de la pêche pour soutenir leur budget familial.

(5) Contenu

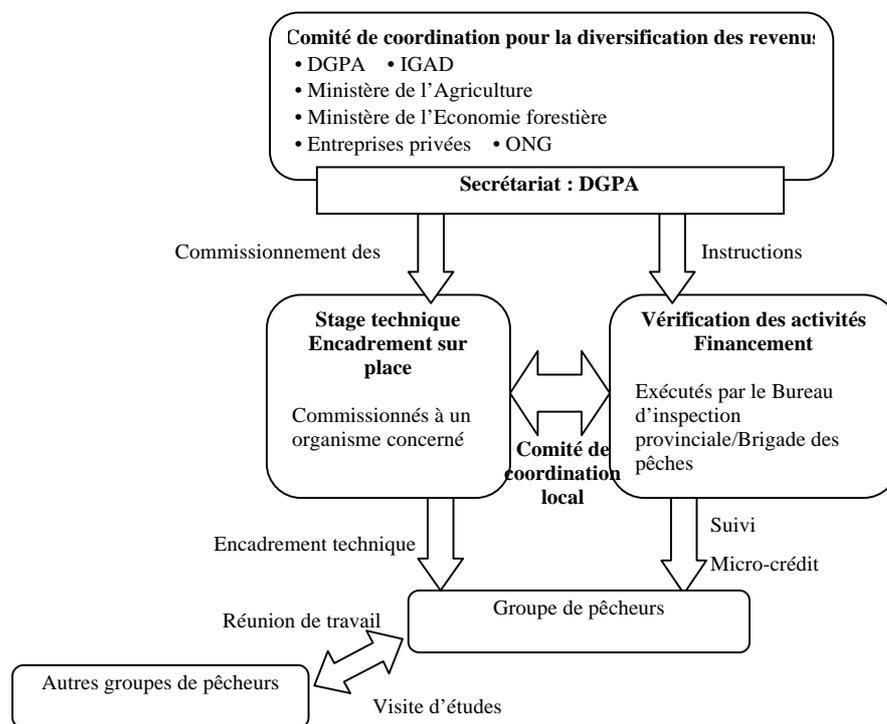
Pour vulgariser largement des sources de revenu diversifiées, telles que produits agricoles (fruits et légumes, fleurs), élevage (aviculture, élevage laitier), produits transformés (produits halieutiques transformés, produits agricoles transformés), produits forestiers (charbon de bois), vente directe et articles artisanaux, les activités ci-dessous seront mise en œuvre.

- Création d'un comité d'étude pour l'obtention d'un revenu de remplacement
- Planification et réalisation d'un projet modèle pour la diversification des revenus
- Organisation de stages techniques et de séminaires
- Présentation d'exemples de sources de revenu de remplacement et échanges d'idées
- Promotion de la vente des produits développés comme sources de revenu de remplacement
- Développement du mouvement « Un village, un produit »

(6) Installations et équipements

Non nécessaires.

(7) Gestion



(8) Personnel

- 2 experts, 3 volontaires
- 20 personnes des organismes gouvernementaux, du secteur privé et des ONG concernées
- 2 agents de l'IGAD et du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, 4 personnes du secteur privé (transformation, vente)

6.4.4 Projet de développement de la pêche au filet fixe

(1) Aperçu

Dans ce projet, sur la base des résultats du projet pilote, la pêche au filet fixe se vulgarisera dans les zones maritimes côtières, y compris Port-Gentil, et dans les eaux continentales. La Phase 1 sera l'étape de développement technique, et plusieurs pêcheries et villages concernés seront sélectionnés dans les zones côtière et continentale pour la fabrication et la gestion des filets fixes. Dans la Phase 2, la pêche au filet fixe sera introduite et vulgarisée auprès de groupes de pêcheurs d'autres zones en les utilisant comme modèles.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Phase 1: Port-Gentil, Libreville, Kango et Omboué (8 groupes, 80 personnes)
- Phase 2: Port-Gentil et environs de Libreville (40 groupes, 400 personnes)
Kango et Omboué (20 groupes, 200 personnes)

(3) Période

- Phase 1: 2011 à 2012 (2 ans)
- Phase 2: 2014 à 2017 (4 ans)

(4) Objectifs

De petits filets fixes introduits permettront aux groupes de pêcheurs, qui en assureront la gestion et la réparation, d'obtenir un revenu complémentaire.

(5) Contenu

[Phase 1]

Les groupes de pêcheurs se serviront pour la pêche du modèle de filet fixe adapté aux conditions des pêcheries fabriqué et mis en place. Par le biais d'une série d'activités, les équipes d'instructeurs techniques de la DGPA et des autres organismes d'exécution, ainsi que les groupes de pêcheurs participants apprendront la fabrication et l'installation, la maintenance et la technique de pêche avec le filet fixe.

[Phase 2]

Les équipes d'instructeurs techniques de la DGPA et des autres organismes d'exécution donneront des instructions aux groupes de pêcheurs sélectionnés pour la fabrication, l'installation des filets modèles développés dans la Phase 1 et pour la pêche avec ces filets. La procédure pour les activités sera comme pour la Phase 1.

(6) Equipements

2 filets fixes montés, 68 lots d'équipements accessoires, 4 bateaux en FRP à moteurs hors-bord, 4 lots d'équipements pour l'étude des pêcheries, 4 moteurs hors-bord 40 CV.

(7) Gestion

Organisme de supervision: DGPA

Organisme d'exécution sur place:

Bureau d'inspection provinciale de l'Estuaire (Libreville et Kango)

Bureau d'inspection provinciale de l'Ogooué-maritime (Port-Gentil et Omboué)

(8) Personnel

- 3 agents de la DGPA, 16 agents des Bureaux d'inspection
- 1 expert

6.4.5 Projet de modernisation des bateaux de pêche

(1) Aperçu

Le projet pilote dans le cadre de l'étude pour le PDDI exécutée en 2008 a démontré l'efficacité des bateaux de pêche à moteur diesel, et les possibilités d'extension des pêcheries dans la zone côtière. Vu

ces résultats, de nouveaux bateaux de pêche seront introduits et diffusés, des instructions pour leur utilisation seront données aux groupes de pêcheurs, et des pêcheries et engins et méthodes de pêche développés et communiqués en vue de l'extension d'une pêche côtière adaptée à la navigation et la pêche au large.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Phase 1: Port-Gentil (4 groupes, 20 personnes)
- Phase 2: Libreville (10 groupes, 50 personnes), Port-Gentil (10 groupes, 50 personnes), Mayumba (2 groupes, 10 personnes)

(3) Période

- Phase 1: 2011 à 2013 (3 ans)
- Phase 2: 2015 à 2017 (3 ans)

(4) Objectifs

Des bateaux de pêche adaptés à la navigation et la pêche au large seront introduits et diffusés pour promouvoir la pêche côtière. Des essais de pêche auront lieu avec les nouveaux bateaux et des pêcheries seront développées pour promouvoir la capture de poissons démersaux, semi-pélagiques et petits pélagiques.

(5) Contenu

- Encadrement des groupes de pêcheurs par la DGPA pour les méthodes de navigation des bateaux de pêche
- Création des « Associations de gestion des bateaux de pêche » par la DGPA et instructions pour la gestion, introduction des nouveaux bateaux de pêche, sélection des groupes de pêcheurs
- Soutien pour la maintenance des moteurs
- Développement de méthodes de pêche et de pêcheries (Mayumba) par la DGPA

(6) Equipements

26 bateaux de pêche en FRP (longueur 12 m, moteur diesel intégré), 26 lots de pièces de rechange de moteur, 26 lots de bouées et ancres pour l'amarrage du bateau, 2 lots d'engins de pêche pour Mayumba (petites sennes tournantes, palangres pélagiques, lignes de fond, récifs pélagiques), 3 radiotéléphones VHF

(7) Gestion

Sous la direction de l'organisme de supervision (DGPA), les bateaux seront navigués et gérés par les Associations de gestion des bateaux de pêche, les instructeurs techniques du CMPA et des Bureaux d'inspection provinciale des pêches, ainsi que les groupes de pêcheurs.

(8) Personnel

- 2 agents de la DGPA ou du CMPA, 16 agents des Bureaux d'inspection ou des Centres des pêches

6.4.6 Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs

(1) Aperçu

Au titre d'un modèle d'aménagement de l'environnement des villages de pêche, le présent projet mettra en place un système de télécommunications dans les villages de pêche continentaux, des routes et canaux d'évacuation des eaux dans les villages de pêche côtiers, ainsi que un système de soutien aux femmes dans les villages contenant nombreuses pêcheuses.

(2) Zones concernées et personnes concernées

i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Province du Moyen-Ogooué: région lacustre du bassin du fleuve Ogooué au sud-ouest de Lambaréné (Lacs Sud, Lacs Nord)

Province de l'Ogooué-Maritime: région environnant la Lagune Nkomi (campement de pêche d'Olende inclus)

Province de la Nyanga : région environnant la Lagune Banio

ii) Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche

Province de l'Ogooué-Maritime : villages de pêche de la côte de Port-Gentil

Province de l'Estuaire : villages de pêche de Pont Numba, d'Aviation et d'Owendo

iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

Province de l'Estuaire : Kango (200 femmes pêcheuses)

(3) Période

- Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche : 2011 à 2013 (3 ans)
- Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche : 2012 à 2016 (5 ans)
- Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant : 2012 à 2015 (4 ans)

(4) Objectifs

Mettre en place un système de télécommunications qui relie les villages de pêcheurs démunis de routes et de moyens de communications aux bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture et centres des pêches, et ainsi, appuyer la transmission des conseils et informations de service de l'administration, ainsi que les activités des communautés locales, activités de distribution de la production, etc. Par ailleurs, mettre en place des routes, canaux d'évacuation et systèmes simples de traitement des eaux pour perfectionner le cadre de vie des villages de pêche, améliorer la vie quotidienne de la population et faciliter ses activités. En outre, appuyer les activités sociales des femmes en aménageant l'environnement de travail sécurisant pour les femmes.

(5) Contenu

i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

ii) Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche

iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

(6) Equipements

i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

43 radiotéléphones BLU (y compris matériaux pour antenne, mâts, mises à la terre), 39 chargeurs et batteries, 40 panneaux solaires (y compris socles pour montage des panneaux, piliers de soutien, batteries), 40 petits générateurs électriques

ii) Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche

Canaux d'évacuation des eaux (prolongement de 1 km /village), Equipement simple de traitement des eaux usées (2 emplacements/village), Routes (prolongement 1 km/village)

iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

« Maison des femmes » (salle de formation, crèche, toilettes, dépôt, env. 100 m²)

(7) Gestion

Organisme de supervision et de contrôle : DGPA

Organismes d'exécution :

i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

: Bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture/Centres des pêches de chaque région du projet

ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

: Bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture de chaque région du projet

iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

: Ville de Kango, Association féminine de Kango

(8) Personnel

- i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche
: 3 agents de la DGPA, 6 agents des Bureaux d'inspection, 40 villageois
- ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche
: 2 agents de la DGPA, 1 agent des Bureaux d'inspection, 1 ingénieur du Ministère des Travaux publics, 40 villageois
- iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant
: 2 personnes des collectivités locales, 3 personnes de l'Association féminine de Kango

6.4.7 Projet de gestion participative des ressources halieutiques

(1) Aperçu

Dans ce projet, des mesures seront établies et mises en pratiques pour la gestion durable des ressources de la pêche locale conjointement par l'administration et les habitants; simultanément, un soutien sera accordé aux pêcheurs artisanaux concernés par la fourniture d'équipements et les conseils techniques contribuant à la diversification des engins de pêche, à la diversification des sources de revenu, ainsi que à l'amélioration du cadre de vie.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Kango: Principalement 12 groupes de pêcheuses pêchant le missala (env. 100 personnes)
- 10 villages de pêcheurs aux environs du Lac Onangué:
Pêcheurs artisanaux pratiquant la pêche au filet maillant sur des pirogues motorisées (env. 100 personnes)
- 10 villages de pêcheurs aux environs d'Omboué:
10 groupes de pêcheurs artisanaux (env. 50 personnes)

(3) Période

2010-2013 (3 ans)

(4) Objectifs

Des données concernant les ressources halieutiques seront efficacement collectées et analysées, et sur la base de ces résultats, les pêcheries et les activités de pêche seront gérées de manière autonome par les associations de pêcheurs pour assurer un niveau de vie durable aux familles de pêcheurs.

(5) Contenu

- 1) Collecte et analyse de données
 - i) Enregistrement des activités par pêcheurs (enregistrement journalier, collecte mensuelle)
 - ii) Etude biologique (une fois par mois pendant une année, 100 échantillons prélevés par site et par mois, longueur, poids, sexe, maturité ou non étudiés)
- 2) Activités pour l'amélioration de l'économie domestique
Si un contrôle de la pression de pêche sur une espèce concernée est nécessaire, il faudra d'abord remplacer le revenu obtenu de l'espèce concernée par les pêcheurs et améliorer leur économie domestique avant de prendre des mesures pour la gestion des ressources. Les équipements nécessaires seront fournis par crédit aux groupes de pêcheurs concernés. Les équipements seront à crédit remboursable. La limite supérieure du crédit sera un montant en principe remboursable en 1 an, et conformément à l'expérience du projet pilote, le montant à rembourser sera d'un maximum de 100 000 FCFA par groupe.
- 3) Etablissement d'un système de gestion autonome des ressources halieutiques locales
 - i) Création d'une unité de gestion des ressources locales et rédaction de statuts
 - ii) Etablissement de mesures de gestion des ressources

(6) Equipements

i) Pour la collecte et l'analyse des données des ressources

Analyseurs de la qualité de l'eau, instruments de mesure d'échantillons, échosondeurs, GPS, glacières, 3 de chaque

ii) Pour les activités pour l'amélioration de l'économie domestique

16 bateaux FRP, 15 moteurs hors-bord, 12 filets maillants, 320 casiers, 2 pièges à poissons, 25 glacières, 25 trousse de secours, 125 imperméables, 10 lots d'engins de remplacement des filets monofilament

(7) Gestion

Ce projet sera géré et mis en œuvre par le « Comité de gestion des ressources halieutiques » constitué par les organismes suivants et établi sur chaque site concerné par le projet.

- Bureaux d'inspection provinciale de la pêche, Brigades des pêches
- IRAF
- ONG locales expérimentées dans le domaine de gestion des ressources halieutiques

(8) Personnel

- 3 agents de la DGPA, 3 agents des Bureaux d'inspection, 3 agents de l'IRAF
- 1 expert

6.4.8 Projet de gestion des pêcheries côtières

(1) Aperçu

Pour que les pêcheurs artisanaux protègent eux-mêmes leurs pêcheries, la surveillance quotidienne et les notifications par les habitants auront lieu en collaboration avec le système de surveillance de l'administration (système de surveillance des navires (SSN), radars, vedettes de surveillance). De plus, des récifs artificiels seront mis en place près des pêcheries côtières pour décourager les chalutiers en provoquant des dégâts matériels et pour en faire des lieux de frai et des nurseries des organismes marins.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Eaux côtières de Mayumba (20 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers, env. 60 personnes)
- Eaux côtières de Port-Gentil (10 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers, env. 100 personnes)
- Eaux côtières de Cocobeach (20 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers, env. 100 personnes)

(3) Période

Etablissement d'un système de surveillance en commun sur les pêcheries côtières : 2009 à 2012 (3 ans)
Fabrication, mise en place et gestion de récifs artificiels : 2011 à 2013 (3 ans)

(4) Objectifs

Le système de surveillance de la zone côtière sera établi conjointement par l'administration et les habitants par participation des pêcheurs artisanaux. La mise en place de récifs artificiels limitera les activités des chalutiers illégaux et créera des lieux de frai et des nurseries des poissons.

(5) Contenu

1) Aménagement du système de surveillance conjoint des pêcheries côtières

- i) Etablissement d'un système de surveillance des pêcheries côtières et notification par les pêcheurs locaux
- Formation des unités de gestion des ressources
 - Notification au Bureau d'inspection provinciale (ou bien à la Brigade des pêches) par les pêcheurs
 - Surveillance de nuit (introduction de la pêche à la lanterne de la seiche ou de la pêche à la ligne de traîne)

- ii) Aménagement du système de surveillance côtière de la DGPA (exécuté par le PSPA)
 - Etablissement de 2 nouvelles Brigades des pêches à Iguéla et à Sette Cama
 - Affectation de vedettes et de radars aux 4 Brigades existantes
 - Aménagement légal pour signaler les chalutiers illégaux

2) Fabrication, mise en place et gestion des récifs (création de pêcheries)

- i) Etude des sites candidats pour la mise en place
- ii) Conception des récifs
- iii) Gestion des sites d'installation des récifs

(6) Equipements

1) Aménagement du système de surveillance conjoint des pêcheries côtières

3 lots d'équipements de surveillance, 2 Brigades des pêches, 2 slipways, 6 vedettes de surveillance avec tracteur, 6 radiotéléphones BLU, 6 radiotéléphones VHF, 6 radars, 6 lots de matériels de surveillance

2) Fabrication, mise en place et gestion des récifs

40 récifs à langoustes, 150 récifs de taille moyenne, 600 récifs de petite taille, 3 lots d'équipement pour l'étude sur sites, 3 lots d'équipement de suivi, 3 lots d'équipement de surveillance

(7) Gestion

Ce projet sera géré et mis en œuvre par le « Comité de gestion des ressources halieutiques » constitué par la DGPA (y compris Bureaux d'inspection et Brigades des pêches) et les groupes de pêcheurs.

(8) Personnel

- 8 agents de la DGPA ou de l'IRAF, 15 agents des Bureaux d'inspection ou des Brigades des pêches
- 4 experts, 3 personnes du secteur privé

6.4.9 Projet de développement des techniques piscicoles

(1) Aperçu

Le Gabon possède d'abondantes ressources en eau (cours d'eau, lacs, lagunes, etc.), mais en dépit de leur potentiel de développement aquicole, presque aucun profit n'en est tiré. Le présent projet mènera le développement de nouvelles espèces, d'une alimentation, de techniques de génie piscicole, ainsi que de la pisciculture en eau saumâtre. Il mettra également en place les installations et le matériel ainsi requis.

(2) Zones concernées et personnes concernées

Développement des techniques de pisciculture en eau douce :

Station piscicole de la Peyrie à Libreville, province de l'Estuaire

(deviendra le Centre de développement piscicole national de la Peyrie)

Environ 10 fermes piscicoles présentes dans les environs de Libreville, environ 10 agents de la Station piscicole de la Peyrie

Développement des techniques de pisciculture en eau saumâtre :

Mayumba, Province de la Nyanga (lagune(s) d'eau saumâtre)

2 groupes de pêcheurs des environs de Mayumba (environ 10 personnes)

(3) Période

2009 à 2018 (10 ans)

(4) Objectifs

- i) Développement de nouvelles espèces : des espèces piscicoles remplaçant le tilapia et des espèces pouvant être utilisées avec lui seront développées.
- ii) Développement d'alimentation : de l'alimentation piscicole utilisant les matériaux locaux sera développée (fabrication d'alimentation en granulés incluse).

- iii) Génie piscicole : des normes de conception et propositions de conception standard des installations piscicoles seront formulées.
- iv) Pisciculture en eau saumâtre : les espèces les mieux adaptées aux zones d'eaux saumâtres seront sélectionnées et leurs méthodes d'élevage établies.

(5) Contenu

- 1) Développement de nouvelles espèces
 - Etude sur la situation actuelle des espèces candidates pour la pisciculture sélection d'espèces
 - Collection des alevins naturels élevage expérimental
- 2) Développement d'alimentation
 - Etude de l'utilité des matières premières
 - Essais de fabrication de nourriture en changeant les proportions mélangées et élevage expérimental
 - Examen des méthodes de fabrication des granulés et compilation dans un manuel
- 3) Développement des techniques de génie piscicole
 - Etablissement de normes de conception et de propositions de conception standard pour des installations piscicoles
- 4) Développement de la pisciculture en eau saumâtre
 - Ostréiculture et développement des techniques d'embouche du crabe de mangroves

(6) Installations et équipements

1 laboratoire biologique (laboratoire humide inclus), 1 stéréomicroscope, 1 réfrigérateur, 10 bacs en résine de polycarbonate « Panlite », 2 aérateurs, 1 congélateur, 1 granulateur, 1 camionnette pickup, 1 bateau en FRP avec moteur hors-bord, nappe de filet pour séparation, corde

(7) Gestion

L'organisme d'exécution sera la DGPA, et un « Comité de gestion du projet de développement des techniques piscicoles » y sera constitué. Ce comité effectuera la gestion et le suivi du projet dans chaque Station piscicole.

(8) Personnel

- 2 agents de la DGPA, 2 agents de la Station piscicole, 9 pêcheurs
- 1 expert

6.4.10 Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins

(1) Aperçu

Le présent projet développera les installations de trois Stations piscicoles existantes comme bases pour la vulgarisation de la pisciculture intégrée ; et en tant que complément aux deux centres de production d'alevins dont la construction est prévue dans le cadre du PSPA, il vulgarisera auprès des pisciculteurs des environs les techniques de production des alevins.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Province du Woleu-Ntem : Station piscicole d'Oyem (5 pisciculteurs, 13 agents de la Station piscicole d'Oyem)
- Province de la Nyanga : Station piscicole de Tchibanga (3 pisciculteurs, 9 agents de la Station piscicole de Tchibanga)
- Province de l'Ogooué-Lolo : Station piscicole de Koulamoutou (5 pisciculteurs, 8 agents de la Station piscicole de Koulamoutou)

(3) Période

- Aménagement des Stations piscicoles : 2009 à 2011 (3 ans)
- Formation du personnel des Stations et vulgarisation auprès des fermes piscicoles : 2011 à

2015 (5 ans)

(4) Objectifs

- Amélioration des capacités de production d'alevins dans chaque Station piscicole (la distribution d'alevins devient possible).
- Vulgarisation des méthodes de production du tilapia auprès des fermes piscicoles (la production d'alevins à la ferme devient possible).
- Réalisation d'un manuel de production d'alevins

(5) Contenu

1) Renforcement de capacité des Stations

- Formation des agents des Stations (formation sur le tas en pratiquant la production d'alevins)
- Amélioration des techniques de vulgarisation auprès des fermes piscicoles

2) Vulgarisation auprès des fermes piscicoles

- Sélection des fermes piscicoles et formation (deux jours de cours (bases de la pisciculture) et trois jours de travaux pratiques (stage sur site))
- Production d'alevins dans les propres étangs des fermes piscicoles (réfection des étangs de production)
- Reconnaissance des fermes pilotes (nomination comme formateurs lors des formations suivantes)

3) Réalisation du manuel de production d'alevins

(6) Installations et équipements

Réfection et expansion de Station piscicole (Koulamoutou)

3 lots de matériel pour Stations piscicoles (pompes de vidange, outils de creusement, matériel de capture, bacs pour transport d'alevins)

(7) Gestion

L'organisme d'exécution sera la DGPA, et un « Comité de gestion du projet d'amélioration des techniques de production d'alevins » y sera constitué. L'exploitation et le suivi du projet seront menés dans chaque Station piscicole.

(8) Personnel

- 1 expert

6.4.11 Projet de vulgarisation de la pisciculture

(1) Aperçu

Au moyen de formation sur le tas, on vulgarisera auprès des fermes piscicoles les méthodes de pisciculture intégrée (techniques piscicoles adéquates) combinant l'élevage du poisson, l'élevage du bétail et de la basse-cour, les cultures maraîchères et d'autres activités. Par ailleurs, la région du moyen Ogooué ne se prête pas aux cultures maraîchères ou à l'élevage car elle compte les températures les plus élevées du Gabon. On y vulgarisera donc la pisciculture en cages comme l'une des sources de revenu de remplacement.

(2) Zones concernées et personnes concernées

- Province du Woleu-Ntem : Station piscicole d'Oyem (24 pisciculteurs, 13 agents de la Station piscicole d'Oyem)
- Province de la Nyanga : Station piscicole de Tchibanga (12 pisciculteurs, 9 agents de la Station piscicole de Tchibanga)
- Province de l'Ogooué-Lolo : Station piscicole de Koulamoutou (12 pisciculteurs, 8 agents de la Station piscicole de Koulamoutou)
- Province de l'Ogooué-Ivindo : Station piscicole de Makokou (12 pisciculteurs, 8 agents de la

- Station piscicole de Makokou)
- Province du Moyen-Ogooué : Station piscicole de Lambaréné (12 pisciculteurs, 5 agents de la Station piscicole de Lambaréné)
- Province de l'Ogooué-Maritime : lagunes des environs d'Omboué (12 pisciculteurs)

(3) Période

Aménagement des Stations piscicoles : 2009 à 2011 (3 ans)

Vulgarisation des techniques piscicoles : 2011 à 2015 (5 ans)

(4) Objectifs

- Vulgarisation des techniques de pisciculture intégrée pour accroître le revenu des pisciculteurs.
- Vulgarisation de la pisciculture en cage comme l'une des sources annexes de revenus des pêcheurs artisanaux (source de revenu de remplacement à la saison des pluies).

(5) Contenu

1) Pisciculture intégrée (Stations piscicoles d'Oyem, de Tchibanga, de Koulamoutou et de Makokou)

- Sélection des pisciculteurs et formation (env. 6 mois)
- Réalisation du manuel technique sur la pisciculture intégrée
- Etude du potentiel en étangs piscicoles

2) Pisciculture en cages (Station piscicole de Lambaréné)

- Sélection des pisciculteurs et formation (env. 2 mois)
- Suivi et appui technique en continu par la Station
- Réunions d'explication sur la pisciculture pour les pêcheurs des alentours
- Etude des emplacements possibles d'installation de cages et cartographie

(6) Installations et équipements

Réfection et expansion des Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou), construction des Stations piscicoles (Lambaréné, Makokou), 4 lots de matériels pour Stations piscicoles (pompes de vidange, outils de creusement des étangs, matériel de capture, bacs pour transport d'alevins), 1 lot de Matériel pour la Station piscicole de Lambaréné (cages pour alevins et pour croissance, matériel de capture, bac pour transport d'alevins, 4 véhicules de transport d'alevins et de la matière première de l'alimentation)

(7) Gestion

L'organisme d'exécution sera la DGPA, et un « Comité d'exploitation du projet de vulgarisation de la pisciculture intégrée et du projet de vulgarisation de la pisciculture en cages » y sera constitué. L'exploitation et le suivi du projet seront menés dans chaque station piscicole.

(8) Personnel

- 24 agriculteurs/an

6.4.12 Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais

(1) Aperçu

Le présent projet mettra en place des centres communautaires des pêches artisanales aux principaux points de débarquement, dans les régions démunies d'infrastructure de distribution des produits halieutiques frais, et formulera des normes de manipulation de ces produits (standardisation du matériel et de l'équipement de distribution, notamment). D'autre part, concernant Mayumba, sur la côte sud, où le potentiel de développement des fruits de mer de luxe (langoustes, crabes bleus, huîtres, crabes de mangrove, etc.) est élevé, le projet développera la distribution des produits vivants et produits frais vers Libreville et Port-Gentil, après consolidation du système de gestion des ressources actuellement mis en place.

(2) Zones concernées et personnes concernées

Mise en place de Centres communautaires des pêches :

Cocobeach, Mayumba, Kango, Ebel-Abanga, Ndjolé, Makokou

Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution : Libreville, Port-Gentil

Développement de la distribution des produits halieutiques vivants et produits halieutiques frais :

Mayumba (2 à 3 groupes de pêcheurs)

(3) Période

- Mise en place des Centres communautaires des pêches : 2009 à 2012 (3 ans)
- Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution : 2011 à 2013 (3 ans)
- Développement de la distribution des produits halieutiques vivants et frais : mi-année 2011 à la mi-année 2014 (3 ans)

(4) Objectifs

L'infrastructure de distribution et les normes de manipulation des produits halieutiques frais seront mises en place au Gabon, et la qualité et l'hygiène des produits halieutiques seront améliorées. Les ressources en fruits de mer de luxe de Mayumba seront efficacement utilisées et le revenu des pêcheurs s'accroîtra.

(5) Contenu

- 1) Mise en place des Centres communautaires des pêches aux principaux débarcadères (mise en œuvre prévue au moyen du PSPA)
(6 sites : Cocobeach, Mayumba, Kango, Ebel-Abanga, Ndjolé, Makokou)
- 2) Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution des produits halieutiques frais
- 3) Développement de la distribution des produits halieutiques vivants/frais depuis Mayumba
 - i) Distribution des produits halieutiques vivants (essais de transport des langoustes et crabes bleus vivants)
 - ii) Distribution de produits halieutiques frais (expédition et vente des produits halieutiques frais à Port-Gentil et à Libreville)

(6) Installations et équipements

Construction des Centres communautaires des pêches (Cocobeach, Mayumba, Kango, Ebel-Abanga, Ndjolé, Makokou), 1000 caisses à poisson, 500 caisses à poisson isothermes, 72 balances, 6 lots de matériels de réparation, 1 camion isotherme, 3 bacs

(7) Gestion

C'est la DGPA (en particulier DPA et DRCS-SQIS) qui exploitera le projet précité. Cependant, concernant le « développement de la distribution des produits halieutiques vivants/frais depuis Mayumba », l'Association de pêcheurs artisanaux de Mayumba et le groupe de vente seront l'organisme d'exécution, avec une supervision et des conseils techniques de la DGPA.

(8) Personnel

- Sous-traitance externe (étude des installations, plan, supervision d'exécution)
- 14 agents de la DGPA (SQIS, DRCS), 2 groupes de vente privés

6.4.13 Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques

(1) Aperçu

Afin de développer les techniques de transformation des produits halieutiques (accroissement de la valeur ajoutée) et d'améliorer leur qualité et leur hygiène, le présent projet mettra en place les installations et systèmes destinés à conduire les essais de transformation et les inspections de qualité

nécessaires.

(2) Zones concernées et personnes concernées

Site de mise en place d'installations : dans le « Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (appellation provisoire) »

Site de développement des techniques de transformation :

atelier de transformation au Centre communautaire des pêches artisanales de Lambaréné et installations ci-dessus

Site de formation du personnel : « Centre spécialisé de valorisation et de technologie des produits de la mer » (Agadir, Royaume du Maroc)

Personnes concernées : 19 agents de la DGPA, 2 ou 3 groupes de formatrices

(3) Période

Développement de la transformation du sans-nom et de la sardine :

mi-année 2009 à la mi-année 2011 (2 ans)

Mise en place d'un système d'inspection qualitative et sanitaire des produits halieutiques :

2011 à 2013 (3ans)

(4) Objectifs

- Des emplois seront créés par de nouvelles industries de transformation grâce au développement et à l'utilisation efficace de nouvelles techniques de transformation des espèces de poissons à fort potentiel de capture.
- Les techniques d'utilisation et de maintenance des appareils de contrôle relatifs à l'exportation des produits halieutiques seront acquises.
- Les fonctions nécessaires à la qualité et la gestion sanitaire des produits halieutiques seront créées au Gabon

(5) Contenu

- 1) Développement des techniques de transformation du sans-nom et de la sardine (y compris la fabrication artisanale de la farine de poisson utilisant les sardines)
- 2) Mise en place du système d'inspection qualitative et sanitaire des produits halieutiques

(6) Installations et équipements

Libreville : Installations d'inspection et de transformation expérimentale, 1 lot d'équipements pour les expériences de transformation, 1 lot d'appareils d'inspection et de test

Mayumba : Atelier de fabrication de la farine de poisson, stockage temporaire du poisson matière première, aire de séchage au soleil, stockage des produits, 1 petite marmite pour bouillir le poisson (avec 3 paniers internes), 1 palan à chaîne, 40 caisses à poisson, 1 chariot, 1 broyeur à farine, 1 balance à plateau, 10 cadres pour séchage au soleil

(7) Gestion

Tout en bénéficiant des conseils techniques du SQIS, la DGPA sera l'organisme d'exécution de la construction des installations et de la mise en place de l'équipement. La construction et la mise en place terminées, le SQIS sera responsable de l'exploitation et de la surveillance.

(8) Personnel

- Sous-traitance externe (étude des installations, plan, supervision d'exécution)
- 11 agents de la DGPA (SQIS), 5 membres du groupe de formatrices

6.4.14 Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche

(1) Aperçu

Le Gabon n'a pas suffisamment de techniciens dans le domaine de la pêche, ce qui constitue un goulot d'étranglement pour le développement de la pêche et des villages de pêcheurs. Dans le présent projet, un système de communication sera établi entre le Centre des métiers des pêches et de l'aquaculture au Port-Môle de Libreville (CMPA) et les installations régionales en relation avec la pêche, et la

formation des instructeurs, techniciens, promoteurs et collecteurs de données auront lieu.

(2) Zones concernées et personnes concernées

Tous les agents de la DGPA, du CMPA, des Bureaux d'inspection provinciale des pêches (9 emplacements), des Brigades des pêches (4 emplacements), des Centres communautaires des pêches artisanales (4 emplacements) et des Stations piscicoles (4 emplacements)

(3) Période

2009 à 2020 (12 ans)

(4) Objectifs

Un système de formation en relation avec la pêche sera établi au Gabon pour réaliser efficacement ce Plan directeur. Concrètement, les installations et équipements connexes seront mises en place, et les ressources humaines s'occupant du développement de la pêche seront formées.

(5) Contenu

- 1) Renforcement des capacités techniques des agents de la DGPA
 - i) Formation d'agents techniques de pêche (renforcement et mise à profit de la coopération Sud-Sud)
 - ii) Formation des techniciens piscicoles (coopération technique avec le Bénin et le Cameroun)
 - iii) Formation des agents régionaux (au siège de la DGPA, 2 fois par an, env. 10 jour/fois)
- 2) Formation des promoteurs de pêche
 - i) Formation des promoteurs techniques et des collecteurs de données (30 jours/fois, 50 personnes)
 - ii) Aménagement d'un système de vulgarisation pour les pêcheurs et les fermes piscicoles
 - iii) Aménagement des installations de formation
- 3) Aménagement d'un système de communication entre la DGPA et les organismes régionaux

(6) Installations et équipements

Construction du bâtiment de gestion du CMPA, de son laboratoire et de sa résidence, 1 lot d'équipements de formation, 21 équipements de traitement des données, 21 télécopieurs, 21 pickups, 42 motocyclettes

(7) Gestion

La DGPA sera chargée de la gestion du projet de l'étape du planning à l'étape d'exploitation.

(8) Personnel

- 10 agents de la DGPA (CMPA), 50 agents des Bureaux d'inspection provinciale

6.5 Coût approximatif des projets prioritaires

Le coût approximatif de chaque projet est estimé comme suit. Au moment de l'année 2008, le montant total estimé est de 26.633 millions de FCFA (env. 40,60 millions d'euros et 5.278 millions de yens, taux de change : 1 euro = 130 yens), dont les frais d'installations et d'équipements sont de 17.288 millions de FCFA (64,9%), les frais de personnel (experts, consultants, personnel d'ONG) sont de 4.634 millions de FCFA (17,4%), les frais de gestion (y compris les frais concernant le personnel des autorités gabonaises) sont de 4.710 millions de FCFA (17,7%).

6.6 Plan de mise en œuvre des projets

6.6.1 Système de mise en œuvre

L'autorité compétente du PDDI est le Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture (MEEPA), il est responsable de l'exécution des projets prioritaires et de la budgétisation des projets sur l'initiative de la DGPA. Pour réaliser ce PDDI sans problèmes, comme démarche concrète, il faudra d'abord établir, au sein du Ministère, une organisme en amont qui gère les projets;

le Comité de coordination des projets (CCP), ensuite créer, au sein de la DGPA, un autre organisme qui établit des ordres de priorité dans l'ensemble des projets et prend la décision de l'orientation concrète de chaque projet; le Comité d'exécution et de gestion des projets (CEGP).

(1) Comité de coordination des projets (CCP)

Le CCP sera présidé par le Secrétaire général du MEEPA chargé de la pêche et constitué de responsables de la planification des quatre ministères; le Ministère de la planification et de la programmation du développement, le Ministère de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation, le Ministère des travaux publics, des infrastructures et de la construction et le Ministère du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. A la réunion du Comité, les membres discuteront de la réalisation plus efficace du PDDI ainsi que de la situation d'avancement des projets prioritaires. Au travers du Comité, d'autre part, la collaboration et l'appui des autres ministères que le MEEP seront entraînés.

(2) Comité d'exécution et de gestion des projets (CEGP)

Le CEGP déterminera une orientation de base pour exécuter les projets prioritaire supervisera des activités de chaque projet réalisées dans chaque région et effectuera le suivi et l'évaluation technique. D'autre part, il établira des ordres de priorité des projets et prendra la décision concernant la mise en œuvre et l'amélioration de gestion des projets. Le CEGP sera également obligé d'effectuer des études concernant les projets et de rendre compte des résultats au CCP si le dernier commande au CEGP.

(3) Bureau des projets

Au début de chaque projet prioritaire, un bureau de projet sera aménagé (les plusieurs projets qui sont similaires et se déroulent en même temps pourront partager un bureau). Chaque bureau sera géré et maintenu par un Chef du projet désigné par la DGPA.

6.6.2 Plan de gestion et de maintenance

Le présent PDDI consiste en 14 projets prioritaires en supposant que de divers équipements/installations soient fournis. L'orientation de gestion et de maintenance de ces équipements/installations est comme suit: les équipements vendus à crédit aux groupes de pêcheurs seront gérés et maintenus par eux; les installations appartenant à l'Etat par les organismes gouvernementaux concernés; les équipements/installations utilisés en commun par les organismes directement concernés tels que les Centres communautaires des pêches, les Stations piscicoles ou Associations de pêcheurs.

6.6.3 Calendrier de mise en œuvre

Les projets prioritaires proposés dans le présent PDDI seront mis en œuvre en 10 ans (2011 – 2020) après avoir eu 2 ans de période de préparatifs. Toutefois, les projets ayant des composants qui sont prévus d'être réalisés dans le cadre d'autres projets déjà en cours tel que le PSPA pourront être entamés en 2009.

6.6.4 Suivi (surveillance/évaluation, amélioration)

Le CEGP effectuera le suivi de l'avancement de tous les projets, organisera une réunion annuelle pour réviser les projets et établira un rapport d'évaluation des activités. Concernant les projets en cours, les résultats et les leçons obtenus par le projet ainsi que les impacts du projet seront compilés dans ce rapport, concernant les projets en préparation pour la mise en œuvre, le calendrier prévu et la situation de budgétisation précisés dans le rapport. Comme le rapport annuel d'évaluation des activités a un rôle important pour réaliser les projets en collaboration avec des bailleurs de fonds, il sera distribué aux principaux bailleurs de fonds.

D'autre part, à la fin de l'année, le CEGP devra établir un bilan financier de chaque projet prioritaire. Ce bilan sera, après avoir été contrôlé dans l'intérieur de la DGPA, revérifié et approuvé par les contrôleurs extérieurs.

6.7 Evaluation des projets prioritaires

6.7.1 Effets attendus

La pertinence et l'efficacité des 14 projets prioritaires proposés dans ce Plan directeur ont été vérifiées par le biais des projets pilotes ou de projets similaires antérieurs. Concernant l'efficacité de l'exécution, le système et la méthode d'exécution des projets prioritaires ont été vérifiés par le biais des projets pilotes pour assurer leur exécution efficace.

Ce Plan directeur, qui est en relation étroite avec le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR), le plan supérieur, et le Programme sectoriel forêts, pêche et environnement (PSPE), laisse espérer un impact positif non seulement au Gabon, mais aussi dans les pays voisins, du point de vue de l'utilisation efficace des ressources en eau abondantes (augmentation de la production alimentaire et gestion des ressources) et du développement des villages agricoles et de pêche (augmentation du revenu des villages agricoles et réduction des disparités régionales).

Les différents projets pilotes réalisés pendant six mois pendant l'étude de développement ont indiqué clairement des résultats et leçons efficaces, et ont été une expérience précieuse pour la DGPA, l'organisme d'exécution, pour assurer le développement de la pêche à venir. Il a été décidé que la DGPA poursuivrait ces projets pilotes, dont les frais nécessaires seront couverts par le fonds constitué pendant la période d'exécution des projets pilotes. Par ailleurs, les équipements achetés dans le cadre des projets de micro-crédit et des projets de gestion participative des ressources halieutiques sont en cours de remboursement par les groupes concernés, et un système a été établi pour l'utilisation de ces montants en tant que fonds pour la poursuite des projets. Par ailleurs, la budgétisation du coût nécessaire à la gestion et au monitoring de la DGPA avance également.

Les points ci-dessus laissent espérer un développement autonome suffisant de la partie gabonaise, même pour l'exécution des projets prioritaires qui sont une version élargie et appliquée des projets pilotes.

6.7.2 Evaluation économique

Le calcul du taux de rentabilité interne économique a donné un taux relativement élevé de 29,8%. L'analyse de sensibilité en cas de bénéfice -50% pour ce taux de rentabilité a permis d'obtenir un taux de rentabilité relativement élevé de 12,5%, ce qui permet de penser que c'est un investissement à risque économique faible. Par ailleurs, le taux de rentabilité reste élevé à 19,3% même si le coût des projets augmente de 50%. Si l'on considère le taux de croissance annuelle de 3 à 5% du Gabon, ces chiffres laissent espérer un effet d'investissement suffisant.

6.7.3 Impacts sociaux

En réalisant les projets prioritaires, les impacts sociaux indiqués ci-dessous sont prévus.

- (1) Les effets indirects des activités ayant pour objectif d'augmenter le revenu des pêcheurs sont prévus comme les suivants: i) amélioration du niveau d'éducation et de la santé, ii) assurance de la sécurité de la vie quotidienne, iii) enracinement des jeunes dans les villages, iv) amélioration de la sécurité lors de la pêche et v) création d'occasions de travailler pour les habitants ne pouvant pas sortir pêcher à cause de problèmes physiques.
- (2) Les effets indirects des activités ayant pour objectif de créer et de renforcer des associations de pêcheurs sont prévus comme les suivants: i) enracinement des activités conjointes, ii) stabilisation de l'économie domestique de pêcheurs, iii) augmentation de la fiabilité des villages de pêche et iv) amélioration de la conscience de la gestion.
- (3) Les effets indirects des activités ayant pour objectif d'établir un système de gestion des ressources sont prévus comme les suivants: i) amélioration de la conscience de la solidarité locale et ii) maintien de l'ordre public dans la zone.
- (4) Les effets indirects des activités ayant pour objectif d'approvisionner en produits halieutiques de manière stable sont prévus comme les suivants: i) augmentation de l'autonomie des femmes, ii) amélioration de la vie alimentaire (nutrition) et iii) élargissement de la distribution et des échanges avec les autres zones.

D'autre part, les effets indirects de l'ensemble des projets prioritaires sont prévus comme les suivants: i) dynamisation des communautés, ii) amélioration de la position sociale de la pêche et iii) établissement d'un système de réception des services administratifs. Avec ces effets, i) la correction des différences entre les villages dues aux nationalités et ii) la correction des différences entre zones urbaines et zones rurales seront possibles.

6.7.4 Examen Environnemental Initial (EEI)

25 rubriques environnementales et sociales jugées adaptées à l'évaluation d'un projet prioritaire ont été extraites en se référant au processus de l'Examen Environnemental Initial du Gabon et aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA. Le degré d'influence indésirable de ces 25 rubriques a été évalué par projet. Et l'évaluation globale de chaque projet a été effectuée, chaque projet a été classé en catégories en fonction du degré d'impact sur l'environnement. En conséquence, aucun projet prioritaire n'a un élément catégorisé comme A à charge importante sur l'environnement, mais à part le projet de « Formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche », tous les projets comprennent au moins un élément catégorisé comme B. Excepté le projet de « Formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche », tous les projets prioritaires sont jugés appartenir à la catégorie B.

7. Recommandations

Les recommandations suivantes sont faites pour que ce Plan directeur soit mis en œuvre rapidement, et que son opération et sa maintenance se fassent de manière saine et durable.

(1) Exécution continue des projets pilotes

Il est demandé à la DGPA, organisme d'exécution du présent PDDI, d'assurer le budget et le personnel nécessaires à la poursuite de ces projets pilotes et de les intégrer à son programme d'activités annuelles.

(2) Adoption précoce et exécution du Plan directeur

L'équipe d'étude recommande que ce Plan directeur soit adopté sans délai par le conseil des ministres, et que le gouvernement obtienne le budget et le personnel requis pour son exécution et prenne rapidement les autres mesures nécessaires. Après l'adoption par le conseil des ministres du Plan directeur, la DGPA devra organiser une table ronde (ex. Forum de développement de la pêche artisanale) auprès de bailleurs de fonds pour discuter sur la mise en œuvre du Plan.

(3) Renforcement de la collaboration avec les autres bailleurs de fonds

Le contenu du Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA) financé par la Banque africaine de développement sera révisé en février 2009 sur la base du présent Plan directeur. Il est donc souhaitable que les nombreux projets prioritaires proposés dans ce Plan directeur soient engagés et mis en œuvre rapidement dans le cadre du PSPA. En ce qui concerne les composants de projets qui ne pourront pas être réalisés dans le cadre du PSPA, la DGPA devra faire des efforts en vue de l'exécution rapide de ce Plan directeur en répétant avec persévérance explication du contenu et discussion de ce Plan directeur avec les bailleurs de fonds pouvant assurer le financement.

(4) Renforcement de la collaboration pour le développement de la pêche et la gestion des ressources en Afrique du Centre-Ouest

La promotion des échanges de ressources humaines et techniques en Afrique du Centre-Ouest (Gabon, Guinée équatoriale, Congo, Cameroun, Sao Tomé et Príncipe, Tchad, République Centrafricaine etc.) et le renforcement de la collaboration pour le développement de la pêche et la gestion des ressources halieutiques seront nécessaires. Un des moyens souhaitables serait l'aménagement d'un Centre de développement de la pêche en Afrique du Centre-Ouest (nom provisoire) au Gabon, qui pourrait jouer un rôle central dans le développement de la pêche régionale.

(5) Amélioration des capacités administratives des agents de la DGPA

Il sera inutile d'augmenter le nombre du personnel de la DGPA pour l'exécution de ce Plan directeur. Pour cette raison, il sera demandé au personnel du siège des capacités permettant d'effectuer la gestion,

le suivi et l'encadrement de plusieurs projets (capacités d'encadrement technique et d'administration), et les capacités des agents des provinces en poste devront être améliorées afin qu'ils puissent exécuter et gérer leurs activités quotidiennes sur le terrain en tant que vulgarisateur/collecteur de données, établir les enregistrements et rapports périodiques et effectuer la coordination avec les personnes concernées. Il est essentiel d'améliorer systématiquement et efficacement les capacités du personnel.

(6) Restructuration de l'organigramme

A l'exécution de ce Plan directeur, la création d'un organisme indépendant comme un Ministère des Pêches et de l'Aquaculture est souhaitable pour le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cela permettra plus rapidement la mise en œuvre du budget et les différentes formalités requises, et laisse espérer l'exécution sans problème des programmes et projets conformément au Plan initial.

(7) Améliorations sur le plan fiscal et financier dans le secteur de la pêche

En vue du développement de la pêche artisanale et de la petite aquaculture par les pêcheurs gabonais, à titre de service, le gouvernement devrait réduire la TVA ou en exonérer les engins de pêche et le carburant pour les bateaux de pêche. Par ailleurs, le gouvernement gabonais devrait mettre en place une politique de financement pour les agriculteurs-pêcheurs à activités de moyenne/petite taille en vue du développement de l'agriculture et de la pêche.

(8) Promotion de la privatisation (exploitation des installations sur budget indépendant)

Les activités rémunératrices parmi les fonctions des Centres communautaires des pêches devront être graduellement transférées aux associations, et la DGPA devra s'occuper principalement des activités non-rémunératrices réalisables par un nombre limité d'agents comme la vulgarisation des techniques ou le soutien au service de crédit.

D'autre part, ce Plan directeur propose de regrouper les Stations piscicoles existantes sur 6 sites: i) Centre de développement des techniques piscicoles (1 site, Peyrie), ii) Centre de production d'alevins (3 sites, Oyem, Tchibanga et Koulamoutou) et iii) Centre de vulgarisation des techniques piscicoles (5 sites, dont 3 cumulés avec ii), Oyem, Tchibanga, Koulamoutou, Lambaréné (nouveau) et Makokou (nouveau)). Les installations des autres Stations existantes devront être vendues en présupposant la privatisation.

(9) Engagement de l'administration dans la gestion des ressources

Le Gabon est généralement riche en ressources halieutiques, mais un système de gestion des ressources halieutiques doit être mis en place dès à présent. L'expérience antérieure du Japon montre qu'il est trop tard pour le mettre en place une fois que la diminution des ressources est devenue un phénomène visible; la limitation des ressources halieutiques, qui constituent la nourriture pour les habitants, une fois le pays tombé dans cette situation critique est jugée très difficile. Il est donc essentiel que l'administration prenne rapidement les mesures suivantes en vue de la gestion des ressources: i) Renforcement de la surveillance et du contrôle des infractions dans la zone maritime côtière; ii) Constitution d'un système de collaboration avec les habitants concernés (pêcheurs etc.).

(10) Encadrement et supervision de l'administration pour la pêche au filet fixe

Il est essentiel qu'une étude concrète sur la structure et la taille des filets, le nombre de filets, les zones d'installation soit faite à l'étape initiale du développement et de la vulgarisation de cette pêche, et que des règles pour la pêche au filet fixe incluant (i) personnes qualifiés pour la mise en place du filet fixe, (ii) limitation des zones d'installation du filet fixe, (iii) limitation de la taille et du nombre des filets fixes, (iv) procédure pour l'autorisation d'installation du filet fixe, (v) obligation de rapport, (vi) fixation de sanctions soient définies.

(11) Participation efficace au secteur de la pêche des Gabonais

En vue d'augmenter le nombre de pêcheurs gabonais plus efficacement et d'améliorer leurs niveaux techniques et financiers, il est aussi essentiel de prendre les mesures de facilité sur le plan fiscal et financier indiquées dans le paragraphe précédent, et d'assurer un transfert technologique avec la collaboration des pêcheurs étrangers pour la formation technique. Pour la formation des Gabonais souhaitant s'impliquer, la consolidation des installations et équipements ainsi que le renforcement des capacités de formateurs seront donc nécessaires.

Abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
CCP	Comité de coordination des projets
CCPAL	Centre Communautaire des Pêches Artisanale de Lambaréné
CCPAP	Centre Communautaire des Pêches Artisanale de Port-Gentil
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEGP	Comité d'exécution et de gestion des projets
CMPA	Centre des métiers des pêches et de l'aquaculture au Port-Môle de Libreville
COREP	Comité Régional des Pêches des Pays du Golfe de Guinée
DAQ	Direction de l'Aquaculture
DGPA	Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
DPA	Direction des pêches artisanales
DRCS	Direction de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance
DSCRП	Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et d'Agriculture
FRP	Fiberglass Reinforced Plastic Plastique Renforcé de fibres de Verre
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement
IRAF	Institut de Recherche Agronomique et Forestière
JICA	Japan International Cooperation Agency Agence Japonaise de la Coopération Internationale
JOCV	Japan Overseas Cooperation Volunteers Volontaires Japonais pour la Coopération Internationale
NORAD	The Norwegian Agency for Development Cooperation
OFCF	Overseas Fisheries Cooperation Fundation Fonds de Coopération des Pêches d'Outre-mer
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORSTOM	Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer
PASA	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PDDI	Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture Continentale
PIB	Produit Intérieur Brut
PSFE	Programme sectoriel forêts, pêche et environnement
PSPA	Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture
SQIS	Section de la Qualité et de l'Inspection Sanitaire
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund
ZEE	Zone Economique Exclusive

Taux de change

(Décembre 2008)

1 FCFA = 0,191 yen

655,957 FCFA = 1 euro (parité fixe) = 125 yens

Aperçu de l'étude

Aperçu de l'étude

Contexte de la présente étude de développement

La République gabonaise (ci-après désignée « le Gabon ») a une population de 1.548.000 d'habitants (recensement 2003), et son territoire est de 267.667 km² - ce qui correspond aux 3/4 du Japon. Il est riche en ressources naturelles comme le pétrole, le manganèse, l'uranium et le bois, et le RNB par habitant est de 4.080 \$US (2004), élevé comparé aux pays voisins, ce qui place le Gabon comme pays à revenu moyen. Par ailleurs, la production de pétrole a diminué après avoir atteint son pic en 1997, et en 2003, le pourcentage du secteur pétrolier dans le revenu était inférieur à celui des secteurs non-pétroliers. En 1986, le pays a considéré « la libération de la dépendance du pétrole par la diversification de l'industrie » comme pilier de la politique économique, la promotion concrète de cette politique a été déclarée dans le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR). En particulier la pêche, qui dispose de ressources halieutiques riches à la fois maritimes et continentales, est considérée comme un domaine à capacité de développement élevé, au même niveau que le tourisme.

La pêche ne représente que 1,5% du PIB, avec une population active de seulement 21.700 personnes, mais la consommation de poisson par personne est de 25 à 30 kg par an, ce qui est très élevé par rapport aux pays voisins, et les produits halieutiques sont une source nutritive essentielle correspondant à 40% des protéines animales absorbées par les habitants. La demande intérieure de produits halieutiques est estimée à 70.000 t par an, mais les captures annuelles évoluent entre 40.000 à 50.000 t, et le complément est apporté par les importations. La fourniture d'un volume stable est exigée pour éviter la sortie de devises.

Les pêcheurs de l'intérieur des terres (aquaculteurs y compris) pratiquent la pêche, combinée à l'agriculture pour la consommation domestique, mais depuis les années 1980, les emplois en ville ont augmenté à cause des industries d'exportation, et avec l'exode rapide de la population, la différence de salaire avec les zones urbaines s'élargit. Dans ce contexte, la correction des déséquilibres par le biais du développement régional en utilisant les ressources naturelles est exigée. Par ailleurs, dans les zones côtières, des étrangers venus des pays voisins ont formé des communautés, et ce sont eux principalement qui s'occupent de la production de la pêche. Le problème à résoudre pour l'administration de la pêche n'est pas de rejeter ces pêcheurs étrangers, mais de travailler activement pour qu'ils coexistent avec les pêcheurs gabonais.

Vu ce contexte, le gouvernement gabonais a demandé au Japon l'établissement d'un plan directeur de développement durable des ressources halieutiques. En réponse à cette demande, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a effectué une étude préliminaire en octobre 2006, et après accord sur le Compte-rendu des discussions (M/M), a effectué une étude préparatoire en janvier 2007 et le Cadre de travail (S/W) compilant le contenu de cette étude de développement a été signée par les deux parties et échangée. Ainsi a commencé l'étude pour le Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale.

Cette étude a été réalisée par Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd. désigné par la JICA, en collaboration avec la Direction générale des pêches et de l'aquaculture (ci-après désignée « la DGPA ») du Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture, organisme responsable de la partie gabonaise.

Objectif global du Plan directeur

Ce Plan directeur, en corrélation avec le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) et le Programme Sectoriel Forêts, Pêche et Environnement (PSFE), se donne 3 objectifs de développement : (1) Augmentation du revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles, (2) Fourniture stable de produits halieutiques dans le pays et aux pays voisins, et (3) Gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques.

Période du Plan directeur

Ce Plan directeur est un plan à moyen terme prévu sur 12 ans à partir de 2009 (année cible 2020).

Zone objet du Plan directeur

La zone objet du Plan comprend les zones de pêche côtière, les zones de pêche continentale (lagunes y compris) et les zones de pisciculture continentale des 9 provinces du Gabon.

Composition du Plan directeur

Ce Plan directeur se structure autour de 5 axes de développement et de 2 axes transversaux.

Axes de développement:

- i) Plan de développement des communautés rurales dans la zone de pêche continentale
- ii) Plan de développement des communautés rurales dans la zone de pêche artisanale côtière
- iii) Plan de gestion participative des ressources halieutiques
- iv) Plan de développement de la pisciculture continentale
- v) Plan d'amélioration du système de transformation et distribution des produits halieutiques

Axes transversaux

- vi) Formation des ressources humaines des organismes concernés
- vii) Aménagement légal et réforme du système

Méthode de l'étude

La présente étude comprendra les 2 phases suivantes.

Phase 1: Avril – novembre 2007 (Analyse de la situation actuelle et élaboration de la définition sommaire du Plan directeur)

Phase 2: Décembre 2007 – juin 2009 (Vérification du Plan directeur par projets pilotes)

7 experts (interprète, assistants exclus) ont participé à cette étude.

Dans l'étude de la Phase 1, l'extraction des problèmes, par secteur et par région, des aspects techniques, socioéconomiques et organisationnels a été effectuée sur la base de reconnaissances sur le terrain des principales zones de pêche et d'aquaculture, des échanges de vues avec les personnes concernées, ainsi que des ateliers « gestion du cycle de projet ». Par ailleurs, l'étude socioéconomique dans les 80 villages de pêche principaux du pays (env. 480 familles) a été commissionnée à World Promus Gabon (ONG locale), et les données de base indiquant la situation socioéconomique des agriculteurs-pêcheurs concernés ont été extraites. La définition sommaire du Plan directeur a été établie sur la base de ces résultats.

Dans la Phase 2, 8 projets pilotes ont été prévus pour vérifier l'efficacité (pertinence, méthode d'exécution et contenu, système d'exécution) du contenu de la définition sommaire du Plan directeur, et réalisés en 6 mois, de mai à novembre 2008. Pendant la période d'exécution, le suivi et l'évaluation ont eu lieu périodiquement; le Plan directeur définitif a été établi sur la base de ces résultats et sa pertinence étudiée avec soin.

Composition du Rapport

Le présent Rapport est constitué de cinq chapitres : i) Situation actuelle, ii) Concept de développement, iii) Contenu, résultat et évaluation des projets pilotes, iv) Stratégie de développement et programmes et v) Recommandations.

Table des matières

Avant-propos

Lettre de présentation

Sites des projets pilotes

Résumé

Liste des abréviations

Taux de change

Aperçu de l'étude

Chapitre 1 Situation actuelle	1-1
1.1 Positionnement du secteur de la pêche	1-1
1.2 Aperçu par province	1-2
1.2.1 Province de l'Ogooué-Maritime.....	1-2
1.2.2 Province du Moyen-Ogooué	1-2
1.2.3 Province de l'Ogooué-Lolo	1-3
1.2.4 Province du Haut-Ogooué.....	1-3
1.2.5 Province de la Ngounie	1-4
1.2.6 Province de la Nyanga.....	1-4
1.2.7 Province de l'Ogooué-Ivindo	1-5
1.2.8 Province du Woleu-Ntem.....	1-5
1.2.9 Province de l'Estuaire	1-6
1.3 Aperçu par secteur	1-9
1.3.1 Ressources halieutiques.....	1-9
1.3.2 Gestion des ressources.....	1-12
1.3.3 Pêche artisanale	1-13
1.3.4 Aquaculture continentale.....	1-18
1.3.5 Distribution/transformation de produits halieutiques.....	1-21
1.3.6 Communautés rurales/organisation	1-25
1.3.7 Problème de genre	1-31
1.3.8 Exploitation agricole/transformation des produits agricoles.....	1-33
1.4 Orientations de l'aide pour le domaine de la pêche	1-36
1.4.1 Union européenne (UE).....	1-36
1.4.2 <i>World Wildlife Fund (WWF)</i>	1-37
1.4.3 <i>Wildlife Conservation Society (WCS)</i>	1-37
1.4.4 FAO	1-38
1.4.5 COREP (Comité régional des pêches des pays du golfe de Guinée)	1-38
1.4.6 Banque africaine de développement et PSPA (Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture)	1-38
1.5 Résultats et problèmes des projets de coopération antérieurs du Japon	1-38
1.5.1 Agence Japonaise de Coopération Internationale (<i>Japan International Cooperation Agency: JICA</i>).....	1-38
1.5.2 <i>Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF)</i>	1-40
Chapitre 2 Concept de développement	2-1
2.1 Potentiel de développement et obstacles.....	2-1
2.1.1 Demande de produits halieutiques	2-1
2.1.2 Ressources halieutiques.....	2-2
2.1.3 Objectifs de production halieutique	2-3
2.1.4 Obstacles	2-5
2.2 Problèmes de développement.....	2-7
2.3 Concept de base du développement	2-9
2.3.1 Approche des problèmes	2-10
2.3.2 Concept de développement par région	2-15
2.3.3 Concept de développement sectoriel.....	2-19

2.4	Projets et composants proposés.....	2-33
Chapitre 3 Contenu, résultat et évaluation des projets pilotes 3-1		
3.1	Critères et méthode de sélection des projets pilotes	3-1
3.2	Critères et méthode de sélection des villages cibles	3-3
3.3	Contenu, résultat et évaluation des projets pilotes	3-11
3.3.1	Projet d'introduction de la pêche au filet fixe	3-11
3.3.2	Projet de développement de la pêche côtière	3-17
3.3.3	Projet de micro-crédit.....	3-21
3.3.4	Projet de pisciculture intégrée	3-30
3.3.5	Projet de pisciculture en cages	3-36
3.3.6	Projet de valorisation du sans-nom	3-39
3.3.7	Projet de gestion participative des ressources halieutiques.....	3-43
3.3.8	Projet d'introduction expérimentale du moteur à longue queue	3-48
Chapitre 4 Stratégie de développement et programmes..... 4-1		
4.1	Cadre de développement.....	4-1
4.1.1	Année cible.....	4-1
4.1.2	Objectifs de développement	4-1
4.2	Stratégie de développement	4-2
4.3	Programmes de développement et projets prioritaires	4-4
4.3.1	Orientation de base pour l'établissement des programmes de développement..	4-4
4.3.2	Structure des programmes de développement.....	4-4
4.3.3	Plan chronologique.....	4-8
4.3.4	Etablissement des projets prioritaires.....	4-9
4.3.5	Corrélation avec les résultats des projets pilotes.....	4-11
4.3.6	Corrélation avec les approches pour le développement	4-12
4.3.7	Provinces prioritaires pour réalisation des projets	4-13
4.4	Contenu des projets prioritaires	4-13
4.4.1	Projet de financement de la pêche artisanale.....	4-13
4.4.2	Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs.....	4-27
4.4.3	Projet de diversification des sources de revenu.....	4-36
4.4.4	Projet de développement de la pêche au filet fixe.....	4-46
4.4.5	Projet de modernisation des bateaux de pêche.....	4-53
4.4.6	Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs.....	4-60
4.4.7	Projet de gestion participative des ressources halieutiques.....	4-70
4.4.8	Projet de gestion des pêcheries côtières	4-77
4.4.9	Projet de développement des techniques piscicoles.....	4-84
4.4.10	Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins.....	4-90
4.4.11	Projet de vulgarisation de la pisciculture	4-95
4.4.12	Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	4-103
4.4.13	Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	4-110
4.4.14	Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche...	4-116
4.5	Coût approximatif des projets prioritaires	4-120
4.6	Plan de mise en œuvre des projets	4-121
4.6.1	Système de mise en œuvre	4-121
4.6.2	Plan de gestion et de maintenance.....	4-123
4.6.3	Calendrier de mise en œuvre	4-124
4.6.4	Suivi (surveillance/évaluation, amélioration).....	4-125
4.7	Evaluation des projets prioritaires.....	4-125
4.7.1	Effets attendus	4-125
4.7.2	Evaluation économique	4-127
4.7.3	Impacts sociaux	4-131

4.7.4	Examen Environnemental Initial (EEI).....	4-133
-------	---	-------

Chapitre 5	Recommandations.....	5-1
-------------------	-----------------------------	------------

Annexes

1. Membres de l'équipe de l'Etude
2. Liste des membres de la partie gabonaise et des personnes concernées rencontrées
3. Liste des documents collectés
4. Cadre de travail et Compte-rendu des discussions
5. Procès-verbal des discussions sur le Rapport initial
6. Procès-verbal des discussions sur le Rapport d'avancement (1)
7. Procès-verbal des discussions sur le Rapport intermédiaire
8. Procès-verbal des discussions sur le Rapport d'avancement (2)
9. Procès-verbal des discussions sur le projet du Rapport final

Table des figures et tableaux

Tableaux

Tableau 1.1	Indices de pêche importants du Gabon (2005, 2006).....	1-1
Tableau 1.2	Données de chaque province du Gabon	1-7
Tableau 1.3	Estimation de la biomasse des petits pélagiques d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985	1-10
Tableau 1.4	Estimation de la biomasse des espèces démersales par zone d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985	1-10
Tableau 1.5	Biomasse estimée par types de poisson d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985	1-10
Tableau 1.6	Biomasse exploitable par types de poisson d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985	1-11
Tableau 1.7	Affectation des collecteurs de données de pêche (en juillet 2007)	1-12
Tableau 1.8	Production annuelle de l'aquaculture continentale	1-18
Tableau 1.9	Pourcentage des bassins abandonnés	1-20
Tableau 2.1	Offre et demande de produits halieutiques au Gabon (1996-2005)	2-1
Tableau 2.2	Prévisions de la demande de produits halieutiques au Gabon	2-1
Tableau 2.3	Demande en produits halieutiques aux pays voisins.....	2-2
Tableau 2.4	Estimation des ressources halieutiques exploitables.....	2-3
Tableau 2.5	Production cible en 2020.....	2-3
Tableau 2.6	Effet économique et emploi créé par l'industrialisation	2-4
Tableau 2.7	Production piscicole cible en 2020	2-4
Tableau 3.1	Nécessité de la vérification en tant que projet pilote	3-1
Tableau 3.2	Etude de l'ordre de priorité d'exécution des projets pilotes (proposition).....	3-3
Tableau 3.3	Evaluation générale de la capacité d'exécution des projets pilotes de chaque province ...	3-3
Tableau 3.4	Résultat de la sélection des sites de la pêche au filet fixe	3-4
Tableau 3.5	Groupe de pêcheurs concerné au projet de la pêche au filet fixe.....	3-5
Tableau 3.6	Résultat de la sélection du site de pêche aux poissons démersaux	3-5
Tableau 3.7	Comparaison des groupes candidats au projet de la pêche aux poissons démersaux	3-6
Tableau 3.8	Critères de sélection des Stations piscicoles et résultats de la sélection	3-6
Tableau 3.9	Classement par forme de pêche.....	3-7
Tableau 3.10 (1)	Evaluation des groupes participant au micro-crédit (province du Moyen-Ogooué) ...	3-8
Tableau 3.10 (2)	Evaluation des groupes participant au micro-crédit (province du Woleu-Ntem).....	3-9
Tableau 3.10 (3)	Evaluation des groupes participant au micro-crédit (Port-Gentil, province de l'Ogooué-Maritime).....	3-9
Tableau 3.10 (4)	Evaluation des groupes participant au micro-crédit (Omboué, province de l'Ogooué-Maritime)	3-10
Tableau 3.10 (5)	Evaluation des groupes participant au micro-crédit (Mayumba, province de la Nyanga).....	3-10
Tableau 3.11	Zone où les pêcheurs ont vérifié une diminution des ressources halieutiques.....	3-10
Tableau 3.12	Sites par projet et nombres de groupes participants (nombres de pêcheurs)	3-11
Tableau 4.1	Corrélation entre les objectifs de développement du PDDI et les projets de développement similaires	4-1
Tableau 4.2	Plan chronologique.....	4-8
Tableau 4.3	Structure des projets prioritaires	4-10
Tableau 4.4	Corrélation entre les projets prioritaires et les projets pilotes réalisés	4-11
Tableau 4.5	Corrélation entre les projets prioritaires et les approches pour le développement	4-12
Tableau 4.6	Provinces et ville prioritaires	4-13
Tableau 4.7	Activités contribuant à la diversification des sources de revenu (proposition)	4-40
Tableau 4.8	Zones et espèces concernées par l'étude biologique.....	4-72
Tableau 4.9	Effet attendu de chaque équipement fourni	4-73
Tableau 4.10	Zones concernées par le projet de gestion des pêcheries côtières.....	4-77
Tableau 4.11	Aperçu de chaque Centre des pêches aménagé dans le cadre du projet.....	4-104

Tableau 4.12	Coût de mise en œuvre des projets prioritaires	4-121
Tableau 4.13	Orientation de gestion/mainenance des équipements/installations fournis pour les projets.....	4-123
Tableau 4.14	Calendrier de mise en œuvre des projets prioritaires	4-124
Tableau 4.15	Vérification de la pertinence et de l'efficacité des projets prioritaires	4-125
Tableau 4.16	Système d'exécution des projets prioritaires.....	4-126
Tableau 4.17	Bénéficiaires directs de chaque projet prioritaire.....	4-126
Tableau 4.18	Augmentation de la production et bénéfice	4-127
Tableau 4.19	Distribution des produits frais et bénéfice	4-128
Tableau 4.20	Exclusion des chalutiers illégaux et bénéfice.....	4-128
Tableau 4.21	Coûts annuels de chaque projet prioritaire.....	4-129
Tableau 4.22	Taux de rentabilité interne économique.....	4-129
Tableau 4.23	Analyse de sensibilité du taux de rentabilité interne.....	4-130
Tableau 4.24	Résultats du cadrage des projets prioritaires.....	4-134

Figures

Figure 1.1	Relations financières entre époux dans les familles pratiquant la pêche côtière	1-32
Figure 1.2	Relations financières entre époux dans les familles pratiquant la pêche continentale	1-32
Figure 2.1	Bases de production stratégiques en 2020	2-17
Figure 2.2	Concept de développement par région pour la pêche artisanale et l'aquaculture continentale (2020).....	2-18
Figure 2.3	Structure du Plan directeur.....	2-19
Figure 2.4	Projets formés sur la base du concept de développement	2-34
Figure 4.1	Système de gestion du micro-crédit (si le Comité de gestion local du fonds s'occupe des villages de pêches de la province/département)	4-17
Figure 4.2	Système de gestion du micro-crédit (si la gestion est faite de manière autonome par les pêcheurs dans les villages et zones (canton, districts))	4-18
Figure 4.3	Déroulement des principales activités d'organisation pour le micro-crédit.....	4-19
Figure 4.4	Système de gestion du crédit à long terme	4-20
Figure 4.5	Déroulement des activités des organisations principales liées au crédit à long terme	4-21
Figure 4.6	Système de gestion du projet de financement de la pêche artisanale.....	4-23
Figure 4.7	Gestion d'une association de pêcheurs	4-30
Figure 4.8	Organigramme d'une association de pêcheurs (proposition).....	4-31
Figure 4.9	Système de formation de groupes de pêcheurs dans les zones lagunaire et continentale	4-32
Figure 4.10	Système d'exécution du projet de diversification des sources de revenu (proposition) ..	4-42
Figure 4.11	Système de mise en œuvre des projets prioritaires	4-122
Figure 4.12	Impacts sociaux attendus des projets prioritaires.....	4-131

Chapitre 1

Situation actuelle

Chapitre 1 Situation actuelle

1.1 Positionnement du secteur de la pêche

La République gabonaise (ci-après désignée « le Gabon ») se situe sur la côte Ouest, en Afrique centrale, dans la partie la plus profonde du golfe de Guinée, et est limitrophe de la Guinée-Équatoriale, du Cameroun et du Congo. Le pays a une population de 1.548.000 d'habitants (recensement 2003), et son territoire de 267.667 km² - ce qui correspond aux 3/4 du Japon - est à 80% sous l'influence du climat de la forêt tropicale. Le Gabon est riche en ressources naturelles comme le pétrole, le manganèse, l'uranium et le bois, l'industrie pétrolière en particulier correspond à environ 45% du PNB, à environ 80% des exportations et à environ 60% des recettes annuelles de l'État; le RNB par habitant est de 4.080 \$US (Banque mondiale, 2004), élevé comparé aux pays voisins, ce qui place le Gabon comme pays à revenu moyen. Toutefois, environ 33%¹ de la population vit au-dessous du niveau de pauvreté et en 2004, l'Indicateur de Développement Humain du pays le mettait au 122^e rang sur 177 pays classés.

Par ailleurs, la production de pétrole a diminué après avoir atteint son pic en 1997, et en 2003, le pourcentage du secteur pétrolier dans le revenu était inférieur à celui des secteurs non-pétroliers. En 1986, le pays a considéré « la libération de la dépendance du pétrole par la diversification de l'industrie » comme pilier de la politique économique, la promotion concrète de cette politique a été déclarée dans le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) (2005). En particulier la pêche, qui dispose de ressources halieutiques riches à la fois maritimes et continentales, est considérée comme un domaine à capacité de développement élevé, au même niveau que le tourisme.

La pêche ne représente que 1,5% du PIB, avec une population active de seulement 21.700 personnes (dont env. 3.000 pêcheurs côtiers artisanaux et env. 5.000 pêcheurs continentaux), mais la consommation de poisson par personne est de 25 à 30 kg par an, ce qui est très élevé par rapport aux pays voisins, et les produits halieutiques sont une source nutritive essentielle correspondant à 40% des protéines animales absorbées par les habitants. D'autre part, bien que les ressources halieutiques soient abondantes, leur développement ayant pris du retard, le pays dépend des importations pour la partie manquante. Vu cette situation, il est indispensable de promouvoir d'abord le remplacement d'importation des produits halieutiques, de développer la pêche de manière durable au Gabon du point de vue de l'assurance de la sécurité alimentaire des habitants du Gabon, mais aussi des habitants des pays voisins de sorte que le pays devienne dans l'avenir une base d'approvisionnement en produits halieutiques pour l'Afrique centrale.

Tableau 1.1 Indices de pêche importants du Gabon (2005, 2006)

	2005		2006	
Production de la pêche	43.941 t	Pêche artisanale maritime: 22.543 t, pêche industrielle: 11.620 t, pêche continentale: 9.700 t, aquaculture: 78 t	42.032 t	Pêche maritime: 32.868 t, pêche continentale: 8.653 t, aquaculture: 511 t
Importations	6.902 t	Conserves de sardine: 3.391 t, poissons congelés: 3.011 t	10.699 t	Conserves de sardine: 4.175 t, poissons congelés: 6.007 t
Exportations	2.585 t	Crevette congelée: 1.932 t, poissons congelés: 161 t, crabe congelé: 112 t, céphalopodes congelés: 87 t	4.400 t	Crevette congelée: 1.416 t, langouste congelée: 4 t, poissons congelés: 2.852 t, crabe congelé: 111 t
	4.285 t /*1	Ethmalose fumé (Cameroun etc.)	4.285 t /*1	Ethmalose fumé (Cameroun etc.)
Consommation intérieure de poissons	43.973 t	Consommation de poissons par habitants: 27,6 kg/an	44.046 t	Consommation de poissons par habitants: 27,0 kg/an

Source: Statistiques de pêche de la DGPA, FAO-FISHSTAT (*1: valeur estimée par les membres de la mission)

¹ Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté, 2005

Dans les communautés rurales au Gabon, des habitants se suffisent généralement en nourriture et affectent le revenu en liquide par la pêche au règlement des frais d'éducation ou des frais de transport (voir Annexe 2: Résultats de l'étude socioéconomique des communautés rurales). Quant aux possibilités d'emploi il n'y a pratiquement pas d'offre en dehors de l'agriculture et de la pêche dans la plupart des communautés rurales. Dans quelques régions qui nécessitent la main-d'œuvre pour l'exploitation des ressources minérales (pétrole, minerai de fer, manganèse) ou bien pour l'abattage des arbres, il existe des offres d'emplois concernées, mais elles sont limitées. Dans le contexte de la fuite accélérée des jeunes aux grandes villes, au Gabon, il est important de développer la pêche dans chaque région pour accroître le revenu en liquide. Par ailleurs, alors que le développement agricole exige des investissements énormes et du temps parce que les villages sont entourés de forêts, des habitants peuvent relativement facilement commencer la pêche par laquelle l'obtention de rentrées quotidiennes est possible. La pêche donc laisse espérer un élargissement de l'emploi.

1.2 Aperçu par province

1.2.1 Province de l'Ogooué-Maritime

Port-Gentil, la capitale de la province, est la seconde ville du pays, et la base de développement de la zone côtière centrale. La zone côtière de cette province comprend les 3 lagunes Nkomi, Iguéla et Ndogo, en plus de l'embouchure du fleuve Ogooué. Pour cette raison, l'accès par voie terrestre à cette zone depuis Libreville se limite à la saison sèche, et le déplacement se fait ordinairement par avion (env. 30 minutes) ou ferry (env. 6 heures).

La lagune Iguéla se trouvant dans un parc national, la pêche y est interdite sauf la pêche d'autosuffisance des pêcheurs (pêche sportive y compris). Des Centres communautaires des pêches sont aménagés à Port-Gentil et Omboué, et des Brigades des pêches de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture (ci-après désignée « la DGPA ») sont installés à Omboué (lagune Nkomi) et Gamba (lagune Ndogo). Les villages de pêcheurs sont éparpillés autour des trois bases ci-dessus, ainsi que des campements de pêche à usage saisonnier. Les pêcheurs gabonais pratiquent petitement la pêche dans les lagunes, alors que des pêcheurs étrangers exercent la pêche côtière aux environs de Port-Gentil.

Le principal secteur d'industrie local étant le pétrole, les jeunes travailleurs sont attirés par le secteur pétrolier à revenu plus élevé plutôt que par la pêche; cette tendance est forte surtout dans les villages de Gabonais pratiquant la pêche lagunaire. Dans la zone des lagunes, la pêche est une source de revenu, mais elle se fait en fonction de la fréquence des expéditions des mareyeurs appelés Abonnés, et l'agriculture et l'élevage sont pratiqués uniquement pour la consommation familiale. La plupart des captures sont expédiées à Port-Gentil, la capitale de la province, et une partie des poissons frais est distribuée à Libreville.

1.2.2 Province du Moyen-Ogooué

Cette province se trouve dans le cours moyen du fleuve Ogooué, et il faut environ 4 heures par voie terrestre de Libreville, la capitale, jusqu'à Lambaréné, sa capitale. Située à mi-chemin entre Libreville et les provinces de l'intérieur, cette province est aussi une base de distribution. La liaison avec Port-Gentil se fait par le biais de l'Ogooué, en environ 6 heures par vedette et en environ 18 heures par ferry.

Les environs de Lambaréné abondent de ressources en eau comme les lacs et marais de toutes tailles et des affluents de rivière etc., c'est la zone la plus active pour la pêche continentale. Un Centre communautaire a été construit à Lambaréné avec la coopération japonaise et environ 70% (plus de 80% si l'on exclut la consommation familiale) des captures débarquées dans les villages de pêcheurs éparpillés aux environs des lacs et rivières du voisinage sont débarquées au Centre. Les captures débarquées au Centre sont vendues en ville, ou bien distribuées à Libreville comme poissons frais conservés dans la glace. La transformation, comme le séchage ou le fumage, est aussi pratiquée, et les produits sont alors transportés jusqu'à Franceville, à l'intérieur des terres.

Les villages de pêche sont éparpillés aux environs des lacs et marais et des rivières, et ne sont accessibles que par voie fluviale. L'élevage n'est pratiquement pas exercé dans les villages, et les activités productives secondaires en dehors de la pêche sont la capture d'animaux sauvages, l'agriculture et l'exploitation forestière pour l'autoconsommation. Comme les expéditeurs de captures ne viennent que si une quantité considérable est rassemblée dans les villages de pêche très éloignés de Lambaréné, les sources de revenu en liquide sont très limitées. La création de sources de revenus de remplacement surtout pendant la saison des pluies, où le niveau d'eau est élevé, est une question importante parce que le volume des captures diminue.

1.2.3 Province de l'Ogooué-Lolo

La capitale de cette province, Koulamoutou, se trouve par voie terrestre, à environ 12 heures de voiture ou 10 heures en train, et par voie aérienne à environ 1 heure (3 vols par semaine) de Libreville. L'exploitation forestière est l'industrie principale de la province, et les forêts de régime pluvieux couvrent tous les espaces qui ne sont pas villes ou villages.

La pêche fluviale dans des affluents de l'Ogooué se fait aussi à des dimensions artisanales, la plupart la pratiquent comme activité secondaire (moitié consommation domestique). Ils partent à la pêche en tenant compte du jour où les mareyeurs vont passer (1 à 2 fois par semaine). Comme l'obtention de glace est impossible, les mareyeurs préfèrent acheter des poissons fumés plutôt que des poissons frais. Des pêcheurs de profession, peu nombreux, passent la plupart de la semaine dans des campements, et ils fument toutes leurs captures et vont les vendre directement aux hôtels et restaurants de Koulamoutou en fin de semaine. Pour cette raison, bien qu'à l'intérieur des terres, il n'y a pratiquement pas de poissons d'eau douce sur le marché de Koulamoutou, on y vend beaucoup de sardines fumées bon marché. Les pêcheurs n'ont pas formé d'association de pêche, et constituent des groupements de personnes pratiquant la pêche.

Quant à l'aquaculture, il y a une station piscicole DGPA à Koulamoutou construite en 1976 avec la coopération du Corps de la paix américain, mais ce sont des bassins de faible profondeur qui ne permettent pas le drainage des eaux usées. Une réhabilitation totale de ces bassins est requise pour faire fonctionner cette station. Il y a aussi un total de 5 stations piscicoles privées aux environs de Koulamoutou et de Lastoursville. Ce sont pratiquement tous des projets faisant suite à des propositions d'investissement disant que la pisciculture permettrait de faire des profits, et une production ne tenant pas compte de la rentabilité y est difficilement pratiquée. A la station piscicole en dehors de Lastoursville géré une grande entreprise de bois de construction et prévu pour l'alimentation de son personnel, la pisciculture intégrée à l'élevage de canards est pratiquée.

1.2.4 Province du Haut-Ogooué

La liaison terrestre à partir de Libreville jusqu'à Franceville, la capitale de la province, se fait environ 15 heures en voiture, environ 12 heures en train, et la liaison aérienne en environ 1 heure et demie (vol quotidien). Les principales activités de la province sont la production de sucre et les mines de manganèse.

La SODEPAL (société d'exploitation du manganèse) se trouve à Bakoumba dans cette province, et a comme activités secondaires la gestion de zones de protection de la nature, et le plus grand centre de pisciculture du pays s'y trouve. Pratiquement tous les tilapias produits sont utilisés comme aliments pour le personnel, et une partie est vendue sur le marché ordinaire à des hôtels et restaurants etc. A Franceville, une entreprise privée FAEN pratique la pisciculture des tilapias combinée à l'élevage de porcs et de canards, dans le cadre de ses activités de pisciculture intégrée avec l'agriculture et l'élevage. De plus, une installation moderne visant la pisciculture intensive des tilapias basée sur des techniques israéliennes, malheureusement hors de fonctionnement actuellement à cause des problèmes financiers, se trouve à Souba, près de la frontière avec la République du Congo. Comme indiqué ci-dessus, les centres de pisciculture de cette province, s'appuyant sur des entreprises, sont de grande

taille, et il n'y a pas encore de pisciculture comme source de revenu secondaire d'agriculteurs artisanaux.

La pêche fluviale artisanale est également pratiquée dans le cours supérieur du fleuve Ogooué. Mais les pêcheries sont éloignées de Franceville, les engins de pêche sont simples et le volume des captures limité. Pour ces raisons, les mareyeurs ne passent pas pour l'expédition groupée, et les pêcheurs eux-mêmes fument leurs poissons et les vendent.

La demande en poissons est cependant très forte à Franceville, mais on ne voit pratiquement pas de poissons d'eau douce frais sur les marchés de la ville. La plupart des produits halieutiques y vendus sont les poissons marins congelés, des produits salés/séchés et des sardines fumées arrivés par train de Libreville.

1.2.5 Province de la Ngounie

La capitale, Mouila, se trouve à environ 8 heures de voiture, et à environ 1 heure d'avion (3 vols par semaine) de Libreville. Cette province ne possédant pas de ressources comme le bois de construction et le pétrole, il y a des terrains larges et plats qui pourraient permettre le développement de l'agriculture, élevage y compris. Comme il n'y a pas actuellement d'activités développées, l'aménagement de l'infrastructure a pris du retard sur les autres provinces.

Il existe un grand nombre d'étangs piscicoles abandonnés. A cause de la difficulté financière, ils ont dû être abandonnés après 2 à 3 années de fonctionnement. Le développement et la vulgarisation des techniques adaptées par les stations piscicoles gouvernementales ont sans doute été insuffisants. Dans cette province il y a trois stations piscicoles de la DGPA établies en 1955 (Lébamba, Mimongo, Mbigou), les activités de vulgarisation de la pisciculture du Corps pour la paix américain y ont été pratiquées. Mais l'aide du Corps pour la paix américain a pris fin en 1993, il n'y a pratiquement pas eu de vulgarisation ou d'encadrement pour les pisciculteurs du voisinage à cause du budget d'exploitation des stations insuffisants et du manque de moyens de déplacement comme les motos pour les vulgarisateurs. Sur place, les questions importantes sont la réhabilitation et le renforcement fonctionnel de ces stations piscicoles et la réactivation des bassins piscicoles actuellement abandonnés.

Par ailleurs, il y a cinq bases de développement de la pêche continentale (Sindara, Fougamou, Idoumi, St. Martin et Ndéndé) tous de taille artisanale, où des activités secondaires diverses comme l'agriculture, l'élevage et la chasse sont pratiquées. Pour cette raison, des produits séchés et fumés de poissons de mer sont vendus sur le marché de la ville, où poissons frais et poissons d'eau douce apparaissent rarement. La question dorénavant est d'augmenter le revenu en liquide de la pêche tout en maintenant ces activités secondaires.

1.2.6 Province de la Nyanga

La capitale Tchibanga se trouve à environ 12 heures de voiture, ou une heure et demie d'avion (3 vols par semaine) de Libreville. L'exploitation forestière est l'activité principale de cette province.

La station piscicole DGPA de Tchibanga bénéficie des meilleures conditions parmi les stations piscicoles du pays (bonnes sources d'eau et qualité de l'eau, possibilité d'alimentation en eau et de drainage gravitationnels), et les bassins eux-mêmes sont aussi bien gérés. La situation des pêcheurs continentaux (moitié agriculteurs - moitié pêcheurs) et des pisciculteurs des environs de Tchibanga est pratiquement la même que dans la province de la Ngounie.

Par ailleurs, à Mayumba en bordure de l'Atlantique, la population de pêcheurs se divise en pêcheurs gabonais pratiquant principalement la pêche dans la Lagune Banio et pêcheurs étrangers (Bénois) pratiquant la pêche maritime.

Les pêcheurs pêchant dans la lagune sont souvent moitié agriculteur - moitié pêcheur, et en dehors du campement (N'koka) où se rassemblent les pêcheurs de profession, ce sont des pêcheurs qui cumulent agriculture et élevage (la chasse n'est pratiquement pas pratiquée sur place). Des villages de 50 à 100

habitants sont éparpillés dans la lagune, et les captures sont vendues à des mareyeurs utilisant le bateau de transports en commun de la ville de Ndindi qui fait l'aller-retour deux fois par semaine pour expédier les captures. Comme il n'y a pas de glace et que les moyens de conservation des captures sont limités, la plupart sont fumées ou salées/séchées. Le prix du poisson est aussi bas parce que les clients et les moyens d'expédition sont limités.

Des Béninois pratiquent la pêche maritime à Mayumba à grande envergure, et on attend beaucoup d'eux pour le développement à venir des abondantes ressources au large de Mayumba. Le plus grand problème sur place est que les ressources comme homards, huîtres, poissons démersaux, petits pélagiques sont nombreuses, mais que le marché où ils pourraient être vendus (Libreville) est loin. Le développement ou non de ces ressources halieutiques abondantes dépend des possibilités d'expédition et de vente des captures à Libreville et au Congo voisin.

1.2.7 Province de l'Ogooué-Ivindo

La capitale de la province, Makokou, se trouve à environ 10 heures par voie terrestre (voiture) de Libreville et environ 1 heure par voie aérienne (2 vols par semaine) de Libreville. La province est riche en minerai de fer, et la société chinoise, qui a obtenu le droit d'extraction, a commencé l'exploitation en 2007. Le développement forestier (par une société malaise) est aussi prospère.

Le bureau du WWF et le Bureau d'inspections provinciales des eaux et de la forêt ont établi et exécutent le plan de gestion du parc national du Nord-Est du Gabon. Le Projet DACEFI, un projet de protection environnementale financé par l'UE, crée et propose des sources de revenus de remplacement aux habitants (forêt de village, élevage, aquaculture) pour empêcher l'abattage illégal des forêts dans le parc national. Dans les villages locaux aussi, les pêcheurs cumulent l'agriculture et la chasse; ils pratiquent la pêche dans des campements mobiles pendant la saison sèche, et leur dépendance financière de la pêche est plus forte que les pêcheurs des provinces du Sud. Par ailleurs, les pêcheurs sont conscients de la tendance à la diminution des captures à cause de la surexploitation et de l'augmentation du nombre de pêcheurs (concurrence avec les pêcheurs camerounais et congolais). Il est important de créer des sources de revenu de remplacement en dehors de la pêche (élevage, pisciculture etc.) mais l'exécution présente beaucoup de problèmes à cause de l'absence de techniciens spécialisés à la fois le WWF et l'UE. L'aquaculture n'est pas du tout pratiquée actuellement.

1.2.8 Province du Woleu-Ntem

C'est la province la plus au Nord du Gabon, limitrophe du Cameroun. La capitale, Oyem, est reliée à Libreville par une route recouverte, et la distance peut être parcourue en environ 8 heures (45 minutes par voie aérienne (2 vols par semaine)). L'agriculture et la chasse sont aussi exercées dans les villages où la pêche continentale est pratiquée, mais beaucoup de pêcheurs sont des professionnels (villages où l'on vit de la pêche). La distribution des produits agricoles et halieutiques ne constitue pas un problème grave sur place, et inutile d'aller à Libreville pour acheter des engins de pêche: ils sont disponibles sur place. Par ailleurs, il y a des problèmes caractéristiques; la navigation sur la rivière jusqu'aux pêcheries est impossible pendant la saison sèche à cause du niveau d'eau insuffisant, des moustiques sont nombreux aux campements (manque de médicaments). La volonté d'organisation des pêcheurs est beaucoup plus forte que dans les autres provinces, et une association de pêche est formée dans un village (Bigouta), ce qui est extrêmement rare pour la pêche continentale au Gabon. Les plantations (maïs, arachide, ananas, cacao etc.) sont relativement nombreuses, et le paysage des villages agricoles est nettement différent de celui dans les autres provinces. Les habitants de cette province sont de l'ethnie Fang de type agriculteur, très nombreuse au Cameroun, et il y a des différences culturelles et historiques avec les Bantous (ethnie de chasseurs) des autres provinces.

La pisciculture est aussi très prospère par rapport aux autres provinces, il y a environ 200 bassins de pisciculture privés dans toute la province, dont la plupart sont opérationnels. La méthode de pisciculture est extensive, mais il y a beaucoup d'éléments ingénieux sur le plan des installations et de

la nourriture à base d'ingrédients locaux. Par ailleurs, beaucoup espèrent un encadrement technique du gouvernement (structure des bassins, nourriture, gestion de l'eau), mais bien qu'il y ait 4 stations piscicoles dans la province, la plupart des pratiquants n'ont jamais eu d'encadrement et ont commencé la pisciculture en regardant et en imitant.

1.2.9 Province de l'Estuaire

C'est la province où se trouve Libreville, la capitale, et qui dispose de 6 zones de débarquement principales: Owendo, Pont Numba, Aviation, Cocobeach, Milembié et Kango. Comme elles sont proches de Libreville, ville grande consommatrice, il y a peu de problèmes de distribution des produits primaires, et la production agricole de produits peu conservables comme les légumes est aussi prospère (environ 40% de la demande nationale de laitues est satisfaite par la production de cette province).

Un projet de soutien de la communauté de pêche de Milembié (village de pêcheurs gabonais) a été exécuté par la FAO/PMEDP en 2002, et un quai de débarquement, des dépôts pour engins de pêche, une salle de réunion et des fumoirs ont été aménagés; une pirogue, un moteur hors-bord, des engins de pêche pour la formation des pêcheurs ont aussi été fournis avec la collaboration canadienne. Mais les conflits au sein du village concernant l'exploitation des équipements ont provoqué sa scission en deux. On peut dire que c'est le résultat du manque de prise en compte de l'aspect social lors de l'exécution du projet. Les associations de pêcheurs et les associations de femmes (transformation etc.) sont établies dans la plupart des villages côtiers de cette province. Ce sont des associations simples dont les membres se réunissent périodiquement pour discuter, où de l'argent de l'association est fourni lors des cérémonies, des maladies, des accidents etc. L'historique de leur développement devra être pris en compte pour la promotion de la formation d'associations de pêche à l'intérieur des terres dans l'avenir.

Kango, situé le plus au fond de la baie de Libreville, est célèbre pour sa production des crevettes d'eau douce Missala. Ces crevettes sont capturées, transformées et vendues par les femmes, mais la gestion des ressources est nécessaire parce que les captures récentes ont tendance à la baisse.

A Libreville, la Station piscicole de la Peyrie se trouve et s'occupe du développement des techniques d'aquaculture de tout le pays et de la vulgarisation à toutes les stations. Une coopération technique de l'*Overseas Fishery Cooperation Foundation* (OFCF) a eu lieu depuis 2006 pour cette Station. Quelque 20 centres piscicoles privés existent aux environs de Libreville, et une production commerciale tirant profit de la proximité des marchés y est pratiquée.

Le tableau 1.2 ci-après synthétise les données de base et données concernant la pêche de chaque province.

Tableau 1.2 Données de chaque province du Gabon

A. Base de données

	Estuaire	Ogooué-Maritime	Nyanga	Moyen-Ogooué	Ngounie	Haut-Ogooué	Ogooué-Lolo	Ogooué-Ivindo	Woleu-Ntem
1. Données générales									
Superficie (km ²)	20 740	42 322	37 503	34 193	79 010	36 547	36 792	36 126	78 124
Population	662 028	128 774	50 297	60 990	101 415	228 471	64 534	64 163	157 013
Densité (hab/km ²)	31,9	3,0	1,3	1,8	1,3	6,3	1,8	1,8	2,0
Industries principales	Sylviculture, commerce, agriculture	Pétrole	Sylviculture	Sylviculture	Boissons	Sucre, minéral de fer	Sylviculture	Sylviculture, agriculture	Agriculture
2. Pêche côtière									
Production (t/an)	12 797	5 410	4 337						
Espèces principales	Sardine, bar, gros capitaine	Poissons démersaux, poissons migrateurs	Bar, sardine, sole, silure, requin, homard, crabe						
Méthodes de pêche principales	Filet, palangre, casier	Filet, pêche à la ligne, épervier							
Haute saison	Tout l'an	Tout l'an (juin-décembre en particulier)	Tout l'an						
Nombre de pêcheurs	1 922 (étrangers: 86%) (dont 691 pêcheuses)	387 (étrangers: 90%) (dont 61 pêcheuses)	194 (étrangers: 94%) (pas de pêcheuse)						
Nombre de pirogues	481 (motorisées) 123 (non-motorisées)	103 (motorisées) 21 (non-motorisées)	25 (motorisées) 7 (non-motorisées)						
Zone de pêche (nombre de villages)	Aviation (9) Cocobeach (14) Pont-Nomba (12)	Cap-Lopez, Lip I, II, III, Matanda, Irekikongo (11)	Tchilo-Ndembé, Louando, Bana Aviation, Bana Centre						
3. Pêche continentale									
Production (t/an)	1 292 (lacs et marais, fleuves et rivières)	135 (lagunes)	144 (lagunes)	5 783	246	460	299	1 044	433
Espèces principales	Mulet, crevette, gros capitaine	Tilapia, mâchoiron, gros capitaine, mulet	Tilapia, mâchoiron, mulet, carangue, sardine	Tilapia	Mâchoiron, yara, barbus, silure, tilapia, anguille	rien	Yara, mâchoiron, silure, gros capitaine	Tilapia, mâchoiron, silure, yara, barbus	Silure, mâchoiron, mulet
Méthodes de pêche principales	Filet, palangre, casier	Filet, pêche à la ligne de fond		Filet, ligne de fond	Trémail, ligne de fond, ligne à main, épervier	Filet, pêche à la ligne	Epervier, pêche à la ligne	Filet maillant, épervier, ligne de fond	
Haute saison	Tout l'an	Tout l'an	Tout l'an	Tout l'an	Octobre-avril (trémail)	Tout l'an	Mars-mai (filet), juin-septembre (ligne)	Juillet-septembre	Tout l'an
Nombre de pêcheurs	279 (dont 85 pêcheuses)	683 (dont 156 pêcheuses)	202 (dont 21 pêcheuses)	1 497 (dont 379 pêcheuses)	385 (dont 42 pêcheuses)	295 (dont 22 pêcheuses)	126 (dont 1 pêcheuse)	520 (dont 50 pêcheuses)	402 (dont 31 pêcheuses)
Nombre de pirogues	46 (motorisées) 37 (non-motorisées)	203 (motorisées) 139 (non-motorisées)	21 (motorisées) 82 (non-motorisées)	195 (motorisées) 386 (non-motorisées)	23 (motorisées) 132 (non-motorisées)	2 (motorisées) 151 (non-motorisées)	0 (motorisée) 81 (non-motorisées)	11 (motorisées) 358 (non-motorisées)	1 (motorisée) 296 (non-motorisées)
Zone de pêche (nombre de villages)	Kango (24), Ntoun (5)	Omboué (41), Gamba (11), Iguéla (1), Lac Alombiet (1), Lac Onangué (7), Lac Avanga (1), Lac Iwandet (4), Mpage (9)	Basse Banio (4), Haut Banio (11), Tchibanga (5)	Lambaréné (10), Ogooué-Aval (12), Lacs nord et Sud (57), Azingo (4), Ebéi-Abanga (14)	Mouila (5), Fougamou (4), Mandhi (8), Lébamba (9), Ndéndé (5)	Franceville (6), Moanda (5), Okondja (4)	Koulamoutou (12), Lastourville (4)	Makokou (11), Mvadyh (10), Booué (12), Mekambo (4)	Woné (5), Bikondom (1), Fauné-2 (2), Toulon (3), Zomoko (3), Selle-ville (8), Otouma (3), Ngomané (7), Méméné (7), Nkolmelen Assa (6)
4. Aquaculture									
Production (t/an)	2,8		0,3	ND		122,0	ND	1,5	ND
Espèces principales	Tilapia		Tilapia	Tilapia	Tilapia, silure, hemichromis	Tilapia	Tilapia	Tilapia	Tilapia, silure
Techniques d'élevage	Etang	-	Etang	Etang, en cage	Etang	Etang	Etang	Etang, lac de barrage	Etang
Lieux d'élevage	Libreville, Cap Esterias, Owendo, Donguila		Tchibanga	Lambaréné, Lac Onangué	Lébamba, Mbigou, Mimongo, Mouila	Lekoko (Bakoumba), Franceville (FAEN)	Pana, Koulamoutou	Makokou, Ovan, Booué	Oyem, Bitam, Minvoul, Mitzic
Nombre d'exploitations	19	-	ND	2	4	1 (SOEPAL)	2	6	200
5. Agriculture									
Produits principaux	Manioc, banane, aubergine, tomate	Manioc, banane, taro	Manioc, banane, laitue	Manioc, banane, légumes	Légumes-racines, banane, tubercules, arachide, maïs, aubergine, fruits	Manioc, banane, ananas	Café (7tonnes), cacao (25t), manioc (240t), banane (120t), taro (96t), pomme de terre (90t)	Manioc, arachide	Manioc, banane, arachide, cacao
Production (t/an)	ND	ND	3,5	ND	ND	115		ND	ND
Nombre d'exploitations	137 (IGAT Projet)	ND	3	ND	ND (Lébamba)	10	2	ND	500
Superficie agricole (ha)	ND	ND	3 (non irriguée)	ND	ND	ND	15 (non irriguée)	ND	ND

Source / population: recensement 2003, nombres de pêcheurs, de pirogues et de villages: enquêtes cadres du projet PSPA 2007/2008, autres données: Bureaux d'inspections provinciales des pêches et de l'aquaculture

B. Potentiel de développement

	Estuaire	Ogooué-Maritime	Nyanga	Moyen-Ogooué	Ngounie	Haut-Ogooué	Ogooué-Lolo	Ogooué-Ivindo	Woleu-Ntem
1. Superficie d'eau (km ²)									
Zone côtière (3 milles)		1 920	5 556						
Lagunes		1 604	90					2 000 - 2 200	
Lacs et marais								755	
Fleuves et rivières								2 177	
Zone d'inondation									
2. Ressource humaine	Emploi possible de jeunes, de techniciens aquaculteurs.	Main d'oeuvre suffisante, mais attirée par la production de pétrole.	Enquêteurs insuffisants (2 pour le littoral, 1 pour les lagunes).	Travailleurs insuffisants, mais ceux de haut niveau prédominent.	-	Viellissement des travailleurs (40-70 ans).	-	Capacités techniques insuffisantes et faible efficacité.	Villageois
3. Demande de produits	Haute (30kg/hab/an).	Haute. La demande est importante surtout dans les centres urbains.	La demande baisse avec le mauvais temps en mer.	Très haute (Lambaréné est le centre de distribution N-S du pays).	Bien qu'il n'y ait pas d'eau, forte dépendance des produits halieutiques.	Demande haute par rapport à la basse productivité.	-	Consommation familiale et consommation sur les marchés des centres régionaux.	Très haute.
4. Autres	Plus de la moitié de la population gabonaise y vit.	-	-	-	-	-	-	Formation des mareyeurs aux techniques de vente du poisson nécessaire.	

C. Obstacles au développement

	Estuaire	Ogooué-Maritime	Nyanga	Moyen-Ogooué	Ngounie	Haut-Ogooué	Ogooué-Lolo	Ogooué-Ivindo	Woleu-Ntem
1. Distribution de produits	Processus de transformation/distribution inadapté.	Bonne. Amélioration des moyens d'expédition et de conservation nécessaire.	Pas de chaîne du froid comprenant entrepôts frigorifiques et glace.	La plupart des produits halieutiques sont vendus hors de la province, mais il n'y a pas de moyens de conservation.	Isolement des zones de production et des zones de consommation. Absence de moyens de conservation. Absence d'assistance gouvernementale.	Distribution difficile à cause de l'absence de réseau de communications et du mauvais accès.	-	Un entrepôt frigorifique doit être construit à Makokou pour permettre l'autosuffisance alimentaire.	Les routes sont mauvaises.
2. Main-d'œuvre	Mauvaise qualité (renforcement des capacités nécessaire).	Faible qualité des activités de pêche des pêcheurs gabonais.	Nécessité de l'exécution d'une pêche responsable par application stricte du Code des pêches.	-	-	Limite pour la main-d'œuvre. Les jeunes ne s'intéressent pas à l'agriculture.	-	Manque de personnel au bureau d'inspection.	Villageois
3. Technique	Emploi du monofilament et mécanisme de surveillance/évaluation des activités de nuit sont nécessaires.	Dépendance des techniques traditionnelles.	Augmentation nécessaire des enquêteurs pour couvrir toute la province.	La main-d'œuvre est utilisable dans les conditions définies par l'Etat.	Filet maillant et ligne de fond seulement.	Techniques anciennes telles que les manuelles à cause du manque de fonds.	-	Pas de développement commercial du secteur de l'aquaculture pour l'autosuffisance.	Traditionnelle
4. Organisation	Absence d'organisation/association. Communication insuffisante.	Existence d'une association, mais beaucoup de problèmes.	Il y a une association, mais elle ne fonctionne pas.	Il y a des groupes à chaque lac, mais pas encore d'association.	Pas d'organisation pour les activités de pêche.	Il y a plusieurs organisations et associations, mais la formation est nécessaire.	-	L'Etat doit développer l'aquaculture, et les mesures nécessaires doivent être prises.	Manque de moyens et d'équipements.
5. Autres	Manque d'informations sur le Code des pêches. Séminaire de sensibilisation nécessaire.	Pas de formation aux techniques de pêche modernes.	Engins de pêche insuffisants. Infrastructure de pêche insuffisante.	-	-	-	-	Des stations (production, distribution des alevins) sont nécessaires pour le développement de l'aquaculture.	-

1.3 Aperçu par secteur

1.3.1 Ressources halieutiques

Les études sur les ressources halieutiques des eaux maritimes gabonaises ont été réalisées dans les années 80 par la FAO/NORAD, l'IRD (ex-ORSTOM), etc. Grâce à la coopération de la FAO/NORAD, une vue d'ensemble de l'état des ressources des eaux gabonaises est présentée ci-dessous, d'après le rapport de l'étude réalisée par le navire de recherche (N/R) Dr. Fridtjof Nansen en 1985.

(1) Environnement marin

Les eaux gabonaises subissent l'influence des alizés du sud-est qui proviennent de la zone de haute pression du sud de l'Océan Atlantique, ainsi que celle des hautes pressions du nord du continent africain. Les courants comprennent celui qui se déplace depuis la région côtière nord du golfe de Guinée vers le littoral nord du Gabon, et depuis le sud, le courant froid (courant d'Angola) qui provient des eaux d'Angola et du Congo. Ces deux courants se prolongent dans le courant équatorial sud.

Toute l'année, les courants provenant de la région côtière nord du golfe de Guinée apportent des eaux chaudes à faible salinité dans la zone littorale gabonaise au nord de Cap Lopez, mais en raison de l'intensité des alizés du sud-est (mouvements sud-nord de la zone des vents), il y a deux saisons : l'été (décembre-mars) et l'hiver de (juin-septembre) de l'hémisphère sud.

En été, la température de l'eau des couches superficielles est élevée, avec de 28 à 30 degrés, et une thermocline significative se forme à une profondeur comprise entre 20 et 30 m. À cette période, en raison du maximum des précipitations, des courants saumâtres volumineux sont présents depuis le fleuve Congo et les embouchures des rivières du golfe de Guinée, et la salinité des couches superficielles baisse. L'eau faiblement saline provenant de l'embouchure du Congo suit elle aussi le continent jusqu'à Cap Lopez.

En hiver, les alizés du sud-est deviennent notables et s'intensifient. Ceci renforçant les courants provenant du sud (courant d'Angola), la température de l'eau baisse. Les eaux au sud de Cap Lopez présentent des températures plus basses qu'au nord, et l'on y observe la formation d'upwelling. En hiver, la thermocline devient sensiblement moins profonde et plus faible.

(2) Ressources en espèces de poisson

1) Petites espèces pélagiques

Sous l'influence de l'environnement marin décrit ci-dessus, les petits pélagiques de la zone maritime du plateau continental côtier gabonais comprennent des espèces d'eau chaude et des espèces des courants froids. Outre l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen, les études sur les ressources effectuées dans les années 1980 ont elles aussi rapporté que de riches ressources en petits pélagiques se trouvent dans les eaux au sud de Cap Lopez en août et septembre. Il s'agit de groupes qui effectuent des remontées saisonnières vers le nord depuis les eaux angolaises et congolaises, et qui sont principalement des sardines (*Sardinella aurita*) et des carangues. Beaucoup sont des juvéniles ou immatures, et les œufs et les alevins sont transportés le long du plateau continental depuis le sud vers mai-juin. D'autre part, en raison du changement de direction des courants, des bancs de juvéniles migrent vers le sud jusqu'à la fin de l'année.

Tableau 1.3 Estimation de la biomasse des petits pélagiques d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985

Période de réalisation de l'étude	Nord de Cap Lopez		Sud de Cap Lopez	Total (tonnes)
	Petits pélagiques	Baliste	Petits pélagiques	
2 mars - 15 mars		52.000	24.000	76.000
30 mai - 15 juin		15.000	30.000	45.000
14 septembre - 27 septembre	10.000		160.000	170.000
7 décembre - 18 décembre	5.000		54.000	57.000

La plupart de petits pélagiques d'eau chaude sont observées dans les eaux peu profondes. On trouve parmi celles-ci l'alose, le sapater (*Chloroscombrus chrysurus*), etc.

L'espèce la plus importante pour le Gabon, l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), n'est pas mentionnée dans l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen.

2) Espèces démersales

Les espèces démersales sont analogues à celles du golfe de Guinée. Le sud de Cap Lopez est plus abondant à cet égard que le nord. On estime que ceci est dû à l'arrivée saisonnière de courants froids riches en sels nutritifs. Au titre des principales espèces, on trouve les otolithe (*Pseudotolithus senegalensis*, *P. Typus*), capitaine (*Galeoides decadatylys*) et autres, qui vivent près du rivage, les denté (*Dentex angolensis*, *D. Congoensis*), perche (*Ariomma bondi*) et autres, qui vivent en général dans des eaux plus profondes au-dessous de la thermocline, ainsi que les grondeur (*Brachydeuterus auritus*) et baliste (*Balistes capriscus*) qui parfois s'éloignent du fond et apparaissent en haut et en bas de la thermocline. Les espèces démersales ne subissent pas une importante pression de pêche. Dans l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985, l'estimation de la biomasse des espèces démersales réalisée par balayage était la suivante.

Tableau 1.4 Estimation de la biomasse des espèces démersales par zone d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985

	Nord de Cap Lopez	Sud de Cap Lopez	Total nord et sud (tonnes)
Zone totale	16.000	120.000	136.000
(Par profondeur)			
0 - 50m	6.000	41.000	47.000
50 - 100m	3.000	56.000	59.000
100 - 200m	4.000	20.000	24.000

Comme les eaux de moins de 18 m de profondeur, soit la limite de l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen, n'ont pas été étudiées, les espèces à importance commerciale de la zone côtière peu profonde, telles que les otolithe et capitaine, ne sont pratiquement pas incluses dans la biomasse estimée dans le tableau ci-dessous. La biomasse estimée par l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen en 1985 est la suivante.

Tableau 1.5 Biomasse estimée par types de poisson d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985

	Nord de Cap Lopez	Sud de Cap Lopez	Total (tonnes)
Petits pélagiques	10.000	30.000	40.000
Pélagiques saisonniers		160.000	170.000
Balistes saisonniers	50.000		50.000
Démersales			
(Etude acoustique)			30.000
(Etude par balayage)	20.000	120.000	140.000
Total après ajout des espèces saisonnières	80.000	280.000	360.000

La biomasse exploitable durablement est estimée comme suit.

Tableau 1.6 Biomasse exploitable par types de poisson d'après l'étude du N/R Dr. Fridtjof Nansen de 1985

	Biomasse (t)	Biomasse exploitable (t)	Volume capturé actuel (t) (2005)
Petits pélagiques des eaux gabonaises	40.000	16.000	11.000
Petits pélagiques venant du sud en migration saisonnière	130.000	50.000	2.372 (*1)
Démersaux (hormis eaux peu profondes)	140.000	20.000	740 (*2)
Balistes (incertain)	50.000	12.000	

(*1)= captures de sardine (*Sardinella aurita*)

(*2)= captures de dorade et rouge

3) Possibilités d'exploitation

D'après les résultats de l'étude précitée et la situation actuelle de la pêche, on peut considérer ce qui suit au titre des orientations de développement futures de la pêche maritime.

i) Expansion des pêcheries de la zone côtière :

Des espèces commercialement importantes pour le Gabon, otolithe et capitaine par exemple, sont capturées dans les eaux côtières peu profondes, mais leurs lieux de pêche sont limités à une partie seulement de cette aire. La zone côtière au sud de l'aire interdite de chalutage au sud de Port-Gentil n'est pratiquement pas encore utilisée par la pêche artisanale, et l'on visera à développer les lieux de pêche vers les zones maritimes côtières du sud.

ii) Exploitation des espèces démersales du large :

Des espèces démersales à haute valeur commerciale – denté, rouge, mérrou, etc., – sont présentes dans les eaux en dehors des zones peu profondes, mais elles ne sont pratiquement pas encore capturées par la pêche artisanale. On considérera l'exploitation et l'utilisation de ces espèces utiles au moyen de la pêche à la palangre, à la ligne verticale, etc. Les espèces démersales des eaux côtières peu profondes donnent de façon saisonnière des périodes de mauvaise pêche. Aux fins de complémentarité, et pour assurer et étendre la production halieutique dans le futur en évitant la concentration de la pression de pêche sur ces espèces à cet endroit, on promouvra le développement de la pêche des espèces démersales du large.

iii) Expansion de l'utilisation des petits pélagiques :

Il existe des ressources en petits pélagiques, principalement des sardines (*Sardinella aurita*) dans les eaux maritimes du sud du pays, mais ce sont surtout des juvéniles et des ressources en migration saisonnière depuis les eaux du sud. Il ne s'agit pas de ressources pouvant soutenir une pêche industrielle à grande échelle, mais des possibilités d'exploitation et d'utilisation à l'échelle artisanale existent. D'après les statistiques des captures de la DGPA, 2.300 t de sardines (*Sardinella aurita*) sont capturées à Mayumba, et si l'on prévoit une expansion de la demande pour cette espèce, alors on pourra rechercher à augmenter les captures par l'amélioration et le renforcement des techniques de pêche, associés à l'amélioration et au développement de la transformation et des circuits de distribution.

1.3.2 Gestion des ressources

(1) Collecte de données sur la pêche

Pour la pêche artisanale côtière, des enquêteurs (collecteurs de données) ont été affectés aux bases principales pour y collecter des données. Pour la pêche continentale, seules les données pour la province du Moyen-Ogooué ont été collectées, des enquêteurs n'ayant pas été affectés dans les autres provinces à cause du budget insuffisant. En dehors de la province du Moyen-Ogooué, les débarcadères sont éparpillés et les quantités pêchées par la pêche d'autosuffisance sont faibles. Vu le budget insuffisant des DGPA, des enquêteurs n'ont pas été affectés dans les provinces où la pêche n'est pas active. Et même s'ils avaient été affectés, le manque de moyens de transport comme voitures, motos, bateaux etc. aurait rendu difficile la visite des villages de pêche et des débarcadères éparpillés.

Tableau 1.7 Affectation des collecteurs de données de pêche (en juillet 2007)

Province de l'Estuaire			Province de l'Ogooué-Maritime			Province de la Nyanga	Province du Moyen-Ogooué		Total
Owendo	Jeanne Ebori	Coco beach	Port-Gentil	Omboué	Gamba	Mayumba	Lambaréné	Ebél Abanga	
3	1	1	1	1	1	1	1	1	11

Source: Enquête DGPA

Les données collectées sont compilées tous les mois sur le formulaire prescrit et envoyées à la DGPA par le biais du Bureau d'inspections provinciales des pêches et de l'aquaculture. A la DGPA, ces données sont saisies avec ArtFish, un logiciel de statistiques de pêche de la FAO et publiées tous les ans comme document statistique. Les statistiques pour les provinces où des enquêteurs ne sont pas affectés sont estimées à partir du nombre de pirogues, du nombre de pêcheurs etc. Pour cette raison, les données indiquant précisément l'état de la pêche continentale dans les 5 provinces de l'intérieur manquent parce qu'il n'y a pas d'enquêteurs affectés, et ces données statistiques ne peuvent pas être utilisées telles quelles pour la définition du plan de développement.

(2) Surveillance de la zone des 3 miles de la côte

La DGPA a introduit en 2004 un système de surveillance des navires (SSN) par le biais du satellite français ARGOS, et les chalutiers sont obligés par la loi, conformément au décret de février 2005, d'installer un terminal. Cela a permis la mise en place d'un système de surveillance des navires pêchant illégalement dans la zone des 3 miles marins de la côte du pays. En juillet 2007, quelque 30 chalutiers avaient installé le terminal (environ 45 à 50% de tous les chalutiers pêchant dans les eaux gabonaises). Pour les chalutiers non encore équipés, la DGPA prévoit d'acheter et de mettre en place des terminaux sur son budget 2008 (un terminal coûte environ 1 million de FCFA, et le coût sera récupéré par la suite auprès des chalutiers). La DGPA acquiert des données par ARGOS 2 à 3 fois par jour via Internet. Pour les chalutiers pêchant dans les 3 miles marins de la côte déterminés, des négociations sont faites avec la société d'appartenance et l'amende est collectée (sur le plan légal, une amende de 2 à 50 millions de FCFA).

Le Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA) prévoit la mise en place de vedettes rapides et de radars à 6 Brigades des pêches sur les côtes (Cocobeach, Libreville, Port-Gentil, Iguéla, Sétte Cama et Mayomani). Ainsi, SSN et l'image radar seront comparées, et la pêche des navires de pêche non enregistrés sera aussi surveillée. L'emploi des vedettes rapides se fera avec la collaboration de la police qui a le droit d'arrestation.

(3) Code des pêches et de l'aquaculture

La première loi sur la pêche du Gabon, « Le Code de Pêches et de l'Aquaculture » (Loi n° 15/2005), a été promulguée le 8 août 2005. Bien que les règlements détaillés aient été définis en temps opportun par les décrets ministériels et des arrêtés, ce qui a été publié avant la promulgation de ce Code n'est pas conforme à la situation réelle. Par exemple, il y a un arrêté indiquant la limite des mailles de filet maillant à plus de 45 mm, mais le type de filet et la zone concernée ne sont pas mentionnés. De plus, le filet monofilament est interdit, mais comme il n'y a pas d'amende fixée comme la limite des mailles, l'interdiction n'est pas correctement respectée.

1.3.3 Pêche artisanale

(1) Pêche maritime

1) Situation actuelle

La pêche côtière en mer est pratiquée aux environs de Libreville dans la province de l'Estuaire, aux environs de Port-Gentil dans la province de l'Ogooué-Maritime et par les pêcheurs de Mayumba dans la province de la Nyanga. La plupart des pêcheurs pratiquant cette pêche sont des pêcheurs étrangers venus du Nigeria, du Bénin, du Ghana, du Togo et leurs enfants, et ils sont pratiquement tous pêcheurs de profession. Le nombre total des pêcheurs est de 2.503. Dans la province de l'Estuaire, vivent 1.922 pêcheurs, les plus nombreux et dont 86% sont étrangers, suivi de la province de l'Ogooué-Maritime où 387 pêcheurs vivent (dont 90% sont étrangers), et de la province de la Nyanga où 197 vivent (dont 94% sont étrangers).

Les bateaux de pêche sont presque tous des pirogues, et partiellement des bateaux en FRP fabriqués au Gabon et des bateaux en bois couverts en FRP. Beaucoup des bateaux sont munis d'un moteur hors-bord (15 à 50 CV), avec plusieurs moteurs hors-bords pour le bateau de transport des captures par exemple. Le nombre total des bateaux est de 760, dont 80%, soit 609 bateaux sont munis d'un moteur hors-bord. 604 bateaux appartiennent à l'Estuaire (dont 80%, soit 481 sont motorisés), 124 à l'Ogooué-Maritime (83% sont motorisés, soit 103 bateaux) et 33 à la Nyanga (76% sont motorisés, soit 25 bateaux).

Les pêcheries se trouvent généralement dans les baies ou bien dans la zone côtière dans le prolongement, et les méthodes de pêche principales sont le filet maillant de fond, le filet maillant de surface, la ligne de fond et la senne de plage. Parmi tous les engins de pêche, ceux du filet maillant de fond, du filet maillant de surface et du filet sardine représentent 83%.

Des poissons démersaux comme capitaine (*Polydactylus quadrifilis*), bar (*Pseudotolithus spp.*), bossu (*Pseudotolithus elongatus*), rouge (*Lutjanus spp.*), mâchoiron (*Arius latiscutatus*), et les petits pélagiques comme sardine (*Ethmalosa fimbriata*) sont les principaux poissons pêchés. La sardine en particulier joue un rôle important (40-50%) dans le volume des captures de la pêche artisanale côtière (env. 22.000 t par an, volume des captures dans les lagunes y compris). La plupart de ces espèces de poissons sont capturées aux environs de Libreville.

Dans beaucoup de cas, la pêche se fait en aller-retour dans la journée, mais dans les zones comme Libreville et Port-Gentil où l'approvisionnement en glace est possible, il y a aussi des pêcheurs qui emportent de la glace, pêchent au filet maillant de fond, à la ligne de fond 3 à 4 jours et conservent leurs poissons dans la glace. De plus, les propriétaires (armateurs) de bateaux de pêche, moteurs hors-bord et engins de pêche de Port-Gentil et les équipes de pêcheurs qu'ils emploient pratiquent aussi des activités de pêche en restant plusieurs jours dans des campements proches de pêcheries qui leur servent de base. Les campements se trouvent sur l'Ogooué, à Ozouri et Olendé, proches de l'embouchure, ils pratiquent principalement la pêche au filet maillant de fond et la pêche à la senne de plage dans des pêcheries côtières proches de l'embouchure. Une équipe comprend une dizaine de pêcheurs, et la pêche se fait avec 2 ou 3 bateaux (avec moteur hors-bord), pour la conservation du poisson dans la glace et le transport y compris. Le trajet de Port-Gentil aux campements se fait par le biais des affluents de l'Ogooué.

La plupart des sardines sont fumées par les femmes, et sont expédiées et vendues partout dans le pays et dans les pays voisins comme le Cameroun et le Nigeria.

Dans la province de la Nyanga, la population est peu importante, même à Mayumba et à Tchibanga, la capitale de la province, et les autres zones de consommation sont aussi éloignées; bien qu'il y ait paraît-il des ressources halieutiques inexploitées sur les côtes, la pêche côtière n'est pas développée.

2) Problèmes

- (a) Les zones de pêche sont limitées par la capacité des bateaux de pêche, et les ressources au large sont inexploitées.

Les bateaux sont des pirogues en bois à moteur hors-bord. Des bateaux en FRP et des bateaux en bois couverts en FRP de fabrication locale sont partiellement utilisés, mais ils sont tous des bateaux à fond plat et leur tonture est réduite, ce sont des bateaux pour la pêche dans les baies, lacs, marais et sur les rivières. Comme la navigabilité et la tenue à la mer de ces bateaux en FRP et pirogues sont faibles, et qu'ils ne sont pas adaptés au fonctionnement sur une mer avec vagues et houle, et leur zone d'activités se limite à l'intérieur des baies et à une partie de la zone côtière.

- (b) Le coût de la pêche est élevé.

Les pirogues équipées d'un moteur hors-bord sortent dans les pêcheries dans les baies et sur une partie de la zone côtière, mais elles utilisent à chaque fois beaucoup de carburant dont le prix a flambé, ce qui entraîne un coût élevé qui a un impact important sur les activités de pêche et le budget des pêcheurs.

- (c) Collision avec d'autres bateaux et destruction des engins de pêche.

Il y a beaucoup de pertes d'engins de pêche à cause de grands navires de pêche et de collisions. Les pêcheurs artisanaux n'ont aucun moyen d'éviter les accidents, et ils n'ont droit à aucune indemnisation en cas d'accident.

- (d) Disputes entre villages pour l'utilisation des pêcheries.

Dans les zones d'Aviation et de Cocobeach à Libreville, les pêcheries des deux zones se chevauchent et il y a des disputes pour la pêche.

- (e) Difficulté de la fourniture en glace.

A Libreville, il est possible de se fournir en glace à la société de pêche qui se trouve à Port Môle ou au Centre communautaire des pêches d'Owendo, mais beaucoup de villages se trouvent au loin, et la fourniture en glace est pratiquement impossible surtout pour les pêcheurs des villages de la zone de Cocobeach et d'Aviation. Certains pêcheurs de la zone d'Aviation font parfois transporter de la glace par camion à partir de Port Môle, mais c'est très difficile pendant la saison des pluies parce que les routes sont mauvaises.

A Port-Gentil, le Centre communautaire remplit le rôle important de fournisseur de glace, ce qui permet aux pêcheurs du voisinage de pêcher en passant la nuit et l'expédition-vente de poisson frais, mais parfois le volume de glace fourni diminue à cause de problèmes d'approvisionnement en eau de base. De ce fait, les sorties des pêcheurs sont parfois limitées.

A Mayumba dans la province de la Nyanga, il n'y a pas de fabrique de glace, et les pêcheurs ne peuvent pas pêcher pendant plusieurs jours en conservant les captures dans la glace comme les pêcheurs de Libreville ou de Port-Gentil. Les poissons invendus au débarquement doivent être mis au réfrigérateur (congélateur coffre) que possèdent les familles de pêcheurs (les petits pélagiques sont fumés). Il n'y a pas non plus de fabrique de glace à Tchibanga, capitale de la province, et les mareyeurs qui vont à Mayumba transportent le poisson en achetant la glace fabriquée dans des congélateurs domestiques.

(f) Les centres de consommation sont éloignés et la vente des captures est difficile.

Dans la province de la Nyanga, à la différence des autres provinces, il n'y a pas de grand marché de consommateurs comme Libreville et Port-Gentil. Mayumba, la base de pêche côtière de la province, est un lieu important pour les achats des commerçants et des vendeurs de poissons de Tchibanga, mais comme la route reliant Tchibanga à Mayumba n'est pas recouverte, la circulation est difficile pendant la saison des pluies. Pour Tchibanga, la population est peu nombreuse et le marché limité.

(g) Instabilité du lieu d'habitation.

Quand les villages se sont formés, il n'y avait pas de plan particulier d'utilisation des sols, des pêcheurs étrangers se sont installés sur la base d'un accord avec les propriétaires terriens traditionnels, et les villages se sont construits en pratiquant la pêche. Cela a duré jusqu'à il y a quelques années, mais à cause de l'urbanisation et du développement des zones industrielles à Libreville, les pêcheurs sont parfois obligés de partir des villages existants vers de nouvelles zones, et beaucoup sont inquiets pour leur lieu d'habitation instable.

Le Centre communautaire d'Owendo à Libreville sert de base pour les sorties, les débarquements et la vente de produits des bateaux pratiquant la pêche à la ligne de fond et au filet maillant de fond des grands poissons démersaux; mais avec l'industrialisation des environs, il est actuellement laissé isolé dans la zone industrielle, et les pêcheurs qui doivent partir loin sont dans une situation inconfortable par rapport à autrefois parce qu'ils peuvent difficilement surveiller leurs bateaux.

(h) Réclamations des habitants vivant aux environs des fumoirs

Les villages de Pond Numba et Grand Poubelle à Libreville sont les plus grands débarcadères de sardines, et le fumage y est très développé, mais les habitants se plaignent des fumées émanant des fumoirs.

(2) Pêche lagunaire

1) Situation actuelle

Les provinces de l'Ogooué-Maritime et de la Nyanga sont situées le long de la côte Atlantique, les lagunes sont nombreuses, et les habitants du voisinage y pratiquent la pêche. Comme la pêche dans les lagunes est interdite aux pêcheurs étrangers, presque tous les pêcheurs sont gabonais, et cumulent l'agriculture d'autosuffisance avec une pêche artisanale. Les bateaux sont de petites pirogues en bois, la plupart sans moteur, opérées à la rame ou la perche. Les principales méthodes de pêche sont l'épervier, le filet maillant, la palangre, la ligne à la main, le tuyau en bambou et la nasse. Certains pêchent pendant plusieurs jours à des campements éloignés à cause de l'insuffisance de captures près du village, mais il n'est pas facile d'aller loin avec des pirogues non-motorisées. La pêche est pour beaucoup d'habitants un des rares moyens d'obtention d'un revenu en liquide malgré le faible volume de captures et peu d'occasions de vente et d'expédition.

Dans la zone nord de la lagune Nkomi, province de l'Ogooué-Maritime, (Omboué et la zone maritime au nord), le taux de diffusion du moteur hors-bord est élevé comparé à celui dans d'autres lagunes. La distribution de poisson frais sur le marché de Port-Gentil a lieu régulièrement, par exemple par la conservation dans la glace des captures sur les pêcheries d'une partie des pêcheurs, l'achat par des mareyeurs de Port-Gentil, l'achat et l'expédition-vente à Port-Gentil par des commerçants locaux et une partie des pêcheurs eux-mêmes. Le fait que cette zone maritime se trouve à un emplacement qui permet d'aller jusqu'au marché de Port-Gentil en quelques heures en passant par les affluents de l'Ogooué, ainsi que les fonctions de marché et la fourniture de glace du Centre communautaire de Port-Gentil et la fourniture de glace du Centre communautaire d'Omboué sont essentiels.

Les lagunes au sud des zones ci-dessus sont éloignées des marchés de consommation, les pirogues et les équipements de pêche sont limités, et les activités de pêche de plus petite envergure.

2) Problèmes

(a) Eloignement des marchés de consommation et difficulté de vente des captures.

Il y a beaucoup de zones éloignées des marchés de consommation, sans routes, et les possibilités de vente du poisson sont faibles. Dans les zones où la circulation est possible, les commerçants passent de temps à autre, et c'est pratiquement la seule occasion de vendre.

(b) Les moteurs hors-bords et les engins de pêche sont chers, et la fourniture est difficile.

Les engins de pêche sont beaucoup plus chers qu'à Libreville, et comme les fonds manquent la fourniture est difficile. Certains gens ne possèdent pas de pirogue. Certains louent engins de pêche et pirogue pour aller pêcher.

(c) Absence de fabrique de glace et d'installation de conservation.

Les lagunes au sud d'Omboué sont dépourvues de moyen de conservation des captures comme fabrique de glace et congélateur. Sans électricité, fabrique de glace et congélateur ne sont pas réalistes. Dans les aires protégées, il y a des limites pour la construction d'installations.

(d) Destruction des engins de pêche par d'autres bateaux et collisions nombreuses.

Dans la partie nord de la lagune Nkomi, province de l'Ogooué-Maritime, le trafic des bateaux de transport, de barges et de bateaux de travail est important, et ces bateaux provoquent la destruction d'engins de pêche et des collisions. Cela constitue des pertes importantes pour les pêcheurs, mais il n'y a pas de moyens de secours.

(e) Baisse des captures dans les villages de pêche.

Comme les ressources ont diminué aux environs des villages, les captures sont moins importantes qu'autrefois. Pour cette raison, certains partent plusieurs jours dans des campements éloignés pour pêcher. La sortie sur des pêcheries éloignées n'est pas facile à la rame. Même si l'on sort loin à la rame, comme les engins de pêche sont limités, les captures sont seulement de 2 à 3 kg par jour. Il faut pêcher en passant plusieurs jours avec de la glace, mais celle-ci n'est pas facile à obtenir.

Dans la lagune Banio, province de la Nyanga, la pêche est devenue difficile près des villages du nord, et il faut paraît-il aller jusque dans la partie sud de la lagune (Haut-Banio) pour pêcher. Il y a encore des possibilités dans la zone sud par rapport à la zone nord de la lagune, mais les sorties longues sont difficiles à la rame.

(f) Des étrangers pêchent dans les lagunes.

Il arrive que quelques pêcheurs étrangers ou bien des pêcheurs d'origine étrangère pêchent dans les lagunes. Ce sont des pêcheurs professionnels, et comparés aux pêcheurs gabonais locaux, leurs techniques de pêche sont meilleures, leurs engins plus grands, ils utilisent des pirogues à moteur hors-bord, et constituent une certaine menace pour les Gabonais locaux pratiquant la pêche.

(g) Une partie des lagunes est polluée par les activités pétrolières.

Les activités pétrolières sont développées dans la lagune Nkomi, province de l'Ogooué-Maritime, et le nombre des barges et bateaux de travail augmente. La zone maritime est polluée par les écoulements d'huile de ces bateaux et installations, les captures subissent l'influence.

(3) Pêche continentale

1) Situation actuelle

Les habitants pêchent dans les rivières et les lacs/marais de l'intérieur des terres. La plupart de ceux qui pratiquent cette pêche, cumulent l'agriculture ou l'exploitation forestière à un niveau domestique, et les poissons servent souvent pour l'autosuffisance alimentaire. Le nombre total des pêcheurs est de 4.389, dont 18%, soit 787 sont des femmes (y compris le nombre des pêcheurs lagunaires mentionnés dans le paragraphe précédent). La province du Moyen-Ogooué comporte les plus nombreux, 1.497 pêcheurs (34%).

Les principales méthodes de pêche sont le filet maillant de fond, le filet maillant de surface, l'épervier, la ligne de fond et la ligne à la main, certains pêcheurs utilisent le tube en bambou ou la nasse. Parmi tous les engins de pêche, ceux du filet maillant de surface représentent 50%, suivis de ceux de la ligne de fond, 24%, et de ceux du filet maillant de fond, 17%. Les engins sont de petite taille; manquant d'argent, les pêcheurs ne peuvent même pas acheter des engins satisfaisants. Ils pêchent pratiquement tous sur une pirogue en bois opérée à la rame ou la perche. Un certain nombre d'eux ne possède pas de pirogue. Le nombre total des bateaux est de 2.164, dont 98% sont des pirogues en bois. Le taux de motorisation n'est pas du tout élevé par rapport à la pêche maritime, 23% en moyenne, même 0 à quelques pour cent dans la région continentale.

Les équipements de pêche sont chers, la fourniture difficile et il n'y a pas d'engins satisfaisants. Les captures ne sont donc pas satisfaisantes, et ils ne peuvent pas constituer le fonds pour acheter. Comme Libreville est loin, ils ne peuvent que distribuer des produits par le biais du soutien financier des marchands de poissons, et cela revient cher.

Dans les zones où il n'y a pas d'autres activités comme l'exploitation forestière, la pêche est pratiquement le seul moyen d'obtenir un revenu en liquide; mais les captures sont limitées, les marchés importants sont éloignés, et les expéditions individuelles par les pêcheurs sont difficiles. Les marchands passent peu souvent, et les occasions de vente des produits sont limitées.

Pendant la saison sèche et la saison des pluies, les conditions comme le niveau d'eau, la surface des plans d'eau et la vitesse d'écoulement des rivières et des lacs/marais changent considérablement. Pendant la saison sèche où le niveau d'eau baisse, la surface du plan d'eau diminue, l'écoulement est plus ralenti (juin-août), et les captures et les débarquements ont tendance à augmenter.

Dans la province du Moyen-Ogooué, le fleuve Ogooué et les principaux lacs/marais ont tendance à être rassemblés, c'est la province à débarquements les plus importants de la pêche continentale au Gabon (env. 9.500 t par an). Lambaréné, la capitale de la province, se trouve à 4 heures par voie terrestre de Libreville, et des routes qui en partant vers les diverses zones de l'intérieur, en font un emplacement pratique pour la distribution. Des marchands viennent acheter les poissons des pêcheurs dans les villages le long des routes importantes aux environs de Lambaréné qu'ils emportent sur les marchés de consommation de Libreville et de l'intérieur, et qui sont aussi partiellement expédiés et vendus dans les pays voisins comme le Cameroun. Le Centre communautaire de Lambaréné en particulier est une base efficace pour la distribution du poisson frais par les pêcheurs et les marchands du voisinage. Mais, dans les zones éloignées de Lambaréné, la production halieutique et la vente des captures ne sont pas faciles à cause de nombreux problèmes sur la distribution.

2) Problèmes

(a) Les marchés de consommation sont éloignés.

Les besoins de consommation aux environs des plans d'eau intérieurs sont pratiquement inexistant, et l'éloignement des grands marchés de consommation limite les occasions d'expédition/vente des captures. Lambaréné, province du Moyen-Ogooué, a l'avantage d'être un relais de distribution vers Libreville et les autres centres régionaux, et les expéditions/ventes de captures par les pêcheurs et les marchands des environs sont actives, mais dans les zones de plans d'eau continentaux éloignés de Lambaréné, l'expédition/vente des captures est difficile et stagne.

(b) La fourniture d'équipements de pêche est difficile.

Les équipements de pêche sont chers, et comme les pêcheurs manquent de fonds, il leur est difficile d'obtenir les équipements nécessaires. C'est un cercle vicieux: comme les engins de pêche sont limités, les captures sont peu importantes, et le fonds pour l'achat ne peut pas être constitué.

(c) Le coût de la pêche augmente.

Par rapport aux autres zones, à Lambaréné, province du Moyen-Ogooué, les pêcheurs et les mareyeurs sont actifs, et la diffusion des moteurs hors-bords et des bateaux est relativement avancée, mais les

prix des moteurs hors-bords, des engins de pêche et du carburant sont élevés, et le coût de la pêche augmente.

- (d) Les variations de niveau d'eau sont importantes entre la saison sèche et la saison des pluies, ce qui affecte considérablement la pêche.

Pendant la saison des pluies, le flux des rivières est rapide, et le niveau d'eau monte, ce qui augmente la surface des plans d'eau et rend la pêche plus difficile. Pendant la saison sèche, le niveau d'eau baisse, et comme des obstacles tels qu'arbres tombés, rochers, bancs de sable etc. apparaissent, le déplacement vers les pêcheries devient plus difficile.

- (e) L'augmentation du nombre de pêcheurs et la pénétration des pêcheurs étrangers renforcent la pression de pêche.

Le nombre de personnes cumulant la pêche avec d'autres activités augmente. De plus, dans la province du Woleu-Ntem, des pêcheurs des pays voisins viennent pêcher au Gabon, ce qui augmente la pression de pêche, et pourrait rendre la capture plus difficile. Dans la province de l'Estuaire, selon les périodes, des pêcheurs étrangers de la zone côtière poursuivent des bancs de poissons et les capturent après les avoir fait pénétrer sur des plans d'eau continentaux comme Kango, ce qui constitue une certaine menace pour les pêcheurs continentaux.

- (f) Les poissons capturés sont petits et bon marché.

Dans les zones intérieures comme la province du Woleu-Ntem, les captures sont de petite taille, et la stagnation et difficulté de la distribution aidant, leur prix est bon marché.

1.3.4 Aquaculture continentale

- (1) Aperçu

- 1) Production

Si l'on classe l'aquaculture continentale au Gabon par forme, on obtient: (1) aquaculture intensive, (2) aquaculture semi-intensive et (3) aquaculture extensive. D'après Fish Stat de la FAO, la production de l'aquaculture a atteint son pic en 2000 avec 558 tonnes, et stagne à environ 80 tonnes depuis 2003. (Voir le tableau ci-dessous)

Tableau 1.8 Production annuelle de l'aquaculture continentale

	Unité (t)					
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tilapia	533	102	83	80	80	78
Silure	10	-	<0,5	-	-	-
Autres poissons	15	<0,5	-	-	-	-
Total	558	102,5	83,5	80	80	78

Source: Fish Stat de la FAO

Ces statistiques de production ont été établies sur la base des documents soumis par la DGPA, mais la vérification des données de base a montré que ces statistiques ne comprennent que l'aquaculture intensive par une entreprise privée de la province du Haut-Ogooué, et l'aquaculture semi-intensive d'un agriculteur de la province de l'Estuaire, et que les autres données ne sont pas inscrites. La production de l'aquaculture au Gabon est soutenue par un petit pourcentage d'exploitations aquacoles intensives. La production de l'aquaculture semi-intensive et extensive est minime, et dans beaucoup de cas sans doute pour l'autoconsommation. Cette tendance apparaît aussi dans la forme de consommation, « pour l'autoconsommation » et « pour l'autoconsommation et vente des surplus » représentent 91%, ce qui est destiné à la vente représente moins de 10%.

2) Espèces de poissons élevés

Comme espèces de poissons d'aquaculture, il y a le *Tilapia nilotica* (ci-dessous appelé « nilotica »), le silure (*Clarias Gariepinus*) et d'autres espèces de poissons. Le silure a pénétré par hasard de la prise d'eau ou bien s'est reproduite dans l'étang (étang naturel comme le marais) et a été capturée, elle n'est jamais gardée dans un but de production. Parmi les autres poissons, il y a principalement des tilapias (*Hemichromis fasciatus*) carnivores qui sont utilisés pour éviter l'augmentation du nombre de niloticas par reproduction; même s'ils poussent, ils ne deviennent pas très grands, et sont utilisés simplement pour augmenter la productivité des niloticas. Il n'est pas exagéré de dire que les niloticas représentent près de 100% des espèces élevées comme produit.

3) Méthode d'aquaculture

i) Aquaculture intensive

L'aquaculture intensive est pratiquée principalement par des entreprises privées, qui utilisent leurs capitaux importants et des ressources humaines éminentes, se fournissent en provende disponible sur le marché ou en ingrédients de base et font leur propre combinaison. Certaines pratiquent l'aquaculture intégrée à l'élevage de bétail et au maraîchage, ce qui en fait une forme d'aquaculture idéale.

En principe, l'espèce de poisson est principalement le nilotica, mais certains les élèvent ensemble avec des silures et des tilapias carnivores qui servent de prédateur. Les méthodes de vente sont diverses: frais, en filets, par la vente en gros à des restaurant du même groupe, ou bien organiser une pêche en rassemblant des touristes etc. Parmi les entreprises privées, certaines promeuvent la vente à leur propre initiative, d'autres construisent des bassins sur leur terrain et font l'élevage pour fournir des produits alimentaires aux employés, surtout des tilapias.

Les entreprises privées pratiquant cette aquaculture se trouvent dans les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo, et certaines produisent de 40 à 50 t par an.

Le principal problème de l'aquaculture intensive est la fourniture des ingrédients de la nourriture. En particulier, la poudre de poisson ou son produit de remplacement sont difficiles à obtenir à l'intérieur des terres. Mais, il y a des problèmes: la poudre de poisson importée d'autres pays est de mauvaise qualité; la fourniture de drêches de bière, qui sont un ingrédient de nourriture important dans le pays, est aussi devenue difficile du point de vue du prix à cause de la demande d'augmentation des sociétés de transport.

ii) Aquaculture semi-intensive

L'aquaculture semi-intensive est principalement pratiquée par des agriculteurs aux environs de Libreville, province de l'Estuaire, et par des fonctionnaires possédant un certain capital dans d'autres provinces.

Ils achètent de la provende uniquement de son et de drêches de bière, ou bien utilisent des nourritures de leur propre combinaison, du pain rassis ou bien des restes de restaurants. Et comme pour l'aquaculture intensive, certains pratiquent l'aquaculture intégrée à l'élevage de bétail, ce qui leur permet d'obtenir un complément nutritionnel parce que la nourriture seule ne suffit pas.

Les produits sont principalement de nilotica, mais la plupart sont vendus à des invités individuels qui viennent les acheter de la ville; ils ne vont pas les vendre en ville, et il n'y a pas de mareyeurs qui viennent en acheter en grand nombre.

Le plus grand problème de l'aquaculture semi-intensive est également la nourriture. Comme les pellets vendus dans le commerce sont trop chers, ils utilisent une poudre à base de son et de drêches de bière, mais beaucoup d'agriculteurs aimeraient obtenir une nourriture bon marché.

iii) Aquaculture extensive

L'aquaculture extensive est pratiquée principalement dans les provinces de l'Ogooué-Lolo, de la Ngounie, de la Nyanga et du Woleu-Ntem, les bassins sont de fabrications diverses: bassin avec un barrage sur de petits cours d'eau de vallée, étang naturel utilisé tel quel, bassin creusé à proximité d'une source ou d'un cours d'eau dont l'eau est utilisée telle quelle etc.

En principe, beaucoup d'agriculteurs ont plusieurs bassins (1 à 5), ils y lâchent des tilapias achetés auprès d'une Station piscicole ou d'un agriculteur-aquaculteur appelé promoteur, et élèvent extensivement seulement ceux utilisables environ un an plus tard en leur donnant de temps en temps du manioc ou du taro. Même dans des conditions proches de l'absence de nourriture suite à des difficultés financières, on peut espérer que les poissons poussent en conséquence en utilisant de la fiente du bétail et en fournissant l'eau nécessaire, mais ils ne le font pas. Conformément aux instructions du Corps pour la paix américain, certains ont mis de l'herbe coupée dans les bassins en espérant l'effet des engrais, mais l'effet est bien inférieur à celui de la fiente des animaux. Comme la boue qui s'est déposée au fond des bassins n'a jamais été enlevée depuis sa construction, leur profondeur a aussi considérablement diminué, et certains ont seulement 30 cm de profondeur. Pour cette raison, des herbes poussent au fond des bassins, au point qu'il est difficile de faire la différence entre bassin et marécage. L'enquête a permis de savoir que les aquaculteurs ont pratiqué l'aquaculture au moment des activités du Corps pour la paix américain, mais après son départ, ils n'ont pas bien réussi et arrêté l'aquaculture. En vérité, l'abandon de bassins d'aquaculture a été vérifié dans beaucoup de provinces, sauf celle du Woleu-Ntem. Le cas le plus grave est celui de la province de Ngounie, selon les données de la Station piscicole de Lébamba de la DGPA, seules 4 opèrent encore aujourd'hui parmi les 29 fermes aquacoles d'autrefois. Cette tendance apparaît également dans les statistiques de l'étude de la situation actuelle, par rapport à la province de Ngounie, il s'est avéré qu'environ 10% des fermes d'aquaculture ont été abandonnées dans les autres provinces étudiées (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 1.9 Pourcentage des bassins abandonnés

ESTUAIRE	WOLEU-NTEM	HAUT-OGOUE	OGOUE-LOLO	Moyenne
11%(2/18)	5%(1/19)	10%(1/10)	100%(12/12)	27%(16/59)

Source: Etude de la situation actuelle de l'aquaculture en 2006 (document présenté au séminaire d'aquaculture)

Les raisons pour la situation ci-dessus sont: i) la récolte se fait seulement une fois par an, et la situation financière est devenue difficile, ii) comme les bassins sont petits et peu nombreux, la récolte est faible, iii) manque d'outils pour agrandir le bassin ou le rendre plus profond, iv) l'aide financière et technique des organismes publics n'est pas suffisante, v) manque de main-d'œuvre parce que les enfants qui ont grandi sont partis en ville, vi) problème de rentabilité etc. Si l'on compile les points ci-dessus, 1) il n'y a pas eu de vulgarisation des techniques d'aquaculture pour les petits agriculteurs, 2) après le départ du Corps pour la paix américain, les organismes publics comme Stations piscicoles n'ont pas poursuivi le soutien technique, 3) il n'y a pas eu d'organisme public de soutien financier pour les agriculteurs-aquaculteurs.

(2) Situation actuelle des Stations piscicoles

11 Stations piscicoles gérées par le gouvernement s'occupent de la vulgarisation de l'aquaculture dans tout le Gabon. 9 d'entre elles ont été étudiées cette fois-ci, et les problèmes suivants sont apparus dans toutes.

i) Problème de budget et de personnel

L'enquête a révélé l'avis que le budget et le personnel étaient insuffisants, mais c'est un problème dû à l'impossibilité de répartir clairement le budget par la DGPA, parce que le rôle de chaque Station n'est

pas clairement défini. Au préalable, il faut résoudre le problème de mise au clair du rôle administratif de chaque Station piscicole.

ii) Problème structurel

On peut citer problème de prise d'eau et de drainage, problème de profondeur des bassins, effondrement des parois suite au vieillissement etc.

Le problème de prise d'eau et de drainage est le plus sérieux. Parmi les 9 Stations visitées, seules 4 (Tchibanga, Lébamba (à Moukoundou et à Moakombo), Oyem) n'ont pas de problème de prise d'eau; dans les autres, le problème est que le volume d'eau de la source d'alimentation est réduit ou diminue, ou bien il y a de l'eau, mais les eaux usées domestiques s'infiltrent et la qualité de l'eau baisse etc. Par ailleurs, seules les Stations piscicoles de Tchibanga, Lébamba (à Moakombo) et Oyem n'ont pas de problème de drainage, ou bien le drainage se fait même s'il y a quelques problèmes. Dans les autres Stations, le drainage du bassin est totalement impossible parce que du sol s'est accumulé dans le conduit de drainage et son niveau est devenu plus élevé que le fond du bassin. Il y a même des Stations piscicoles qui ne remplissent pas suffisamment les fonctions de production.

Le problème grave suivant est la profondeur des bassins. Dans toutes les Stations piscicoles, il y a très peu de bassins qui ont une profondeur d'eau suffisante (plus de 80 cm), ce qui diminue la productivité des bassins. Pour cette raison, la production d'alevins à distribuer aux agriculteurs-aquaculteurs est insuffisante. Les données de la Station piscicole d'Oyem, province du Woleu-Ntem, montrent que 25 des 30 agriculteurs étudiés ont acquis des alevins de la Station piscicole, soit un pourcentage de plus de 80%. Le fait que la province du Woleu-Ntem n'ait pas figuré dans les provinces où de nombreux bassins sont abandonnés est lié au fait du fonctionnement ou non de la Station piscicole.

1.3.5 Distribution/transformation de produits halieutiques

(1) Aperçu

Les produits halieutiques distribués au Gabon et dans les pays voisins comme le Cameroun ou le Congo par voie terrestre sont fournis par la pêche industrielle, la pêche artisanale côtière, et la pêche artisanale continentale.

Voici un aperçu de la distribution et de la transformation des produits halieutiques de ces diverses formes de pêche.

1) Pêche industrielle

La production totale de 2005 a été de 11.620 tonnes (env. 23,2 milliards de FCFA), et les principales espèces capturées ont été crevettes: 2.010 t (17,3%), bar: env. 1.954 t (16,8%) et capitaine: 1.617 t (13,8%). Parmi ces captures, 3.400 t (9,3 milliards de FCFA), ont été exportées, et le reste de 8.220 t de produits halieutiques a été distribué dans le pays.

Bien qu'il y ait une partie de produits non conformes aux normes d'exportation parmi les crevettes congelées sur les bateaux et mises sous vide dans les produits halieutiques de la pêche industrielle distribués dans le pays, les poissons congelés sur les navires constituent la plus grande partie. En dehors des poissons de grande taille (chaque individu est congelé), les poissons de petite et moyenne taille sont congelés en blocs de 18 kg par espèce sur les navires et sont principalement vendus en gros à des entreprises possédant des entrepôts frigorifiques à Libreville, puis vendus à des mareyeurs et marchands. Ils sont consommés principalement à Libreville, la capitale, où la population est concentrée, mais une partie est salée-séchée puis distribuée dans des zones de l'intérieur du pays comme Franceville.

2) Pêche artisanale côtière

La pêche artisanale côtière, exercée dans les 3 provinces côtières du Gabon, est pratiquée par 2.503 pêcheurs (dont environ 20% de Gabonais) et au moyen de 760 pirogues (env. 80% avec moteur hors-bord). La production en 2005 a été de 22.542 tonnes (montant de 16,2 milliards de FCFA).

Les principaux débarcadères sont Aviation, Pont Numba et Cocobeach dans la province de l'Estuaire, Port-Gentil et Omboué dans la province de l'Ogooué-Maritime et Mayumba dans la province de la Nyanga. La production et le montant pour chaque province en 2005 ont été de 12.769,6 t (9,45 milliards de FCFA) pour la province de l'Estuaire, 5.410,5 t (4,64 milliards de FCFA) pour la province de l'Ogooué-Maritime et 4.336,1 t (2,07 milliards de FCFA) pour la province de la Nyanga.

Voici un aperçu de la distribution et de la transformation des produits halieutiques dans chaque province.

i) Province de l'Estuaire

Libreville (population d'environ 538.000 habitants), la capitale, grand centre de consommation de produits halieutiques, se situe dans la province de l'Estuaire. Environ 70% de la production de la pêche artisanale côtière est débarquée dans cette province, dont environ 70% de sardine de la famille du *Clupeidae*, qui sont pratiquement tous fumés et distribués dans des régions intérieures en dehors de Libreville ou bien exportées par voie terrestre vers le Cameroun et le Congo etc. Dans ce cas, les camions utilisés pour l'expédition groupée des poissons transformés sont souvent des camions qui apportent des légumes bon marché nécessaires au Gabon. Les autres espèces sont principalement distribuées dans la région en tant que poissons frais par le biais des marchés publics (3 à 4 traitant les poissons frais) à Libreville, ou bien salées-séchées ou fumées et distribuées à l'intérieur du pays ou même dans les pays voisins. Si des poissons frais sont vendus sur les marchés publics, ils sont partiellement conservés dans la glace, mais comme il n'y a pas d'eau courante pour laver des produits, les conditions d'hygiène sont très mauvaises.

Un Centre communautaire a été construit en 1984 avec l'aide de la CE et de l'Italie à Owendo dans la zone de Pont Numba. Sa gestion est ensuite passée au secteur privé, la zone de débarquement a été érodée, mais en 2002, une fabrique de glace, une réserve de glace et une salle frigorifique etc. ont été aménagées ou réhabilitées par l'OFCE, et la fourniture stable de glace est devenue possible pour la distribution du poisson frais, bien que la glace soit insuffisante selon les saisons. Par ailleurs, les débarcadères et villages de pêche qui sont éparpillés dans cette zone ont une histoire d'expulsion forcée par le plan de développement urbain et les pêcheurs artisanaux côtiers craignent tout redéveloppement au point de ne pas pouvoir se concentrer sur leurs activités de pêche. Il y a un problème de plan de développement urbain, un problème d'environnement sanitaire avec les habitants du voisinage et un problème de fumée lors du fumage du poisson et le redéveloppement/aménagement de chaque débarcadère semble très difficile à régler.

ii) Province de l'Ogooué-Maritime

Port-Gentil, la seconde ville du Gabon (population d'environ 105.000 habitants) se trouve dans la province de l'Ogooué-Maritime. Sa situation géographique particulière qui fait que l'accès aux autres zones doit se faire par voie aérienne ou voie navigable fait que pratiquement tous les produits halieutiques pêchés dans cette province sont distribués et consommés dans la province. Par conséquent, la consommation de produits halieutiques par habitant est deux fois plus élevée que dans les autres provinces. Il y a 7 marchés publics dans la province, mais seul le Marché de Grande Ville, le Marché de la Balize et le Centre communautaire traitent le poisson frais, et de la glace est utilisée seulement sur ce dernier.

Le Centre communautaire construit avec le Coopération financière non-remboursable du Japon a pour principales sources de revenu la vente de la glace et la location de matériels et équipements en relation avec les marchés; aucun droit d'utilisation n'est collecté des bateaux de pêche, bateaux de transport

débarquant et mareyeurs. Actuellement, le Centre compte pour environ 7%% du volume des débarquements de la zone, les 25% restants sont débarqués à d'autres débarcadères, y compris le village de Matanda (un village aux environs de Port-Gentil). Environ 75% des produits halieutiques débarqués au Centre sont vendus au marché du Centre.

Depuis le commencement de la fabrication de glace au Centre, et l'aménagement d'une fabrique de glace par l'OFCE à Omboué, le volume de glace actuellement nécessaire dans cette zone est assuré. Mais comme en cas de coupure d'eau courante qui se passe souvent, la fabrication de glace est impossible, il y a parfois des problèmes concernant l'utilisation efficace de toutes les captures, une qualité sûre et la distribution.

iii) Province de la Nyanga

Pour la province de la Nyanga, elle a un potentiel élevé comme pêcherie de pélagiques, poissons démersaux, crustacés etc.; mais l'aménagement de l'accès et de l'infrastructure ont pris du retard, ce qui gêne le développement de la pêche artisanale côtière.

3) Pêche artisanale continentale

La pêche artisanale continentale est exercée par 4.389 pêcheurs (dont environ 90% de Gabonais) à l'aide de 2.164 bateaux (dont la plupart sont des pirogues, environ 23% à moteur hors-bord). La production en 2005 a été de 9.700 t (montant de 9,7 milliards de FCFA). Le tilapia est la principale espèce pêchée avec 3.425 t (35,3%), suivi du sans-nom avec 1.791 t (18,4%), puis loin derrière viennent le silure et le mâchoiron. Située dans le bassin du fleuve Ogooué, dans un environnement avantageux sur le plan géographique avec des sources d'eau abondantes dues aux nombreux lacs du voisinage, la province du Moyen-Ogooué compte pour environ 60% de la production nationale totale, très loin devant la province de l'Estuaire (env. 14%) et la province de l'Ogooué-Ivindo (env. 10%).

En dehors de la province du Moyen-Ogooué, la pêche est principalement une pêche pour la consommation familiale, et en cas de captures dépassant la consommation familiale, elles peuvent être vendues sur un marché local; mais comme les animaux sauvages et les légumes, elles sont plutôt suspendues ou posées sur le support d'un étal placé par chaque pêcheur le long de la route, et vendues à des gens passant en voiture pour obtenir un revenu en liquide.

Par ailleurs, la distribution des produits halieutiques de la pêche artisanale continentale centrée sur Lambaréné où la production est importante, a considérablement changé avec la construction du Centre communautaire des pêcheurs de Lambaréné et sa mise en service. Auparavant, les bateaux s'amarrèrent et débarquaient à 4 emplacements selon les circonstances, mais après la construction du Centre, le nombre de pêcheurs et de marchands utilisateurs a progressivement augmenté, et actuellement environ 80% des débarquements y sont concentrés. Et depuis que la fourniture de glace est devenue possible par sa fabrique de glace, il contribue à la distribution de poisson très frais dans la région et à Libreville etc.

(2) Transformation traditionnelle des produits halieutiques

Même si les espèces utilisées varient par région et qu'il y a de faibles différences, en principe, le salaison-séchage et le fumage se font traditionnellement pour la conservation des produits halieutiques en surplus. Ce sont les méthodes de conservation les plus rationnelles quand l'emploi d'un congélateur, réfrigérateur ou de la glace fait problème. Des plats gabonais traditionnels à base de poissons salé-séché ou fumé sont préparés et transmis à ce jour. Par conséquent, même si l'alimentation en électricité se diffuse dans l'avenir avec le développement, que les habitants disposent de réfrigérateurs-congélateurs, et que la distribution du poisson congelé ou frais conservé dans la glace se développe, une certaine demande en poisson fumé ou salé-séché selon les méthodes de transformation traditionnelles devrait subsister même si des méthodes de cuisine diverses du poisson frais sont introduites ou développées.

Voici ci-dessous un aperçu d'exemples représentatifs de produits halieutiques salés-séchés et fumés au Gabon

1) Salaison-séchage

Les poissons relativement grands sont salés-séchés, sans ou avec la tête, et les viscères sont extraites ou non selon les espèces ou les régions, ou bien encore la commande. Les poissons de grande taille sont coupés en morceaux ou ouverts en deux le long du dos; les poissons à chair épaisse sont coupés en tranches encore plus fines, une coupure est faite parallèlement à l'arête dorsale pour accélérer l'infiltration du sel. Une fois le traitement préalable terminé, après le salage, rapidement séchage au soleil et repos sont répétés pendant plusieurs jours, ou bien après salage 1 à 2 jours dans une bassine ou dans un sac en lin, séchage et repos sont répétés plusieurs jours.

2) Fumage

Comme traitement préalable, les viscères sont extraits des poissons autres que les petits poissons comme tilapia et sardine, les poissons de taille moyenne sont traités tels quels et les grands poissons coupés en morceaux ou ouverts en deux le long du dos. Les poissons moyens et grands sont fumés à feu relativement vif de 3 à 7 heures (cela varie selon la taille des poissons), puis laissés tels quels dans la fumée de 2 à 5 jours. Les sardines, après avoir été fumés assez vivement avec du bois équarri de 2 à 3 heures, sont finis ensuite par fumage relativement doux pendant une journée à la sciure de bois. Il est facile d'obtenir à bon marché à une scierie les matériaux comme du bois équarri invendable comme tel et de la sciure de bois, mais les frais de transport sont nécessaires séparément.

(3) Import de produits halieutiques

D'après les statistiques de la DGPA, les importations de produits halieutiques ont été de 7.730,3 t en 2005. Dans les conserves, les sardines à l'huile ou à la tomate sont nombreuses, et les conserves de poissons conservés dans l'huile comme le thon et de maquereau à la tomate remplissent des étagères dans les supermarchés. Par ailleurs, les tranches du saumon et la seiche, des crevettes décortiquées, des moules etc. congelés sous emballage à vide sont aussi vendus dans les grands supermarchés, et parmi eux, des noix de St. Jacques originaires de la préfecture japonaise d'Aomori, arrivées via la France. De plus, des filets congelés de morue en boîte, ainsi que ces filets traités initialement pour la friture (panés) importés sont aussi en vente.

Ces produits, sauf les conserves, sont relativement chers, et sont certainement fournis à des hôtels et restaurant de luxe, et seulement une partie de la classe aisée peut se les offrir.

(4) Gestion de l'hygiène et de la qualité des produits halieutiques

En ce qui concerne les exportations de produits halieutiques, la Communauté économique européenne (CEE) a adopté des « Normes sanitaires de la communauté pour la protection des consommateurs » en 1991. Pour exporter des produits halieutiques en Europe, le Gabon a donc créé un Service de la Qualité et de l'Inspection Sanitaire (SQIS) au sein de la Direction de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance (DRCS) de la DGPA, et l'exportation des produits congelés, puis de tous les produits halieutiques, sauf les bivalves, est respectivement devenu possible en 2000 et 2001 en passant uniquement l'inspection au Gabon.

Les principales tâches du SQIS aujourd'hui sont l'inspection d'hygiène et la délivrance du certificat pour les navires congélateurs objets de l'exportation, les entrepôts frigorifiques et les entreprises de transformation des produits halieutiques. Mais comme elle ne possède pas les différents instruments nécessaires à l'inspection, elle peut seulement assurer l'inspection sanitaire des installations et l'examen sensoriel des produits; l'examen chimique et l'examen microbiologique sont confiés à des laboratoires d'autres ministères.

Par conséquent, le SQIS exécute uniquement l'examen des produits halieutiques et la délivrance des certificats pour l'exportation de la pêche industrielle, et ne contrôle pas du tout la qualité et l'état d'hygiène des produits halieutiques dirigés vers la distribution au Gabon par la pêche industrielle, ni les produits halieutiques de la pêche artisanale côtière ou continentale et leurs produits transformés.

1.3.6 Communautés rurales/organisation

Dans ce paragraphe, des caractéristiques de chaque type de village (villages pratiquant la pêche côtière, villages pratiquant la pêche lagunaire et villages pratiquant la pêche continentale) sont mentionnés.

(1) Villages pratiquant la pêche côtière

Les villages où l'on pratique la pêche côtière se situent dans la province de l'Estuaire (environs de Libreville, environs de Cocobeach), dans la province de l'Ogooué-Maritime (environs de Port-Gentil) et dans la province de la Nyanga (environs de Mayumba). Les habitants de ces villages sont pratiquement tous des pêcheurs étrangers venus des pays voisins, et les Béninois, Nigériens et Togolais sont les plus nombreux. Cas rare, il y a plusieurs villages de Gabonais qui pratiquent la pêche côtière (village de Milembié etc.) dans la zone côtière de la province de l'Estuaire.

1) Economie et budget des villages de pêcheurs

Les villages des pêcheurs étrangers ont été formés principalement sur des terrains inutilisés de la côte pour pratiquer la pêche plus efficacement. Comme ils ne peuvent pas obtenir de grands terrains, l'agriculture et l'élevage sont difficiles à réaliser comme activités secondaires, et ils vivent sur la côte uniquement sur le revenu de la pêche. Mais dans le village de Cap Lopez (village de Togolais) aux environs de Port-Gentil, des femmes utilisent les terrains en arrière-plan de la côte pour le maraîchage, laitues, tomates etc.

Par rapport à la pêche continentale, le volume des captures de la pêche côtière est important, et un certain volume peut être espéré par an. En dehors du village de Béninois près de Mayumba, les villages de pêche côtière se situent aux environs ou en bordure de Libreville et de Port-Gentil, et le poisson frais se vend facilement aux consommateurs de la ville. Pratiquement toutes les sardines qui peuvent se capturer en grandes quantités sont fumées sur le lieu de débarquement, des entreprises de distribution possédant des camions viennent en acheter en grandes quantités et elles sont exportées par voie terrestre vers le Cameroun et le Togo voisins. Les conditions de vente des captures sont bonnes dans la pêche côtière exercée par les pêcheurs étrangers et le revenu en liquide nécessaire à la vie quotidienne est assuré.

Chez les pêcheurs étrangers, le mari et la femme ont souvent des budgets séparés. Le mari part à la pêche et revient au village avec ses captures, qui sont vendues à sa femme ou des femmes du village. Le profit constitue le revenu du mari. La femme vend ce poisson frais ou bien après l'avoir fumé. Le profit constitue le revenu de la femme. Parfois, le mari donne toutes ses captures à sa femme qui les vend à l'état frais ou bien après les avoir fumées. Dans ce cas aussi, le profit de la vente est divisé moitié-moitié entre le mari et la femme. Autrement dit, il y a des relations monétaires entre les hommes et les femmes du village, et chacun a son budget.

Comme le travail en mer est pénible dans la pêche côtière, les hommes revenus de la pêche ont tendance à dépenser leur argent en alcool ou au jeu. Si la femme a son propre budget, le mari ne touchera pas le profit que la femme a obtenu par son travail, et le profit qu'il a gagné à la pêche sera maintenu à la famille. C'est un système d'économies familiales cumulant une espèce d'assurance-vie.

2) Organisation des villages de pêcheurs

Dans les villages de pêche côtière, les pêcheurs étrangers ont souvent fondé des villages par pays d'origine. Si des pêcheurs de plusieurs nationalités vivent dans le même village, des groupes sont

formés par nationalité et un maire du village est fixé par groupe. Ces groupes de pêcheurs étrangers ne sont pas des organisations enregistrées par le gouvernement, mais des cotisations mensuelles sont collectées dans ces groupes, et les activités de pêche sont faites par entraide, ce qui donne à ces groupes une fonction sociale similaire à une association.

De plus, à Port-Gentil et Owendo, une association de pêcheurs a été créée au niveau local à l'initiative du gouvernement pour les pêcheurs côtiers en vue de la gestion conjointe du Centre communautaire des pêcheurs. Les cadres de l'association sont des représentants des groupes de pêcheurs par nationalité, et les pêcheurs étrangers et des pêcheurs gabonais assurent conjointement la gestion.

De plus, dans le village de Milembié de pêcheurs côtiers gabonais se trouve une association de pêche organisée dans un programme de la FAO, et des pêcheurs gabonais des environs du village y sont aussi affiliés. La association maintient son organisation en s'appuyant sur son revenu obtenu en louant des équipements, engins de pêche, moteurs hors-bord etc. fournis par la FAO, ou en vendant la glace et le carburant aux pêcheurs.

En général, les pêcheurs gabonais n'aiment pas pêcher en mer, mais à Port-Gentil, récemment, de jeunes Gabonais à la recherche de travail sur place sont entrés dans des groupes de pêcheurs étrangers et ont commencé la pêche côtière. Une forme de pêche côtière commune des pêcheurs étrangers et gabonais est ainsi en train d'apparaître. Comme les enfants des étrangers nés au Gabon obtiennent la nationalité gabonaise, en poursuivant l'activité familiale, ils commencent à pratiquer la pêche côtière en tant que Gabonais.

3) Vie quotidienne dans les villages de pêcheurs

Les pêcheurs capturent principalement des pélagiques côtiers, et comme les pêcheries ne sont pas éloignées du village, ils font en principe l'aller-retour dans la journée. Les pêcheurs étrangers composent plusieurs équipes et pratiquent à pêche au filet dérivant ou à la senne de plage. Les hommes sortent pêcher en mer et les femmes vendent ou fument (surtout les sardines) les poissons pêchés, les rôles des hommes et des femmes sont clairement séparés.

Il ne devrait pas y avoir d'inconvénients pour la vie quotidienne dans les villages de pêcheurs côtiers des environs de Libreville et de Port-Gentil qui sont électrifiés et disposent de canalisations d'eau courante. Mais comme le ramassage des ordures n'est pas fait et qu'il n'y a pas d'égout, les déchets et les eaux usées sont éparpillés autour du village et sur la côte. Pour cette raison, on voit souvent des ordures ici et là dans les villages, et on ne peut pas dire que les conditions d'hygiène sont bonnes.

4) Principaux problèmes

Il ne semble pas y avoir de graves problèmes du point de vue du revenu et du budget chez les pêcheurs étrangers pratiquant la pêche côtière. Le plus grand problème est leur situation sociale instable au Gabon. Comme ce sont des immigrants, ils ne pourront pas se dérober si le gouvernement gabonais leur donne un ordre de retour forcé. De plus, même s'ils ont de l'argent, comme ils sont obligés de se déplacer sur les ordres, ils doivent vivre peu pratiquement dans des baraques provisoires insalubres sur des terrains inutilisés.

En particulier, les pêcheurs étrangers des environs de Libreville ont toujours l'inquiétude d'une démolition forcée du village. A l'origine, ils ont installé leur village sur un terrain inoccupé adjacent à la côte aux environs de la capitale, et construit des maisons où ils vivent en pratiquant la pêche et le fumage. Mais en 2002, leur village a été démoli de force pour une raison de sécurité publique, sur ordre du gouvernement gabonais, et temporairement ils n'ont plus eu d'endroit où aller et se sont dispersés. Aujourd'hui, les pêcheurs étrangers ont repris leurs activités (débarquement et fumage) sur le terrain vague de l'ancien village. Mais comme ils utilisent ce terrain sans autorisation, une nouvelle démolition de force est possible. Comme les pêcheurs ne peuvent pas habiter à cet endroit, ils ont construit des habitations temporaires sur des terrains de location proches du débarcadère, ou louent une maison ou un appartement à prix élevé à Libreville.

(2) Villages pratiquant la pêche lagunaire (lagunes saumâtres)

La particularité géographique de la côte gabonaise est l'existence de plusieurs grandes lagunes. De nombreux villages de Gabonais qui pratiquent la pêche lagunaire sont éparpillés dans ces lagunes. C'est rare, mais il arrive que des Sénégalais ou des Togolais habitent dans les mêmes villages de pêcheurs.

Les lagunes où l'on pratique la pêche lagunaire sont la Lagune Nkomi et la Lagune Fernan Vaz, centrées sur la ville d'Omboué, la Lagune d'Iguéla centrée sur la ville d'Iguéla, la Lagune Ndogo centrée sur la ville de Gamba dans la province de l'Ogooué-Maritime et la Lagune Banio centrée sur la ville de Mayumba dans la province de la Nyanga. Tous les villages sont éparpillés sur les lagunes, les pêcheurs sortent sur la lagune dans des pirogues, et pêchent au filet maillant, à la ligne de fond, à l'épervier et au tube de bambou. Les pirogues des pêcheurs gabonais sont trop petites pour la pêche en mer, et beaucoup ne possédant pas de moteur hors-bord, ils ne sortent pas de la lagune pour pêcher. Mais comme les vagues pénètrent difficilement aux environs de l'embouchure de la lagune donnant sur la mer et que des poissons de mer de prix élevé peuvent être capturés, certains pêcheurs gabonais ont construit des villages ou campements à l'intérieur de l'embouchure de la lagune.

1) Economie et budget des villages de pêcheurs

Dans les villages des lagunes, la pêche est une source de revenu importante permettant d'obtenir de l'argent liquide tout de suite. Mais les villages des lagunes sont éparpillés loin de la ville, et comme il n'y a pas de routes reliant les villages à la ville, il faut transporter les captures jusqu'à la ville en bateau à moteur hors-bord en traversant la lagune. Comme très peu de pêcheurs ont un moteur hors-bord dans les villages, même s'ils ont pris beaucoup de poissons, ils ne peuvent pas aller les vendre en ville.

Pour cette raison, beaucoup des pêcheurs dépendent des distributeurs qui viennent acheter du poisson périodiquement dans les villages pour la revente. Beaucoup de ces pêcheurs ont aussi conclu un accord de vente de tous leurs poissons avec ces distributeurs qui leur fournissent de la glace et des filets maillants. Dans ce cas, les pêcheurs ne reçoivent pas gratuitement les engins de pêche et la glace, mais les paient en nature avec leurs poissons. Le prix de ces engins et glace est le prix demandé par les distributeurs, un prix plus élevé que le prix ordinaire. Mais pour les pêcheurs qui habitent loin dans les lagunes et n'ont que leur pirogue comme moyen de locomotion, il n'est pas facile d'aller acheter des engins de pêche et de la glace, et dans beaucoup de cas, ils ne peuvent que demander aux distributeurs de leur les fournir.

Comme les lagunes sont assez vastes, il est possible d'y obtenir le volume de poisson nécessaire à la vie quotidienne, mais le volume de poissons convertible en argent liquide est limité si l'on dépend des distributeurs pour la vente du poisson. De plus, comme les villes centrales des lagunes (Omboué, Mayumba etc.) ont une population de seulement quelques milliers d'habitants, le volume de poissons consommés sur place est aussi limité. Dans la situation actuelle, la pêche assure donc aux pêcheurs un revenu en argent liquide suffisant à la subsistance, mais il est difficile de l'augmenter.

Dans les villages de pêche des lagunes, on pratique non seulement la pêche mais aussi l'agriculture sur brûlis. Du manioc, des bananes, des taros sont principalement plantés dans les forêts brûlées après coupe des herbes basses. En principe, ces produits agricoles sont produits pour la consommation familiale, mais les distributeurs passant dans le village peuvent en acheter, l'agriculture est aussi une source de revenu en liquide. Les petits animaux pris au piège ou chassés dans la forêt principalement pour la consommation familiale constituent des protéines animales précieuses, mais ils sont aussi parfois vendus à d'autres habitants ou aux distributeurs. L'élevage des poules, chèvres etc. est peu pratiqué dans les villages, et pas assez actif pour obtenir un revenu en liquide.

Le revenu obtenu de la pêche et de l'agriculture couvre le coût de la vie des familles, l'achat du sel et des épices qui constituent les frais d'alimentation, et ils se fournissent eux-mêmes en poissons, produits agricoles et animaux sauvages.

2) Organisation des villages de pêcheurs

Il n'y a pas pratiquement d'organisation à l'échelle du village dans les villages de pêcheurs des lagunes, et les pêcheurs même s'ils vivent dans un même village ne s'intéressent pas à la création d'une association d'entraide. Les pêcheurs pêchent individuellement ou en famille à l'aide de petites pirogues et engins de pêche, et il est rare que plusieurs pêcheurs pêchent ensemble. Pour cette raison, tant que la pêche continuera sous sa forme actuelle, travailler seul ou en famille suffira, et les pêcheurs ne ressentent pas le besoin d'activités communes organisées du village ou avec des pêcheurs de la région.

Dans la province de l'Ogooué-Maritime, il existe des associations de pêche par département rassemblant les pêcheurs gabonais dans les départements d'Etimboué et de Ndougou. Ce sont des organisations formées sous direction gouvernementale, et qui fonctionnent après sélection des cadres comme président, secrétaire et comptable parmi les pêcheurs locaux. Mais beaucoup de villages sont éparpillés dans les vastes lagunes, et les contacts sont très difficiles entre eux parce que les téléphones portables ne couvrent qu'une partie de l'intérieur des lagunes. Une association de pêche ne pourrait pas faire des arrangements pour tous les villages en restant en contact constant. Cela limiterait le nombre de pêcheurs participant à l'association, et comme les contacts avec beaucoup de pêcheurs sont difficiles, ils ne voient pas le mérite d'être membre. A Mayumba, il y a deux petites associations de pêcheurs du Lagune Banio. Mais il s'agit d'organisations réceptrices pour des demandes d'aide au gouvernement et à des bailleurs de fonds, qui n'ont pratiquement aucune activité d'association de pêche.

3) Vie quotidienne dans les villages de pêcheurs

Dans les villages de pêcheurs des lagunes, la pêche est souvent pratiquée en fonction des jours où les distributeurs viennent acheter, et les autres jours, on pratique la culture sur brûlis ou la chasse de petits animaux dans la forêt. En principe, l'agriculture est le travail des femmes, et la pêche et la chasse celui des hommes. Mais il arrive que les femmes restent aux campements et y pratiquent la pêche au tube en bambou, et il n'y a pas clairement de distinction entre le travail des hommes et des femmes.

Les villages des lagunes sont pratiquement tous éparpillés et isolés, sans électricité ni eau courante. Mais les hommes politiques et les personnages au niveau local ont donné des panneaux d'électricité solaire dans les certains villages et l'éclairage de nuit est assuré dans beaucoup d'entre eux. Des écoles sont construites dans beaucoup de villages, et le cycle primaire se fait dans les villages. A partir de 10 ans environ, il faut aller continuer ses études dans un centre urbain de la région. Pour cette raison, les enfants quittent leurs parents et deviennent pensionnaires. Ces dépenses sont une grande charge de familles.

4) Principaux problèmes

Dans les villages des lagunes, les pêcheurs obtiennent périodiquement de l'argent liquide de la pêche et de l'agriculture, bien que ce soient de petites sommes, et comme les principaux produits alimentaires sont disponibles dans le village, ils ne semblent pas inquiets pour leur vie quotidienne et leur subsistance. En maintenant simplement leur niveau de vie actuel, ils peuvent assurer suffisamment d'argent liquide et de produits alimentaires.

Les problèmes essentiels des villages des lagunes sont que les pêcheurs ne peuvent pas se fournir en engins de pêche eux-mêmes et dépendent d'entreprises de distribution extérieures pour la vente de leurs captures. Mais les conditions géographiques des lagunes qui rendent l'accès et les contacts avec la ville difficiles à partir des villages en sont la cause majeure.

(3) Villages pratiquant la pêche continentale

Les villages du Gaon où la pêche continentale est pratiquée peuvent grosso modo se diviser en trois types sur le plan économique et de subsistance.

i) Villages de pêcheurs où le revenu en liquide de la pêche sur les grandes rivières et les lacs d'eau douce est important

On peut citer principalement les villages de pêcheurs des ethnies Myéné et Fang qui utilisent comme pêcheries des lacs d'eau douce comme le lac Onangué, et le bassin fluvial du fleuve Ogooué centrés sur Lambaréné dans la province du Moyen-Ogooué, les villages de pêcheurs de l'ethnie Myéné utilisant comme pêcherie le lac Anengué situé dans le cours inférieur du fleuve Ogooué dans la province de l'Ogooué-Maritime, et les villages de pêcheurs de l'ethnie Fang de Kango dans la province de l'Estuaire.

ii) Villages de pêcheurs où le revenu en liquide est obtenu par combinaison de la pêche fluviale, de l'agriculture et de l'élevage

On peut citer principalement les villages de pêcheurs de l'ethnie Fang dans la province de Woleu-Ntem, qui tout en pêchant dans les rivières dans le cours supérieur du système des rivières Woleu et Ntem, cultive des légumes, fruits et la canne à sucre, élève des chèvres et bovins etc.

iii) Villages de pêcheurs, où le revenu en liquide de la pêche fluviale est limité, centrés sur l'agriculture et la chasse d'autosuffisance

Les villages de pêcheurs des provinces de l'intérieur en dehors des précédentes s'appliquent, la pêche fluviale est faite à petite échelle pour la consommation familiale, et le revenu en liquide de la pêche est minime. Ils peuvent vendre des produits agricoles ou des animaux sauvages, mais en principe l'agriculture et la chasse sont pour la consommation familiale.

Ce classement montre que seules les ethnies Myéné et Fang pratiquent activement la pêche continentale au Gabon. Comme les autres ethnies de l'intérieur étaient à l'origine principalement des chasseurs, elles ne pratiquent la pêche que dans le cadre de la chasse, et peu de pêcheurs vivent principalement de la pêche.

1) Economie et budget des villages de pêcheurs

Dans le cas i) mentionné ci-dessus, comme les pêcheurs utilisent comme pêcheries de rivières larges et de grands lacs d'eau douce, un certain volume de captures est assuré tout au long de l'année. Le volume des captures est surtout important pendant la grande saison sèche (juin à septembre) où le niveau d'eau des rivières et lacs baisse, et moins important pendant la grande saison des pluies (mars à juin) où le niveau d'eau est élevé. Mais il n'y a pratiquement pas de saison où les captures sont nulles. Cette zone est aussi géographiquement proche des concentrations de population comme Libreville, Port-Gentil et Lambaréné, et il n'y a pas de problème de demande de poisson. Comme le prix de négociation du poisson diminue pendant la haute saison de pêche, il y a peu d'invendus. Si les pêcheurs pouvaient transporter leurs poissons jusqu'à Lambaréné ou Port-Gentil, cela aurait l'avantage de permettre toujours la conversion en argent liquide. Vu cette situation, les habitants pratiquent l'agriculture et la chasse, mais dans beaucoup de villages de pêcheurs de la région, le degré de dépendance de la pêche pour l'obtention d'argent liquide est élevé. Mais bien que leur volume de captures soit assez important, beaucoup de pêcheurs n'ont pas de moteur hors-bord, et pas de moyen de transporter toujours leurs captures par voie fluviale. Pour cette raison, il arrive, dans les villages éloignés de Lambaréné, que la conversion en argent liquide des captures soit impossible quand il n'y a pas de moyen de transport. Il en va de même pour les produits agricoles.

Dans le cas ii) mentionné ci-dessus, comme les pêcheurs utilisent principalement comme pêcheries des cours d'eau étroits en amont, le niveau d'eau des rivières baisse pendant la grande saison sèche (juin à septembre), des rochers et arbres abattus apparaissent à la surface et le passage des bateaux est impossible à certains emplacements. Pour cette raison, le volume des captures diminue pendant cette période. Par ailleurs, pendant la grande saison des pluies (mars à juin), les rivières ont un niveau d'eau suffisant, le filet maillant et la ligne de fond sont utilisables, et le volume des captures est important. C'est exactement le contraire de (1) ci-dessus. Mais comme la surface des plans d'eau est réduite, le volume des captures est limité, et si beaucoup de pêcheurs se mettent à pêcher centrés sur une certaine pêcherie, le volume des captures commence à diminuer graduellement. Pour cette raison, la pêche intensive n'est pas conseillée dans cette région, mais plutôt la pêche traditionnelle en considérant le volume des ressources de poissons vivant dans le bassin fluvial. La particularité des villages de pêcheurs de cette région est aussi qu'en dehors de la pêche, l'agriculture et l'élevage servent de sources de revenu en liquide. Dans les mêmes villages coexistent des habitants qui vivent de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage, et les pêcheurs aident ou commencent à pratiquer l'agriculture ou l'élevage pendant les périodes ou années où le volume des captures est réduit, ce qui est une bonne occasion pour s'assurer un revenu en liquide. Dans les familles ordinaires de la région, le mari sort pêcher dans les rivières, la femme cultive sur brûlis dans les forêts. Comme les villages de cette région ne sont pas tellement éloignés de centres comme Oyem, Bitam et Minvoul, il est possible d'y transporter les captures et les produits agricoles en voiture pour les vendre. La conversion en argent liquide des captures n'est donc pas difficile, et les pêcheurs peuvent obtenir un revenu en argent liquide en fonction de leurs efforts.

Le cas iii) correspond aux villages de pêcheurs des provinces de l'intérieur, autres que celles ci-dessus, la pêche fluviale est pratiquée à petite échelle seulement pour la consommation familiale, et le revenu en liquide de la pêche est très réduit. Il arrive qu'on vende des produits agricoles ou des animaux sauvages, mais en principe, l'agriculture et la chasse sont pour la consommation familiale. Pour cette raison, comme pour les animaux sauvages, les poissons des rivières locales sont distribués seulement par des transactions entre particuliers, et comme ces poissons n'apparaissent pas du tout sur les marchés en ville, cela laisse à penser que le volume de poissons distribués dans la région est très réduit. Mais quand les pêcheurs vendent leur poisson, le prix du poisson de rivière est plus élevé que dans les autres régions, ce qui est intéressant comme revenu en liquide momentané. Comme le volume des captures est limité, et que les consommateurs achètent directement aux pêcheurs, les mareyeurs s'occupant des poissons de rivière ne réussissent pas.

2) Organisation des villages de pêcheurs

Il existe un seul cas où les pêcheurs d'ethnie Fang d'un village de pêche continentale ont formé une association de pêche aux environs du village de Bitounga dans la province de Woleu-Ntem. A l'association de Bitounga, les pêcheurs membres (62) paient une cotisation mensuelle, et le montant nécessaire est investi en tant que capital pour couvrir les frais nécessaires pour les cérémonies, les soins médicaux, l'achat d'engins de pêche. Une association de pêche de l'ethnie Fang a aussi été créée sous le programme de la FAO dans le village d'Ebé-Abanga, province du Moyen-Ogooué. Mais les activités d'ensemble de l'association y sont arrêtées, seuls quelques pêcheurs s'occupant du salaison/séchage des sans-noms. Comme la pêche lagunaire, la pêche continentale est de petite envergure, et se pratique individuellement ou en famille; des opérations de pêche conjointes sont difficiles à concevoir, ce qui affecte la promotion des associations de pêcheurs. En particulier, dans les villages de pêcheurs aux environs des rivières dans le Sud du Gabon, la pêche est presque totalement une pêche pour la consommation familiale, et il n'y a pas de bases industrielles de pêche en tant qu'activité pour la création d'une organisation visant la pêche.

A Nengue-Ntogolo dans le lac Onangué, province du Moyen-Ogooué, les pêcheurs jouant le rôle de leaders propriétaires de pirogue à moteur hors-bord collectent les poissons pêchés par les autres pêcheurs sur leurs pirogues à rames, les emportent à Lambaréné, et font moitié-moitié pour le profit de la vente avec les pêcheurs du village. Il n'y a pas d'association de pêche dans ce village, mais c'est un

bon exemple où des rôles sont répartis entre les pêcheurs et un revenu de la pêche convenable est assuré par des expéditions collectives. Ce genre d'approche où les pêcheurs sont réunis par des activités économiques mutuellement profitables devrait rendre le concept d'organisation facile à accepter par les pêcheurs au Gabon.

3) Vie quotidienne dans les villages de pêcheurs

Dans les villages de pêche continentale, les hommes sont généralement chargés de la pêche et de la chasse, et les femmes de la culture sur brûlis. Mais dans certains villages, les femmes utilisent des paniers et des nasses en bambou pour capturer de petits poissons et des crevettes dans les rivières, ou bien sortent sur les lacs en pirogue pour pêcher au filet maillant ou tube en bambou, la pêche n'est pas toujours seulement le travail des hommes. De plus, quand ils ne vont pas à la pêche, les hommes aident aux travaux agricoles, et font des travaux en fonction de la situation dans la famille. Les femmes rapportent le bois de feu rassemblé dans les paniers en bambou en revenant des champs dans la forêt.

Les pêcheries sont souvent éloignées des villages, alors les pêcheurs construisent un campement près des pêcheries et y restent pour pêcher. Il arrive aussi que les pêcheurs, accompagnés de leurs femme et enfants, restent longtemps dans un campement, où non seulement ils pêchent mais aussi fument et conservent le poisson avant de le rapporter au village.

4) Principaux problèmes

Dans les villages de pêche continentale, l'autosuffisance pour les produits nécessaires est assurée, et le maintien du niveau de vie actuel ne pose pas de problème si un certain revenu en liquide est obtenu de la pêche ou de l'agriculture. Mais il n'y a pas d'organisation sociale d'entraide dans le village ou la région, et comme les Gabonais sont individualistes, il n'y a pas encore de bases pour que les pêcheurs effectuent des travaux ou activités sociales en commun au niveau du village. Pour que les villages de pêche continentale échappent à cette vie centrée sur l'autosuffisance, des activités économiques organisées au niveau du village, comme la vente collective des poissons et produits agricoles et le développement de produits à valeur ajoutée etc. sont nécessaires, et le problème important est de savoir comment les pêcheurs vont s'organiser dans l'avenir, et travailler en collaborant.

1.3.7 Problème de genre

Généralement, les chefs de villages et leaders des pêcheurs sont souvent des hommes parce qu'on respecte les opinions et les points de vue des hommes. Mais il y a aussi un certain nombre de villages où des femmes occupent les positions de chef de village et leader des pêcheurs, ce qui permet difficilement de dire que la femme occupe une position sociale basse. L'équipe d'étude n'a pas observé de traitement injuste des femmes dans les villages et les familles de pêcheurs, et leur position et rôle sont bien maintenus.

En principe, les rôles sont séparés: les hommes pêchent et chassent, et les femmes s'occupent des champs sur brûlis et de la transformation. Ils collaborent, toutefois, souvent pour la pêche et la transformation des captures. Par contre, les travaux ménagers et la collecte du bois de feu font partie des tâches des femmes, et il est rare que les hommes les aident. Ainsi, si l'on inclut les travaux ménagers et la collecte du bois de feu, le temps de travail relatif des femmes est plus long que celui des hommes.

Par ailleurs, comme les femmes n'ont personne à qui confier la garde de leurs enfants, elles ne peuvent pas travailler comme elles l'entendent, ce qui conduit à une baisse de revenu. En particulier, il arrive qu'elles assistent à des cours ou réunions d'explication accompagnées de leurs enfants ou nouveau-nés, et souvent ne peuvent pas se concentrer sur le contenu de la réunion. Cela ne se limite pas au Gabon, mais il faut prendre en compte le handicap qu'ont les femmes de devoir élever les enfants dans le soutien de leur promotion sociale. En particulier, dans les zones où le vieillissement

de la population progresse, il est à craindre que le manque de successeurs devienne encore plus grave si l'on ne soutient pas les activités des jeunes.

(1) Villages de pêche côtiers

Dans les familles de pêcheurs côtiers, les rôles sont clairement définis : les hommes pratiquent la pêche côtière et les femmes s'occupent de la transformation et de la vente des captures. Les hommes obtiennent de l'argent liquide par le biais de la vente du poisson aux femmes. Les femmes obtiennent un revenu en espèces par la transformation en poisson fumé ou salé-séché, et la vente du poisson frais ou transformé. Ainsi, dans la même famille, le mari et la femme ont des porte-monnaie différents : le mari payant pour ses cigarettes, son alcool et ses jeux. La femme débourse de son porte-monnaie les frais pour l'éducation des enfants et pour les repas. Mari et femme sont ainsi financièrement indépendants, et si le mari a besoin d'une somme importante pour acheter des engins de pêche, la femme lui prête de l'argent de son porte-monnaie.

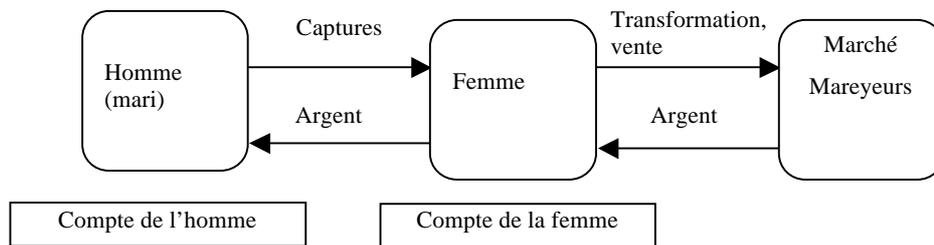


Figure 1.1 Relations financières entre époux dans les familles pratiquant la pêche côtière

(2) Pêche lagunaire

Les villages des lagunes étant assez éloignés des zones de consommation, le transport maritime est nécessaire, et les arrangements pour le transport et la vente des captures jouent un rôle important dans les villages. Il arrive souvent que les femmes s'occupent du transport et de la vente des captures, et dans ce cas, les hommes qui pratiquent la pêche obtiennent un revenu en espèces des femmes qui rassemblent et vendent les captures du village. Les hommes pratiquent principalement la pêche lagunaire, mais beaucoup de femmes sortent aussi à la pêche.

(3) Pêche continentale

Dans les villages de pêche continentale, il arrive souvent que la production des produits alimentaires soit divisée entre hommes et femmes : les hommes pêchent et chassent et les femmes pratiquent l'agriculture sur brûlis. Mais dans certaines régions comme Kango, les femmes capturent parfois les missalal dans les rivières. Le mari est en charge du budget familial, mais la femme le gère. Pour cette raison, le mari reçoit de l'argent de poche de sa femme avec lequel il s'achète des cigarettes ou alcool.

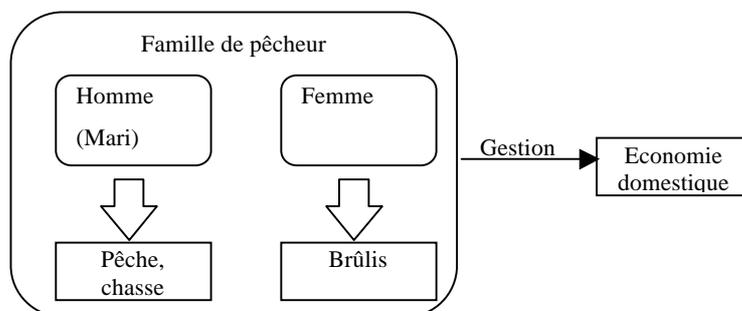


Figure 1.2 Relations financières entre époux dans les familles pratiquant la pêche continentale

1.3.8 Exploitation agricole/transformation des produits agricoles

Le concept traditionnel de l'agriculture pour les habitants du Gabon est de cultiver extensivement sur brûlis des produits alimentaires comme la banane de cuisine et le manioc, un sous-secteur d'autosuffisance centré sur les femmes. Des plantations ont été créées dans tout le pays même après la colonisation, et bien que des produits commerciaux pour l'exportation comme le café, le cacao et le caoutchouc etc. se soient répandus, l'ancienne agriculture d'autosuffisance a en principe été maintenue au niveau des habitants des communautés; mais une fois que l'exploitation du pétrole a commencé, comme la structure économique de dépendance des importations pour la plupart des produits agricoles était établie, la production agricole a encore reculé.

Mais, à la moitié des années 1980 quand le prix du pétrole a chuté, bien que le gouvernement gabonais, craignant pour la sécurité alimentaire à venir, ait défini l'augmentation du taux d'autosuffisance comme stratégie majeure, de nombreuses régies existantes ou nouvelles, et non pas des exploitations agricoles existantes, ont été sélectionnées comme élément principal de la production dans tous les domaines comme l'élevage et les cultures alimentaires. La gestion des régies par la classe des élites gabonaises, avec tendance à choisir des techniciens français ou la gestion de type européen, présente des problèmes de coût élevé et de gouvernance; elle a pratiquement disparu sans laisser de bons résultats, sauf dans des domaines comme le sucre, l'huile de palme et la volaille. De plus, avec le recul du sentiment de crise suite à l'augmentation des prix du pétrole de ces dernières années, la dépendance des importations de produits alimentaires et produits agricoles se poursuit à nouveau aujourd'hui, et comme le blé et le riz en particulier évoluent à des prix relativement bas maintenant, les repas à base de pain et de riz se sont largement répandus parmi les habitants des villes et les classes à bas revenus. Aux environs des villes où il est devenu difficile de poursuivre le cycle traditionnel de culture sur brûlis, la culture traditionnelle du manioc et de la banane fait face à un problème de baisse de la fertilité du sol, et en dépit de l'augmentation de la population, la production alimentaire n'augmente pas et le taux d'autosuffisance a baissé. Par ailleurs, la méthode des exploitations de petite envergure aux environs des villes adoptée par l'Institut Gabonais d'Appuis pour le Développement (IGAD) créé en 1992 a donné des résultats pour le maraîchage promu par le gouvernement en remplacement des importations comme dans d'autres secteurs de l'agriculture; d'après les données 2006 de l'IGAD, les importations de légumes frais ont diminué de 60% depuis 1993.

En dehors d'une partie des savanes, l'élevage n'est traditionnellement pas pratiqué au Gabon sans zones herbeuses, et il n'est pas encore important sauf pour la volaille aux environs des villes. L'exploitation de la viande de bœuf commencée dans la province du Haut-Ogooué par une régie a été dissolue à cause de problèmes de gestion. Actuellement, la Société de développement de l'Agro-Tourisme de l'Ogooué (SODATO) financée par le Président a acquis environ un million d'ha à Lékabi dans même province, et effectue l'élevage d'embouche des bovins avec la coopération française, mais le cheptel n'est encore que de 300 têtes.

(1) Zone de pêche côtière

On ne peut pas dire que ceux qui pratiquent la pêche côtière considèrent importantes l'agriculture et la transformation des produits agricole. Parce que la plupart des pêcheurs qui pratiquent la pêche côtière sont des étrangers, qui n'ont pas le droit de posséder des terrains comme les Gabonais, et qui exercent la pêche ambulante en utilisant des campements². Ils savent que l'augmentation de la production de la pêche et de la transformation des produits halieutiques est un moyen d'augmenter son revenu. Sans doute en conséquence, ils sont techniquement plus avancés que les pêcheurs côtiers gabonais, et leur revenu de la pêche est plus élevé. Ils n'ont donc pas tellement besoin de chercher de sources de revenu en dehors de la pêche. Bien que certains aient de petits potagers aux environs des maisons où habitent

² Pour les Gabonais, l'agriculture sur brûlis pour la consommation domestique centrée sur les produits agricoles alimentaires (manioc, banane principalement, puis taro, patate douce aussi) pratiquées dans les forêts s'étendant en arrière-plan des communautés d'appartenance est une activité de production importante. Le droit d'usufruit concernant les terrains spécifiés individuellement est un droit héréditaire.

leurs familles, il est difficile de penser que pour eux l'agriculture représente une grande possibilité de revenu tant que les restrictions concernant les terrains existeront.

(2) Zone de pêche lagunaire

Des lagunes s'étendent pratiquement en continu dans la région côtière allant jusqu'au Congo au Sud d'Omboué dans la province de l'Ogooué-Maritime (province de la Nyanga y compris), et des villages de résidence permanente de pêcheurs gabonais s'y trouvent où ils pratiquent l'agriculture pour la consommation familiale. Les principales cultures sont comme dans les autres villages de Gabonais la banane et le manioc. En dehors des cultures alimentaires comme le taro et la patate douce, de petites quantités de légumes traditionnels (légumes en feuilles comme le folon, gombo, aubergine blanche etc.) pour la consommation familiale et des palmiers à huile sont cultivés. L'élevage est rare, mais s'il est pratiqué, il s'agit presque uniquement de petits animaux domestiques comme poules et canards. La transformation des produits agricoles se fait largement pour la consommation domestique, généralement la transformation du manioc (produits alimentaires simples obtenus en râpant, mettant en sachets et étuvant, ou bien séchant puis pulvérisant) et l'extraction de l'huile de palme, la fabrication de vin de palme etc.

Vu l'abondance des forêts en arrière-plan, les possibilités d'élargissement de la production agricole sont grandes, et il est relativement facile d'augmenter/réduire la production pour la consommation familiale en fonction de la taille de la famille, ce qui se fait en réalité. Mais élargir la production dans ce secteur au-delà de la consommation familiale et produire des produits commerciaux pour les marchés pose de nombreux problèmes. D'abord, les villages sont éloignés des marchés et le réseau routier n'est pas aménagé, ce qui rend difficile le transport des produits agricoles (comme pour les produits halieutiques), ou bien les activités de production pour les marchés elles-mêmes sont difficiles. De plus, dans la société traditionnelle, l'abattage des arbres et le défrichage pour la culture sur brûlis sont le travail des hommes, mais dans la société des pêcheurs, il n'est pas réaliste d'utiliser beaucoup de personnes pour un tel travail. Et vu la richesse des ressources halieutiques, pour ceux, la première obligation d'injection de main-d'œuvre est dans la pêche, puis dans la chasse, et même si l'infrastructure de transport est aménagée, la priorité de l'agriculture ne se renforcera sans doute pas brutalement.

Comme il sera indiqué pour d'autres régions plus loin, dans les forêts secondaires aux environs de villages où une population relativement nombreuse habite depuis longtemps, il est souvent devenu difficile d'attendre suffisamment pour que les sols retrouvent leur fertilité, et il arrive que le degré de fertilité des champs sur brûlis ait considérablement baissé. Dans ce cas, les femmes qui pratiquent l'agriculture sont obligées de faire de longs allers-retours et l'approvisionnement en produits alimentaires devient difficile. Il est indispensable pour les pêcheurs de poursuivre leur production agricole de consommation familiale pour maintenir leurs conditions de vie, mais dans ce cas, l'adoption des nouvelles techniques de culture de produits alimentaires actuellement promues par l'IGAD (association avec des cultures servant d'engrais vert, rotation et association avec la culture de légumineuses, culture d'implantation par le biais de l'utilisation de fumier) est pertinente. L'emploi de sous-produits halieutiques (viscères de poissons etc.) obtenus par salaison-séchage permet d'obtenir du fumier de bonne qualité même sans bétail. Les pêcheurs de cette région sont donc avantagés par rapport aux villages de pêcheurs-agriculteurs continentaux à volume de captures réduit.

(3) Zones de pêche continentale

Dans toutes les zones en dehors des zones côtières et lagunaires, il y a des pêcheurs pratiquant la pêche continentale sur des rivières et lacs/marais, les conditions des ressources, les ethnies, la culture traditionnelle et les formes de vie varient selon les régions, la pêche, l'agriculture et la transformation des produits agricoles, et leur degré de dépendance de ces activités diffèrent aussi. Pour la commodité, ces zones ont été classées dans les 3 catégories ci-dessous selon leur dépendance de la pêche.

1) Zones de lacs/marais

- 2) Province du Woleu-Ntem
- 3) Autres

1) Villages de pêche/agricoles des zones de lacs/marais

Aux environs de Lambaréné, la province du Moyen-Ogooué, se trouvent de grandes rivières (fleuve Ogooué) et des lacs et marais éparpillés qui y sont rattachés, ainsi que beaucoup de villages de pêcheurs profitant de ces ressources halieutiques importantes. Ici encore, le manioc et la banane sont des produits alimentaires importants pour la consommation familiale, et en principe la production pour la consommation familiale se fait, mais dans les villages où les conditions de circulation fluviale sont bonnes, les femmes expédient les maniocs transformés (Baton : manioc étuvé enveloppé dans une feuille de bananier et Ipothi : patate étuvée) qu'elles ont préparés avec les poissons fumés et poissons salés-séchés. Mais les gens habitent depuis longtemps dans les villages où les conditions de circulation sont bonnes, et la fertilité des champs sur brûlis proches diminue. Pour continuer la culture de consommation familiale, il faut choisir entre la culture sur des terrains éloignés restés en friche longtemps, ou bien le rétablissement de la fertilité de champs proches du village. Comme le premier augmentera la charge de travail des femmes, on peut penser à la culture d'implantation par rotation/culture associée, en introduisant de l'engrais vert ou du fumier promu par l'IGAD ou l'ONADER. D'après l'IGAD, comme la main-d'œuvre masculine nécessaire pour le défrichage des forêts diminue, la réduction du coût de production est aussi possible, et les destructions de forêts seront aussi limitées. Par ailleurs, alors que la population des villages agricoles diminue, cultiver après avoir laissé une forêt secondaire pour la culture sur brûlis traditionnelle en friche pendant une période suffisante est une forme d'agriculture durable, il est certain que la productivité du sol de cette agriculture est au niveau très élevé³. Le problème est que la culture sur brûlis traditionnelle qui exige beaucoup de main-d'œuvre pour l'abattage et le transport, est devenue une grande charge pour les habitants qui ont commencé à apprécier les fruits de la culture moderne commode, et comme le cas dans les villages aux environs des grandes villes, les tendances principales sont la culture sur brûlis à jachère courte et la culture d'implantation.

2) Villages de pêche/agricoles de la province du Woleu-Ntem

La plupart des habitants sont de l'ethnie Fang (la même qu'au Cameroun adjacent), qui pratiquent traditionnellement la chasse et la cueillette, ainsi que l'agriculture. Comme les petits cours d'eau sont nombreux dans cette région, le volume des captures diminue pendant la saison sèche où le niveau d'eau diminue et la navigation est difficile. Pour cette raison, les activités économiques en dehors de la pêche sont importantes pour les habitants, et l'agriculture, dont la récolte se fait pendant la saison sèche, a une place importante dans le budget familial. Généralement, les habitants de cette province sont jugés appliqués, et la densité de population est plus élevée que dans les autres provinces. Autrefois, on produisait du café et du cacao par exploitation familiale, mais actuellement la culture du manioc et de la banane est active, et des produits agricoles comme la tomate et les surplus de la production pour la consommation familiale, y compris les produits transformés du manioc, sont vendus par le biais d'un intermédiaire, qui les transporte en camion vers la capitale. Une des raisons de l'activité de la distribution par rapport aux autres provinces est que la route reliant la proximité du Cameroun, et Oyem, la capitale de la province, à Libreville, la capitale du pays, a été aménagée. Les produits du Cameroun à main-d'œuvre et coût de production bas, tels que les pommes de terre et oignons, les légumes typiques qui peuvent supporter le transport longue distance, les carottes et les choux ont une part du marché écrasante au Gabon; concernant les légumes frais facilement abîmés par le transport comme la tomate, la laitue, les légumes en feuilles, les herbes, les produits nationaux peuvent concurrencer, et ont une certaine part du marché sur les marchés d'Oyem et de Libreville. Le nombre des maraîchers étrangers a tendance à augmenter depuis quelques années au Gabon, surtout

³ La production unitaire (calories) en culture mixte sur brûlis (manioc, banane, riz) dans une forêt tropicale similaire (République démocratique du Congo) dépasse celle des rizières au Japon (Kazuhiko Sugimura, « Economie des agriculteurs africains » 2004, p.255).

les Burkinabés et les Maliens qui ont une tradition de culture irriguée, et dans cette province aussi, l'IGAD effectue des stages pour les Gabonais en vue de la production au Gabon de légumes frais.

Vu son contexte culturel et son infrastructure routière, cette province semble plus adaptée à l'agriculture commerciale, et cela laisse espérer une augmentation de la production agricole, en particulier de la contribution à la fourniture locale de légumes frais.

3) Autres villages de pêche continentale /agricoles

La culture sur brûlis dans les zones à population très réduite par rapport à l'immense forêt tropicale a comme caractéristique des jachères de longue durée, et c'est en principe une agriculture durable. Comme il y a beaucoup de régions éloignées des grands marchés et à infrastructure de transport non aménagée, un changement brutal dû à l'agriculture commerciale n'est pas prévisible. Par conséquent, les possibilités d'améliorer largement leur budget par le biais de l'augmentation de la production agricole et de la commercialisation sont minimales pour les pêcheurs, et leur vie devrait rester simple, s'appuyant sur une économie autarcique. Le fait que beaucoup d'entre eux souhaitent s'évader de ce mode de vie est visible dans le nombre de cas de départ pour les grandes villes comme Franceville, Libreville, mais il est surtout important de prendre des mesures pour augmenter son budget sans partir.

La zone de savane dans les deux provinces du sud du pays est l'habitat de la mouche tsé-tsé, mais en prenant des mesures adaptées comme la solution traitante, elles pourraient être adaptées comme zone d'élevage du grand bétail. Bien que le développement par une régie ait échoué, il y a plusieurs élevages privés, et de petits élevages sous gestion familiale pourraient se former.

1.4 Orientations de l'aide pour le domaine de la pêche

La coopération au bénéfice de la République gabonaise (ci-après désignée « le Gabon ») en matière de la pêche a jusqu'ici été mise en œuvre par le Japon, l'Espagne, la France, la FAO, etc. Dans le secteur de l'aquaculture continentale, on trouve également une contribution significative du Corps de la Paix des Etats-Unis (*United States Peace Corps : USPC*). Les activités suivantes ont été explicitées au moyen d'entretiens avec les organismes concernés.

1.4.1 Union européenne (UE)

Mettant en avant l'utilisation durable des océans et la protection de l'environnement en tant que politique (Livre vert), l'UE cherche à éviter que les activités de production des pays ciblés – exportations vers l'UE et autres – ne détériorent l'environnement marin. Au Gabon, l'UE est attentive à ce que l'activité de ses propres flottes de pêche n'entraîne pas de surpêche ou d'exploitation excessive des ressources. En compensation de la pêche effectuée par ses flottes, l'UE paye annuellement au Gabon 860.000 euros, dont la DGPA utilise environ 60 % comme fonds pour la surveillance des bateaux de pêche, la connaissance de la situation des ressources et l'amélioration des capacités administratives. L'UE n'a pas de contact direct avec le développement de la pêche artisanale au Gabon.

Les trois projets suivants sont en cours ou en attente d'exécution.

- (1) Projet d'amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche
 - Amélioration des capacités administratives
 - Renforcement des laboratoires de contrôle de l'hygiène
 - Amélioration des capacités de gestion de l'hygiène par les armateurs
- (2) Projet de renforcement de la gestion des pêches et de la biodiversité (pays côtiers de l'Afrique centrale)

Il est prévu d'appuyer le Comité Régional des Pêches des Pays du Golfe de Guinée (COREP) pour qu'il soit l'acteur majeur de l'établissement d'un système de surveillance des bateaux de pêche locaux.

Le budget et les autres questions ne sont pas déterminés. Le rapport d'évaluation de ce projet a été présenté en août 2006.

(3) Étude (relative à l'amélioration qualitative des produits de la pêche)

Une étude relative à la distribution des produits de la pêche vers l'UE a été réalisée par les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et Sao Tomé-et-Principe, soit sept pays, avec un atelier mené à l'intention des bailleurs de fonds.

1.4.2 World Wildlife Fund (WWF)

Au titre des projets en relation avec la pêche côtière, le WWF agit avec l'objectif d'aider la vie des pêcheurs artisanaux dans les réserves naturelles ou leurs alentours, dans les régions côtières du sud qui bordent l'Océan Atlantique.

(1) Activités en coopération avec l'Association de pêcheurs du département de Ndougou (activités basées à Gamba)

La collecte des statistiques de pêche et une étude sur les engins de pêche ont été effectuées. La société SODEXO achète les captures et les fournit comme alimentation aux sociétés de développement pétrolier. Le WWF appuie techniquement la série de processus depuis la capture des produits de la pêche jusqu'à leur consommation.

(2) Projet avec la Direction générale de l'environnement du Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture

Le WWF développe des activités de conservation de l'environnement côtier depuis Omboué jusqu'à la République du Congo avec un projet lié à la convention de Ramsar (protection des zones humides). Son intention est en particulier de surveiller les navires de pêche industrielle et de protéger la pêche artisanale.

(3) *Shell Sustainable Livelihoods Program* - Programme de subsistance durable de Département du Ndougou

C'est un projet démarré en 2004, soutenu par un fonds de Shell Gabon, une entreprise pétrolière. Mobilisant de la micro-finance pour la population, il soutient la pêche, l'agriculture et le tourisme. Le PNUD préside le comité de pilotage de ce projet.

1.4.3 Wildlife Conservation Society (WCS)

Cette ONG met en œuvre un appui dans les treize aires de protection de la faune sauvage présentes au Gabon. Dans ce cadre, le *CCRP (Cetacean Conservation and Research Program)* est un projet conjoint avec le Muséum américain d'histoire naturelle, qui protège et étudie les cétacés des zones maritimes, principalement celles du parc national de Mayumba. Dans ces zones vivent des baleines à bosse et des lamantins. Leur protection reçoit une très grande priorité, car l'exploration pétrolière est activement menée dans les eaux côtières, et la destruction de l'habitat progresse à vive allure.

Les projets programmés relatifs à la pêche comprennent les deux suivants :

(1) Programme d'utilisation durable des ressources halieutiques pour la périphérie du parc national de Mayumba

Les ressources halieutiques de la mer et des lagunes sont appréhendées et le développement des produits de la pêche à l'initiative de la population appuyé, pour aider la vie quotidienne des habitants

des environs du parc national de Mayumba. En particulier, les huîtres sont élevées expérimentalement dans la lagune Banio afin d'améliorer le revenu de la population.

(2) **Projet de recherche des poissons des rivières de l'Ivindo et de la Djidji**

Ces deux cours d'eau sont inclus dans un parc national. Les conditions de vie des habitants qui y pratiquent la pêche sont étudiées, le niveau de dépendance économique de la pêche est mis en lumière, et l'organisation en coopératives est appuyée. La mise en œuvre de la gestion des ressources et la participation au secteur du tourisme au moyen de la constitution d'organisations sont encouragées.

1.4.4 FAO

Jusqu'en 2006, dans le domaine de la pêche côtière, la FAO a exécuté des micro-projets destinés à la réduction de la pauvreté à Milembié, face à la baie de Corisco, en mettant sur pied des associations de pêcheurs et en fournissant entre autres du matériel de pêche. À partir de 2007, d'après des programmes de sécurité alimentaire et de coopération sud-sud avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural (MAEDR), il a été décidé de démarrer un soutien technique à l'aquaculture continentale. Dans ce projet, il est prévu d'envoyer dans quatre provinces intérieures des experts et techniciens aquacoles chinois et de soutenir techniquement les fermes agro-piscicoles privées.

1.4.5 COREP (Comité régional des pêches des pays du golfe de Guinée)

Le COREP est un organe consultatif halieutique à caractère régional établi en 1984, dont le siège est à Libreville, et qui est constitué de quatre pays : la République gabonaise, la République démocratique du Congo, la République du Congo et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Il a été fondé pour matérialiser dans cette zone des activités de pêche mettant en harmonie les bateaux de pêche étrangers et ceux des pays membres. Il applique aux bateaux de pêche étrangers des règles qui sont communes aux pays membres. Par son intermédiaire, l'UE planifie d'établir la gestion des ressources, et en particulier un système de surveillance des navires de pêche industrielle, mais ceci n'est pas encore matérialisé car le COREP n'est pas développé et son budget est insuffisant.

1.4.6 Banque africaine de développement et PSPA (Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture)

La Banque africaine de développement a dépêché en août 2007 une mission d'étude qui a évalué l'état d'avancement du PSPA. Les formalités administratives du projet, entre autres, accusant un important retard à ce moment-là, l'évaluation a été très sévère. Toutefois, le projet a démarré en septembre 2007 et ses différents travaux ont commencé : étude de la situation de la pêche régionale, fourniture du matériel et de l'équipement, recrutement du consultant, examen du plan de réhabilitation des Stations piscicoles, etc. Ce projet est mis en œuvre jusqu'en 2010, et l'on s'attend désormais à ce qu'une coopération plus étroite avec la présente Etude de développement stimule son exécution. La Banque africaine de développement a exprimé elle aussi le souhait qu'un soutien technique soit réalisé par la partie japonaise.

1.5 Résultats et problèmes des projets de coopération antérieurs du Japon

1.5.1 Agence Japonaise de Coopération Internationale (*Japan International Cooperation Agency: JICA*)

- (1) Coopération financière non-remboursable (Construction des Centres communautaires des pêches)
 - i) Centre communautaire des pêches de Port-Gentil (2001)

Il est géré conjointement par la DGPA régionale de Port-Gentil et le Groupement des pêcheurs artisanaux de Port-Gentil (GPAP). C'est une base de pêche et de distribution où sont débarqués environ 60% des captures de la zone de Port-Gentil, en s'appuyant sur les installations construites et aménagées. La fourniture de glace a permis l'extension de la distribution de poisson jusqu'à la zone d'Omboué dans le Sud. La consolidation du soutien aux activités des pêcheurs, comme le soutien aux activités du Groupement des pêcheurs, la mise en place d'un système de crédit, est le problème à résoudre.

ii) Centre communautaire des pêches de Lambaréné (2003-2004)

Ce Centre est géré directement par la DGPA régionale de Lambaréné. Il sert de lieu de débarquement et de fourniture de glace pour les pêcheurs et les distributeurs, de stockage au froid des poissons débarqués, et de marché de vente en gros et au détail; environ 70% des captures de la zone de Lambaréné sont débarquées à ce Centre qui est une base de distribution vers les centres de consommation de la zone et Libreville. Les problèmes à résoudre sont le renforcement et la consolidation des activités de soutien des pêcheurs comme la formation pour l'organisation des pêcheurs, la mise en place d'un système de crédit.

iii) Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville

La DGPA a projeté l'aménagement d'une installation générale d'appui à la pêche artisanale (débarcadère, installations de traitements, atelier pour bateaux et moteurs, installation d'inspection sanitaire des produits halieutiques, installation de formation etc.) dans le quartier d'Oloumi de Libreville. Le gouvernement gabonais a demandé au gouvernement japonais sa Coopération financière non-remboursable pour réaliser l'aménagement de cette installation, et la JICA a exécuté une étude préparatoire à ce sujet. Ce projet du Centre de Libreville devrait être examiné comme projet de l'exercice 2009 du gouvernement japonais sur la base des résultats de cette étude.

(2) Dons aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine

i) Fourniture d'équipements pour le Centre des métiers des pêches et de l'aquaculture au Port-Môle de Libreville (CMPA) (2000)

Le CMPA a été construit dans le cadre de la coopération française, et des techniciens français y ont assuré l'encadrement jusqu'en 2005. Mais après la fin de la coopération française (2000-2005), les activités se sont arrêtées. Un problème de location du terrain où se trouve l'installation est apparu par la suite, et l'ensemble des équipements, y compris les équipements fournis par le Japon, a été stocké dans les entrepôts de la DGPA. Les équipements fournis ont été utilisés par des experts de la JICA jusqu'en 2004 pour la formation des vulgarisateurs de la pêche locaux, mais cela n'a pas donné de résultats durables parce qu'il n'y avait pas de système cohérent de formation des instructeurs gabonais et des vulgarisateurs. Vu la situation, la formation d'instructeurs gabonais, et la rédaction d'un programme de stage et d'un manuel par des experts tunisiens sont en cours dans le cadre de la coopération sud-sud de la JICA (voir le paragraphe de la coopération technique ci-dessous (3)).

ii) Fourniture d'un bateau de transport de glace à Omboué (2001)

Un bateau à moteur hors-bord avec cale frigorifique, ayant comme base le Centre communautaire des pêches d'Omboué, a été construit sur place, et fourni afin de promouvoir l'expédition des captures et la fourniture de glace aux villages de pêcheurs des environs. C'est aussi pour soutenir les activités de l'association de pêcheurs d'Omboué, mais le transport a finalement été arrêté à cause de la concurrence avec les mareyeurs privés et l'organisation insuffisante de l'association de pêcheurs d'Omboué à ce moment-là. Les problèmes à résoudre dorénavant sont l'encadrement des membres de

l'association et l'amélioration de leurs capacités par le biais des activités du Centre communautaire des pêches d'Omboué.

iii) Construction d'un atelier mécanique à Port-Gentil (2006)

Un atelier mécanique a été construit du côté du quai sur le terrain du Centre communautaire des pêches de Port-Gentil. Des Volontaires japonais pour la coopération internationale (*Japan Overseas Cooperation Volunteers :JOCV*) y ont été affectés à partir de mai 2007 et y assurent un encadrement sur les techniques de réparation des moteurs hors-bords pour les mécaniciens du Centre et les pêcheurs. La formation des mécaniciens du Centre est avancée, et l'atelier joue un rôle central dans l'encadrement technique pour la maintenance des moteurs des bateaux de pêche dans la province de l'Ogooué-Maritime.

iv) Agrandissement du Collège du village de pêcheurs d'Omboué (2007)

Cette installation vient d'être terminée en novembre 2007. Son utilisation laisse espérer l'augmentation du pourcentage de scolarisation au collège des enfants des villages.

(3) Coopération technique (Programme triennal pour le renforcement du CMPA au Gabon, 2006-2009)

Dans le cadre de la coopération sud-sud entre la Tunisie et le Gabon, la formation d'instructeurs gabonais (techniciens supérieurs) gabonais (Sfax, Tunisie) et l'envoi d'experts tunisiens (établissement d'un programme de stages et d'un manuel) sont en cours dans 4 domaines: (i) techniques de pêche, (ii) navigation et sécurité, (iii) moteur et (iv) congélateur. Actuellement, deux stagiaires dans les domaines (i) et (ii) ci-dessus (4 au total) sont accueillis en Tunisie pendant 4 mois par an pour 2 ans. De plus, des techniciens tunisiens ont été envoyés au Gabon depuis décembre 2007. Cette coopération permettra de créer une base sur les ressources humaines pour la formation à la pêche au Gabon, mais une nouvelle installation de stage doit être aménagée parce que les installations du CMPA ne sont pas utilisables comme lieu d'éducation et de formation.

1.5.2 Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF)

(1) Agrandissement des Centres communautaires des pêches (Owendo, Omboué)

i) Centre communautaire des pêches d'Owendo (aménagement d'une fabrique de glace et d'un entrepôt frigorifique)

L'aménagement de ces installations a permis le rétablissement/extension des fonctions de fabrication de glace et réfrigération du Centre communautaire des pêches, géré par l'association de pêcheurs d'Owendo, et qui sert de base de pêche et de distribution aux pêcheurs et marchands de poissons de la zone d'Owendo. L'implantation d'entreprises privées aux environs du site depuis quelques années a provoqué l'encercllement du Centre par des ateliers et usines, et la limitation d'aménagement du débarcadère et des mouillages. Dans l'avenir, une amélioration des activités d'encadrement et de soutien de l'organisation des pêcheurs combinées à un crédit pour pêcheurs, l'aménagement du débarcadère et des mouillages, ainsi que l'amélioration des routes d'accès des pêcheurs et marchands de poissons par le biais de la zone industrielle sont souhaitables.

ii) Centre communautaire des pêches d'Omboué (aménagement d'une fabrique de glace)

L'aménagement de l'installation a permis de rétablir/renforcer la fabrique de glace du Centre. Elle est gérée par l'association de pêcheurs d'Omboué, avec l'assistance de la DGPA régionale d'Omboué. Les principales activités sont la production et la fourniture de glace, mais l'amélioration des capacités

pour les activités de formation et soutien de l'organisation des pêcheurs combinées au crédit pour les pêcheurs est le problème à résoudre dorénavant.

(2) Projet de soutien du développement de la pisciculture à la Station piscicole de la Peyrie (2005-2010)

Dans ce projet, la réhabilitation des étangs expérimentaux de la Station piscicole de la Peyrie et la mise en place de dispositifs de fabrication de nourriture ont eu lieu avec la coopération technique de l'OFCE, et l'assistance a principalement porté sur le développement de nourriture pour les tilapias et le développement technique pour la production de poissons de grande taille. Des ateliers et séminaires ont été organisés et des encadrements par visite ont eu lieu pour assurer la vulgarisation des techniques développées aux Stations piscicoles régionales. Ce projet a permis de consolider une technique de production de poissons semi-intensive s'appuyant sur l'alimentation.

Comme phase 2, la coopération technique est poursuivie concernant le développement du granulé extrudé, ainsi que le développement technique de production d'alevins de nouvelles espèces de poissons (silures etc.), les problèmes à résoudre (durée prévue : 2 ans à partir du mois de septembre 2008).